

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme. DURRUTY, Mme. BISAUTA, M. SOROSTE, Mme. LAUQUE, M. NEYS, M. UGALDE, M. LACASSAGNE, Mme. DUHART, Mme. CASTEL, Mme. MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme. LANGLOIS, M. SALDUCCI, M. POCQ, M. ARCOUET, M. LALANNE, M. SALANNE, Mme. BRAU-BOIRIE, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme. TAIEB, Mme. BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, M. DAUBISSE, Mme. LARRE, Mme. ARAGON, Mme. PICARD FELICES, Mme. CAPDEVIELLE, Mme. HERRERA LANDA, M. DUZERT, M. ETCHETO, M. BERGE, M. PALLAS, M. ARTIAGA, M. IRIART et Mme. LEUENGERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par Mme. BRAU-BORIE, Mme. JUZAN par Mme. DUHART, M. ESMIEU par M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme. MEYZENC par Mme. DURRUTY, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme. CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme. BELBARAKA par M. DAUBISSE, Mme. BENSOUSSAN par Mme. MARTIN DOLHAGARAY, Mme. ARAGAON par Mme. HERRERA LANDA jusqu'à son arrivée.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

La séance a été ouverte à 17h39.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 avril 2018	5
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7
1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.	7
2. Commissions municipales – modification des membres	9
3. Commissions extramunicipales – modification des membres	9
4. Renouvellement partiel du Conseil d'administration du fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures.	10
5. Renouvellement de la commission locale du site patrimonial remarquable – Désignation des membres élus.	10
6. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Désignation d'un délégué de la commune au comité syndical.	10
7. Commission consultative des services publics locaux – Modification de la composition.	10
8. Avenant à la convention avec l'association Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays-Basque.	11
CULTURE ET PATRIMOINE	16
9. « Lauga, côté scène » : une nouvelle saison de spectacles à Bayonne.	16
10. Création de la manifestation « Paseo, créations et patrimoines » : demande de subventions et dépôt de la marque auprès de l'institut national de la protection intellectuelle (INPI)	17
11. « Bayonne fête le 14 juillet » - Demande de subventions.	191
12. Création d'une carte de réduction au bénéfice des Bayonnais non imposables pour l'accès à l'offre culturelle et sportive.	19
13. DIDAM – Exposition <i>Hiding in the City</i> , photographies de LIU BOLIN – du 29 juin au 16 septembre 2018.	20
14. Musée Bonnat-Helleu – Demande de prêt d'un tableau réalisé par un artiste anonyme – Musée national de la Renaissance, Château d'Écouen.	20
15. Musée Bonnat-Helleu – Concert du Prix du musée Bonnat-Helleu le 14 mai 2018	21
16. Médiathèque – Vente de documents réformés.	21
17. Muséum d'histoire naturelle – Restauration des collections - Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.	22
18. Programme Interreg Europe 2014-2020 – Réponse à l'appel à projets et demande de subventions.	23
DÉVELOPPEMENT URBAIN	25
19. Taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes, dispositifs publicitaires et pré-enseignes) – Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2019.	25
20. PNRQAD – Îlot 12 – Convention de partenariat entre la ville de Bayonne et Habitelem.	27
21. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.	27
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE	28
22. Systèmes de vidéoprotection – Demande de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)	28
23. Toponymie – Dénomination des voies et lieux.	33
24. Exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants du secteur de Saint-Esprit impactés par les travaux d'aménagement du Tram'bus	33
25. Revalorisation et création de redevances d'occupation du domaine public et de prestations.	34
EVENEMENTIEL ET ANIMATION	35

26. Générations seniors – Tarification des activités de loisirs proposées aux seniors.....	35
FETES TRADITIONNELLES	36
27. Fixation du montant du droit d'accès pour l'édition 2018.	36
28. Dispositions générales concernant l'organisation de l'édition 2018.....	55
29. Fourniture et mise en place de gobelets réutilisables pour les éditions 2018-2021 des Fêtes de Bayonne et pour les éditions 2019 à 2022 de la Foire au jambon – répartition du versement effectuée par la société Ecocup.....	55
30. Prestations de gardiennage, sécurité et accueil au périmètre des entrées payantes lors des fêtes traditionnelles – signature des accords-cadres pour les lots 7 et 8.	56
31. Conventions de partenariat avec d'autres collectivités pour des prestations de propreté urbaine.....	57
FINANCES.....	57
32. Mise en œuvre de la loi de programmation des finances publiques – autorisation de signature du contrat avec l'État pour les exercices 2018 à 2020.	57
33. Exercice 2017 – Budget principal et budgets annexes – Comptes de gestion.....	62
34. Exercice 2017 – Budget principal – Compte administratif	63
35. Exercice 2017 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Compte administratif	66
36. Exercice 2017 – Budget annexe des parcs de stationnement – Compte administratif	67
37. Exercice 2017 – Budget annexe de l'eau – Compte administratif	68
38. Exercice 2017 – Budget annexe de l'assainissement non collectif – Compte administratif.	68
39. Exercice 2017 – Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers.	75
40. Exercice 2018 – Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement 2017.	76
41. Exercice 2018 – Budget annexe des parcs de stationnement – Affectation du résultat d'exploitation 2017.....	76
42. Budget annexe de l'eau – Clôture du budget, transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune et réintégration de l'actif et du passif.....	77
43. Budget annexe de l'assainissement non collectif – Clôture du budget, transfert du résultat de clôture au budget principal de la commune et réintégration de l'actif et du passif.	77
44. Budget principal – Fixation des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées.....	77
FONCIER.....	78
45. Bail à construction avec la SARL KORIC (cinéma CGR) – implantation d'une cellule de restauration sur la parcelle CY 255 au lieu-dit Glain – conclusion d'un avenant.....	78
46. Acquisition à Habitat Sud Atlantic de partie d'un terrain situé 10 allée du Grand Paradis.	79
47. Échanges avec la société Castagnet SA de terrains situés à l'intersection des avenues du Maréchal Juin, Gomez et rue du Moulin de Castéra.....	79
48. Acquisition au Département des Pyrénées-Atlantiques du parvis du collège Marracq situé à l'angle de l'avenue de l'Interne Jacques Loeb et de la rue des Montagnards.....	80
49. Désaffectation et déclassement de partie de la parcelle cadastrée AV 107 située avenue de Mounédé.....	81
50. Cession d'un terrain situé avenue de Mounédé à la société Domofrance – parcelle AV 107 p.	81
MARCHES PUBLICS.....	81
51. Marché de fourniture de repas pour les services de restauration collective assurée par la Ville et le CCAS – Avenant n° 2 au marché – Avenant à la convention de groupement de commandes.	81

52. Nettoyage des locaux municipaux – Lot 5 : nettoyage des vitres de certains sites – Avenant n° 1 avec la société ONET.	82
PATRIMOINE IMMOBILIER.....	82
53. Cabaret « La Luna Negra » - Travaux de mise en conformité incendie – Autorisation de dépôt d’une demande d’autorisation d’urbanisme.....	82
54. Centre sportif de Sainte-Croix – Mur à gauche – Remplacement de la couverture – Autorisation de dépôt d’une demande d’autorisation d’urbanisme.....	83
55. Musée basque et de l’Histoire de Bayonne – Réparation partielle de la couverture – Autorisation de dépôt d’une demande d’urbanisme.....	84
56. Travaux Église Saint-Esprit – Autorisation de dépôt d’une demande d’autorisation d’urbanisme.....	85
57. Cave 7 rue Lagréou – Mise en sécurité – Autorisation de dépôt d’une demande d’autorisation d’urbanisme.	85
POLITIQUE DE LA VILLE	85
58. Attribution de subventions aux projets menés par des associations dans les quartiers en géographie prioritaire dans le cadre de l’appel à projets 2018 lancé par le GIP-DSU.	85
59. Réponses de la Ville de Bayonne à l’appel à projets 2018 lancé par le GIP-DSU concernant les projets menés par la Ville dans les quartiers en géographie prioritaire.....	86
RESSOURCES HUMAINES.....	86
60. Dispositions relatives au comité technique, dans le cadre des élections professionnelles 2018.....	86
61. Modification du tableau des effectifs.....	92
TEMPORADA	93
62. Temporada – Approbation de tarifs complémentaires.....	93
63. Temporada 2018 – Signature des marchés de fournitures de taureaux.....	93
64. Temporada 2018 – Contrats d’engagement des professionnels taurins.	94
65. Temporada 2018 – Mise à disposition des arènes au profit de l’association 100 % Recorte.	94

M. le Maire : Mes chers collègues, je déclare ouverte la séance de ce conseil municipal et je demande à Étienne Boutonnet de bien vouloir faire l'appel des présents.

(Appel)

Merci, Monsieur Boutonnet pour cet appel. Nous avons le quorum ce qui veut dire que nous pouvons commencer notre séance. Je voudrais, s'il vous plaît, accueillir Madame Patricia Leuenberger et l'installer dans ses fonctions de conseillère municipale. Elle vient remplacer ici Madame Véronique Wagner, qui est d'ailleurs encore parmi nous, mais dans le public. Bienvenue. Nous allons travailler ensemble et vous saurez dans quelques minutes avec les quelques modifications que nous faisons dans la composition des commissions, les fonctions qui sont les vôtres, qui sont conformes à celles que vous avez souhaitées, parce que de toute façon, nous avons déjà travaillé ensemble pour cela. Merci. Madame, oui, vous pouvez dire quelque chose.

Mme Leuenberger : Je vous remercie bien pour cet accueil. Je voulais spécifier quand même que je ne remplace pas Véronique. Je prends sa suite. Véronique est irremplaçable.

M. le Maire : C'est bien. Effectivement, très assidue à toutes les fonctions qui ont été les siennes pendant la période où elle a été dans cette assemblée. Merci, Madame Leuenberger.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 avril 2018

Nous allons procéder comme il se doit à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 avril 2018. Je n'ai pas eu d'observation particulière sur le contenu de ce procès-verbal, s'il devait y en avoir. Monsieur Etcheto, je vois que vous demandez la parole. Vous l'avez pour vous exprimer sur ça.

M. Etcheto : Merci, Monsieur le Maire. Deux petits points à propos de l'approbation de ce procès-verbal. D'abord, juste une observation, une demande de modification mineure par rapport à ce que j'ai dit avant, mais importante. Page 27, sur mes propos, il y a un adverbe qui a été mal compris ou mal entendu, il fallait remplacer « forcément » par « faussement ». Je vais vous le retrouver peut-être.

M. le Maire : Si vous trouvez le contexte de la phrase, ça va nous aider un peu.

M. Etcheto : Écoutez, c'était très simple. C'était à propos des vœux que vous aviez envoyés à la population. J'avais dit des vœux faussement manuscrits, puisqu'ils étaient reproduits et non pas forcément manuscrits.

M. le Maire : Je me souviens. Ça tombe sous le sens.

M. Etcheto : Je n'en doute pas.

M. le Maire : Autre chose ?

M. Etcheto : Deuxième observation, cette fois-ci plus générale à propos de notre débat qui a été pour le reste parfaitement retranscrit par les services. Nous avons appris dans le dernier numéro du magazine municipal que nous aurions tenu au cours de ces débats des propos qualifiés d'allégation grossière, mensongère, voire diffamatoire, par notre collègue Michel Soroste, adjoint aux finances. Vous l'avez fait donc dans la dernière parution du Bayonne Magazine. Je pense que vous l'avez lu. Nous l'avons lu avec beaucoup d'intérêt. Je voudrais juste rappeler à notre collègue, Michel Soroste, que son propos est grave, car vous

n'ignorez pas tout de même que la diffamation est un délit et si vous estimez que c'est le cas, que vous avez été victime d'un délit, il vous faut poursuivre en justice. Là, Monsieur Soroste, nous vous disons : chiche. Au passage, je tiens simplement quand même à vous prévenir, il vous faudra poursuivre de la même façon, l'expression que nous avons tenue à l'identique dans justement le dernier magazine municipal, je vous préviens aussi sous le contrôle d'un juriste éminent, qu'il vous faudrait poursuivre également le directeur de la publication qui n'est autre que Jean-René Etechegaray, qui a publié coupablement mes propos outrageux.

M. le Maire : Fidèlement.

M. Etcheto : Tout à fait. Cette remarque suffit à démontrer l'absurdité même de votre propos qui était quelque part la dernière et la seule ligne de défense au sujet des déboires budgétaires, qui sont les vôtres. Nous, nous préférons face à des choix budgétaires aussi graves que plutôt que de répondre de manière pas très loyale, et après coup, dans le magazine municipal, une fois que vous avez eu nos textes d'ailleurs. C'est un petit peu facile, ce n'est pas très loyal. Vous recevez nos textes et derrière vous les commentez, vous écrivez en fonction d'eux. Nous préférons que le débat ait lieu ici, de manière contradictoire, en séance.

M. le Maire : Il a eu lieu.

M. Etcheto : Il a eu lieu. Nous avons eu deux séances budgétaires, Monsieur le Maire, les orientations budgétaires et la présentation du budget primitif. Monsieur le Maire, je vous l'ai fait remarquer d'ailleurs lors de la dernière séance, vous n'avez pris la parole à aucun moment ni pour présenter votre budget ni pour le défendre, y compris dans le débat contradictoire.

M. le Maire : Vous n'allez pas revenir sur ça. Vous l'avez déjà dit.

M. Etcheto : Je l'ai déjà dit, mais je le souligne.

M. le Maire : Vous pouvez faire des remarques sur les moments où vous intervenez.

M. Etcheto : Vous choisissez, mais nous y reviendrons, ne vous inquiétez pas. Vous choisissez d'intervenir, je dirais un petit peu en majesté, j'en dirai un petit mot tout à l'heure à travers de coûteuses et abondantes publications municipales dans lesquelles il n'y a pas de débat.

M. le Maire : Vous êtes à l'approbation du procès-verbal. Je veux bien que vous disiez quelques mots.

M. Etcheto : Nous préférons que les débats aient lieu en conseil. Ça fait partie, Monsieur le Maire, de la suite, je crois, des propos qui ont été tenus. Donc nous préférons en effet que les débats aient lieu d'abord ici et que vous assumiez vos choix politiques.

M. le Maire : Bien. Je note pour les services, la modification où, effectivement, Monsieur Etcheto avait bien dit faussement et non pas forcément. Je n'en veux pas aux secrétaires ou en tout cas à la personne qui est en charge de retranscrire les débats. Ce n'est jamais extrêmement facile.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Je vous propose maintenant, mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, de prendre les différentes délibérations qui sont soumises à notre approbation et en premier lieu, le compte-rendu des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal. Vous le savez, chaque fois, nous présentons à la commission générale avec Madame Durruty, qui préside cette commission, cette liste de décisions et vous avez la possibilité de faire part de vos demandes d'explications. Vous en avez fait, m'a-t-on dit. On y a répondu, m'a-t-on dit aussi. S'il n'y a pas d'autre observation en séance ? Il y en a.

Mme Herrera-Landa : Il s'agirait de questions relatives au point 17 « Travaux d'extension, de restructuration et de création d'une troisième salle de cinéma quai Amiral Sala à Bayonne » et 46, « Marché de maîtrise d'œuvre, résiliation du marché pour faute », qui concerne le même chantier. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, un excellent film japonais était programmé récemment à l'Atalante. Il était composé de trois épisodes d'une durée totale de 6 heures, assimilable à une minisérie et a été considéré comme un véritable marathon cinématographique par les amateurs. Je suis bien loin de l'Atalante, mais j'y reviens. Nous ne pouvons malheureusement que constater qu'en matière de durée, le feuilleton Maison du Cinéma, réalisé par la Ville de Bayonne bat également des records dans son domaine et s'approche des sommets en matière de durée : trois annonces, par exemple sur la dernière année de report de 6 mois de la fin des travaux, de rebondissements qu'il s'agisse de rebondissements techniques, sismiques, hydrologiques, juridiques et même au-delà et d'augmentation progressive et fort conséquente du ticket d'entrée pour le contribuable bayonnais puisque les derniers chiffres font état d'un chantier autour de 3 580 000 euros hors taxes, avec les dernières délibérations, ça vient augmenter le chiffre que nous avons noté en février.

M. le Maire : C'est le bon chiffre.

Mme Herrera-Landa : Pendant ce temps, les acteurs cinéphiles, eux, jouent chacun leur rôle de manière très juste et efficace : l'Atalante avec sa programmation attractive, grâce au travail réalisé par les professionnels qui doivent jongler avec les contraintes d'une seule salle, l'association L'autre cinéma soutenue par la fidélité et le nombre record de ses adhérents, qui sont aujourd'hui à peu près 1 700 et les spectateurs, qui sont plus de 100 000, qui ont aussi répondu présents. Toutes ces personnes sont au rendez-vous et à l'heure. Pour conclure cette intervention synthétique sur un sujet qui aurait pu être fleuve, 4 questions : la première, quand pour la livraison des travaux ? Comment ? Quelles sont les étapes à venir ? Qui pour la conduite des travaux ? C'est l'objet des points qui sont évoqués dans le relevé des décisions du maire et combien, pour quel montant cumulé en l'état actuel de la connaissance des contraintes qui sont liées au chantier et aux modifications, qui sont apportées par les décisions du maire.

M. le Maire : Merci, Madame Herrera.

Y a-t-il d'autres questions en dehors des rapports 17 et 46 ? Il n'y a pas d'autre question sur d'autres rapports. Alors, je vous propose de répondre à votre question, Madame Herrera. Nous avons connu, je ne vais pas y revenir, sur ce chantier, de nombreuses difficultés, qui ont été présentées chaque fois en conseil municipal, puisque lorsqu'il s'agit de prendre acte d'un certain nombre de dépenses supplémentaires, elles doivent être présentées en conseil municipal, ou lorsqu'il est question aussi de modifications du lien contractuel que nous

pouvons avoir avec tel ou tel acteur à l'acte de construire, il nous faut également revenir en conseil municipal.

C'est d'ailleurs ce qui nous vaut le rapport 46, Madame Herrera, où effectivement nous venons devant vous, vous tous, pour vous dire que nous avons résilié le marché de maîtrise d'œuvre pour faute qui nous liait à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais vous dire simplement que nous avons eu à regretter de nombreuses défaillances de la part de l'équipe de maîtrise d'œuvre, parce que de nombreux retards ont été constatés sur la réalisation des façades. Souvenez-vous, le chantier, vous l'avez vous-même observé, nous aussi, avait été interrompu parce qu'effectivement il y avait des problèmes sur la façade et en particulier, des problèmes de calculs et des erreurs de conception, imputables à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Des erreurs techniques et des retards aussi concernant les suggestions acoustiques, qui sont bien évidemment extrêmement importantes, concernant aussi le cuvelage non moins important à l'endroit où l'on se trouve, tout ceci avait été mal apprécié par l'équipe de maîtrise d'œuvre, de même que la question des structures métalliques, et du reste, c'était bien cette question des structures métalliques qui venait remettre en cause le problème de la façade, qui comme vous vous en souvenez est accrochée à la structure métallique. C'est le concept d'ailleurs que nous avons retenu lorsque cette équipe de maîtrise d'œuvre avait eu notre préférence.

Au regard de ces carences, je vais vite, nous avons bien sûr mis en demeure l'architecte. Vous vous souvenez peut-être, il s'agit de Monsieur Farid Azib, qui est donc gérant de la société Randja et qui est mandataire du groupement de maîtrise pour tout simplement, lui demander de remédier à toutes ces difficultés. Il se trouve que ce cabinet de maîtrise d'œuvre a des problèmes de redressement judiciaire, comme cela arrive malheureusement à beaucoup de cabinets d'architecte. Vous savez que c'est une profession qui est particulièrement sinistrée. Nous avons, après avoir constaté une absence de réponse au bout de 21 jours, respectant les dispositions des marchés, le cahier des charges, nous avons tiré bien sûr argument de cette absence de réponse pour tout simplement décider de résilier ce marché.

Pour éviter un nouveau retard, nous avons déjà plus de 2 ans de retard sur ce chantier, pour éviter un nouveau retard préjudiciable à cette opération, nous avons décidé de confier cette mission à une équipe menée par le cabinet Piquet Grossin. Il se trouve que ce cabinet d'architecte est le correspondant qui s'était adjoint au cabinet principal de maîtrise d'œuvre, et qui donc a connaissance du dossier depuis le départ, ce qui bien évidemment pour nous est une chance. Parce qu'Eric Grossin, puisqu'il s'agit de lui en particulier, suit ce chantier depuis plusieurs années, y compris comme sous-traitant de Monsieur Farid Azib.

Donc aujourd'hui, nous avons pu négocier un contrat de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence parce que le Code nous le permet. Donc nous avons passé un contrat avec la personne que je viens de nommer, Eric Grossin. Ce marché a été passé pour un montant de 115 380 euros hors taxes. C'est une somme supplémentaire évidemment. Il est entendu, je le dis ici, que la Ville de Bayonne se réserve le droit de se retourner contre le groupement représenté par Monsieur Farid Azib pour recouvrer cette somme, qui relève, comme vous l'avez compris tout à l'heure, des errements constatés par ce cabinet de maîtrise d'œuvre, et qui bien sûr est assuré au titre de ce qu'on appelle la garantie décennale, ce qui nous permettra, a priori, de pouvoir poursuivre, puisqu'il serait non plus *in bonis*, mais en situation de redressement. À ce moment, nous pourrions nous retourner contre son assureur.

Je conclus en disant que l'opération se poursuit désormais à un rythme qui peut être qualifié de normal. Et pour répondre à votre question, Madame Herrera, la livraison est aujourd'hui envisagée, fermement envisagée me dit-on, pour le mois de novembre 2018. Il faut dire que

peut-être que nous aurions pu le faire avant, mais nous avons, dans cette affaire, considéré qu'il fallait aussi faire un certain nombre de travaux, qui n'avaient pas été initialement prévus à l'intérieur des salles préexistantes sur le quai Sala. Je veux parler de la salle 1 et 2. Comme vous le savez, il y a déjà deux salles et la troisième vient s'ajouter, puisque c'est un regroupement des salles d'arts et d'essais. Nous avons sur ces deux salles existantes quai Sala, décidé d'effectuer des travaux de remise à niveau, parce que ça paraissait assez logique pour un total de 31 304 euros hors taxes. Toutes ces sommes s'additionnent, Madame Herrera, pour aboutir à la somme que vous avez vous-même indiquée, qui est proche de 3,6 millions d'euros hors taxes. Je réponds ainsi à la question que vous m'avez posée, pour effectivement vous informer du contexte dans lequel j'ai signé à la fois la résiliation du marché et la conclusion de ce nouveau marché avec Monsieur Grossin. Merci pour votre question qui m'a permis de donner ces précisions.

DONT ACTE

2. Commissions municipales – modification des membres

M. le Maire : Je vous propose, si vous en êtes d'accord que nous commençons maintenant la lecture des rapports du conseil municipal. Je vous propose d'aller assez vite sur les rapports qui vont suivre, que je vais présenter, puisqu'il s'agit pour nous de procéder à un certain nombre de modifications directement liées au fait que Madame Véronique Wagner n'est plus parmi nous et que c'est Madame Patricia Leuenberger qui va, non pas la remplacer parce qu'elle est irremplaçable, mais exercer les fonctions qui étaient les siennes jusque-là, et notamment à la commission municipale culture, jumelage, patrimoine et animation où vous remplacerez Madame Wagner, Madame Leuenberger et de la même manière, pour la commission développement durable, stratégies urbaines, mobilités, urbanisme et habitat. Évidemment, ceci a déjà été vu avec vous, auparavant.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

3. Commissions extramunicipales – modification des membres

M. le Maire : Le rapport qui suit concerne aussi les modifications des membres liées directement à cet événement que je viens d'indiquer. Il s'agit des commissions extramunicipales.

Je vous propose, s'agissant de la commission extramunicipale « lutte contre les discriminations et égalité des droits » de noter que Madame Leuenberger remplacera Madame Wagner, mais qu'en revanche Madame Wagner restera dans cette commission en qualité de personnalité qualifiée.

S'agissant de la commission extramunicipale « dialogue citoyen », Madame Leuenberger remplacera Madame Wagner.

S'agissant de la commission extramunicipale « toponymie », Madame Leuenberger remplacera Madame Wagner.

S'agissant de la commission extramunicipale « fêtes traditionnelles », je voudrais dire aussi que Monsieur Justin Dubon en remplacement de Monsieur Xina Dulong, comme représentant des professionnels.

Je vous demande de prendre acte de cela. Par contre, Madame Véronique Wagner viendra ici en remplacement de Monsieur Jean-Joël Ferrand en qualité de personnalité qualifiée. Excusez-moi, c'était un peu long, mais tout ceci doit être fait en séance publique.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

4. Renouvellement partiel du Conseil d'administration du fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures.

M. le Maire : Toujours sur des questions d'ordre administrative ou institutionnelle, le rapport 4 concerne le renouvellement partiel du conseil d'administration du fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures. Je vous rappelle qu'il est proposé que Jean-Claude Iriart occupe le poste désormais vacant par le départ de Madame Véronique Wagner, qui siégeait dans cet organisme. Et il est proposé de désigner Jean-Claude Iriart comme membre du collège élus au sein du conseil d'administration du fonds de dotation, en remplacement de Madame Véronique Wagner.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

5. Renouvellement de la commission locale du site patrimonial remarquable – Désignation des membres élus.

M. le Maire : Nous sommes toujours dans ces renouvellements, de la commission cette fois locale du site patrimonial remarquable. Il s'agit de procéder à la désignation des membres élus. Un petit mot. La loi relative à la liberté de la création et de l'architecture du patrimoine, dite loi « CAP » de juillet 2016 a procédé à un certain nombre de modifications concernant en particulier les secteurs sauvegardés. Bayonne a un secteur sauvegardé. Et désormais, il appartient à la communauté d'agglomération, et non plus à la Ville de Bayonne d'assurer la gestion de cette planification. Donc conformément au Code du Patrimoine, il appartient à la communauté d'agglomération Pays Basque, autorité compétente de composer la nouvelle commission locale après avis du préfet, qui doit comporter – je passe sur les détails – un certain nombre de membres titulaires et de membres suppléants. Pour ce qui nous concerne et j'en viens au sujet, je vous propose, et nous avons évoqué ces questions avec chaque responsable de groupe, que les élus titulaires soient Alain Lacassagne, Sophie Castel, Sylvie Meyzenc, Martine Bisauta et Henri Etcheto et que les élus suppléants soient Alain Esmieu, Philippe Escapil-Inchauspé, Françoise Brau-Boirie, Yves Ugalde et Jean-Claude Iriart. Ceci est donc conforme à ce dont nous avons ensemble convenu.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

6. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Désignation d'un délégué de la commune au comité syndical.

M. le Maire : Toujours dans cette série qui paraît bien longue, mais qui est nécessaire, c'est la désignation d'un délégué de la commune au syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques, le SDEPA. Le conseil municipal a procédé à une élection des délégués de la commune à ce comité syndical. La nouvelle composition du conseil municipal nécessite de pourvoir à un poste de titulaire laissé vacant. Il est proposé de désigner Madame Patricia Leuenberger en qualité de représentant titulaire du comité syndical en remplacement de Madame Wagner.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

7. Commission consultative des services publics locaux – Modification de la composition.

M. le Maire : Dernier rapport que je présente, de la même veine, concernant cette fois la commission consultative des services publics locaux, il s'agit pour nous de procéder à la modification de la composition du fait de la démission de Madame Wagner de son mandat de conseillère municipale, qui nécessite son remplacement, dans laquelle elle était suppléante. En conséquence, il est proposé ici de désigner Madame Patricia Leuenberger en qualité de membre suppléant en remplacement de Madame Véronique Wagner sachant que le titulaire est déjà Monsieur Jean-Claude Iriart dans cette commission.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

8. Avenant à la convention avec l'association Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays-Basque.

M. le Maire : Le rapport numéro 8 concerne un avenant à la convention avec l'association Euskal Moneta. Madame Bisautau au rapport.

Mme Bisautau : Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport concerne une modification de l'article 4 de la convention, puisque comme chacun le sait ici, la délibération que nous avons votée le 19 juillet 2017 a fait l'objet d'un contentieux avec l'État. Je rappellerai brièvement que différents moyens de droits avaient été soulevés contre cette convention. On nous a fait grief d'abord de ne pas respecter un arrêté ministériel qui était antérieur à la loi Hamon qui reconnaît les monnaies locales comme moyen de paiement, donc la loi s'impose par rapport à un arrêté ministériel antérieur. Il y a eu un autre moyen de droit, disant que les collectivités territoriales n'étaient pas concernées par l'économie sociale et solidaire, ce qui pouvait paraître pour le moins surprenant. Il y a eu aussi des moyens soulevés en corrélation avec les règles des marchés publics et je dois en oublier. *In fine* devant la cour d'appel de Bordeaux et je rappellerai ce qu'il s'est passé avant, nous avons été déférés, le 8 mars 2018, devant le tribunal administratif de Pau, recours assorti d'une demande de suspension par ordonnance du juge des référés. Le Tribunal de Pau a rejeté cette demande du préfet, et il y a eu appel devant la Cour administrative de Bordeaux. Cette fois, le juge d'appel a suspendu la convention, renvoyant les parties au fond.

Parallèlement, la Ville avait décidé de se pourvoir en cassation contre cette décision. Suite à ça, monsieur le préfet a fait part au maire de son souhait qu'il y ait une discussion. Il restait en litige, si on peut dire, l'article 4 de cette convention qui faisait vraiment l'objet du contentieux au final. Cet article s'intitulait « règlement des dépenses publiques en eusko », suivait un long développé de la façon dont ça allait se passer. C'est un peu technique, mais ça mérite d'être expliqué. En clair, si un élu demandait qu'une part de ses indemnités soit payée en eusko ou une association qui demandait qu'une subvention, tout ou partie, soit payée en eusko, il y a un mécanisme qui a été réfléchi à mettre en place. Le trésorier-payeur général paie en euros auprès de l'association Euskal Moneta, qui elle-même transforme en eusko pour les personnes adhérentes à l'association et qui le souhaitent. Le mécanisme demeure, il était donc tout à fait légal et légitime, et il est reconnu. Mais le titre de l'article doit être changé, la Ville ne payant pas en eusko. C'est un peu une forme que chacun jugera, parce qu'*in fine*, nous aurons nos euskos pour ceux qui le souhaitent, mais nous n'écrivons pas que la Ville paie en eusko. La Ville et l'État français ne peuvent payer qu'en euros, dont acte. Bien entendu, le but de cette convention est bien de faire vivre une monnaie locale. Ici c'est l'eusko, mais il y en a beaucoup d'autres à Grenoble, Nantes, Lille, Paris, ça se met en place, la région Normandie aussi. C'est-à-dire qu'il y a vraiment un foisonnement des démarches un peu partout, qui suivent de très près ce qu'il se passe à

Bayonne parce que la réalité et la possibilité vraiment de faire vivre ces monnaies locales et par là même d'être un soutien à l'économie locale est un enjeu fondamental pour les territoires.

Après discussion et négociation, comme un bon accord vaut mieux qu'un mauvais procès, ce n'est pas Monsieur Etchegaray qui va me dire le contraire, nous avons modifié l'article 4. Il ne s'intitulera plus « Règlements des dépenses publiques en eusko », mais l'objectif, et c'est ça qu'il faut retenir, est atteint. Nous pourrions en tant qu'élus souhaiter qu'une part de nos indemnités soit reversée en eusko. Les associations qui le souhaiteraient pourront faire de même, voire des fournisseurs. Ça nous permettra aussi de mettre enfin en place, dans les lieux où nous l'avons souhaité, pour la population, la possibilité de régler piscine, médiathèque... en eusko.

C'est un grand pas pour les monnaies alternatives qui sont évidemment des soutiens à l'économie locale, mais aussi plus écologique et qui sont un objet de développement territorial.

Pour finir, après toutes ces explications que je pensais nécessaires de rappeler, sur l'article 4 portant sur les dépenses en eusko ayant fait l'objet d'un contentieux initié par le préfet, un accord sur la rédaction de cet article ayant été trouvé, il est demandé au conseil municipal d'approuver sa nouvelle rédaction, telle que présentée dans la note explicative de synthèse, qui annule et remplace l'article correspondant de la convention initiale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant avec l'association Euskal Moneta, monnaie locale du Pays Basque.

M. le Maire : Merci, Madame Bisauta.

Mme Bisauta : Je voudrais rajouter, c'est dit dans le rapport, que nous nous sommes engagés à retirer le pourvoi en cassation et par la suite, le préfet retirera le contentieux au fond.

M. le Maire : Merci pour ce rapport très complet. Monsieur Iriart, vous avez demandé la parole et Monsieur Bergé, ensuite.

M. Iriart : Monsieur le Maire, chers collègues, très rapidement, c'était juste pour rappeler que nous avons soutenu sans réserve la formulation de la convention, il y a quelques mois et que nous sommes bien entendu heureux de pouvoir voter cette deuxième version, d'autant plus qu'elle conclut de façon heureuse un contentieux avec l'État qui aurait pu avoir des incidences très négatives, si l'issue avait été différente pour l'eusko, mais aussi pour le déploiement des monnaies locales partout sur le territoire français. Nous avons apprécié également le volontarisme de la municipalité dans le traitement de ce dossier depuis le vote de la première convention. Au final, l'essentiel est préservé puisqu'au-delà du dispositif qui est mis en place et au-delà des formulations juridiquement revues, tous les créanciers, qui le souhaitent, qu'ils soient entreprises, associations ou élus, pourront recevoir leurs versements en eusko. Je voudrais simplement vous rappeler qu'à la suite de la première délibération, nous nous étions, avec Véronique Wagner, portés volontaires pour pouvoir bénéficier du versement des indemnités des élus en eusko et qu'à ce stade, je le suis bien sûr toujours et que maintenant, a priori, plus aucun obstacle n'empêchant la mise en œuvre de la convention, vous nous confirmerez peut-être simplement s'il convient de reformaliser la demande ou si la première formulation suffira. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Iriart. Monsieur Bergé.

M. Bergé : J'irai rejoindre l'unanimité initiale puisque cette délibération a été adoptée à l'unanimité au sein du conseil municipal de Bayonne. Je pense qu'arriver à ce moment, vous pouvez remercier Monsieur le sous-préfet, puisqu'il a fait une belle campagne de communication à l'eusko pendant quelques semaines. Ça aurait été mieux de traiter ça en dialoguant dès le début pour ne pas arriver à ce à quoi nous sommes arrivés. Je pense qu'en Pays Basque, il est plus judicieux de dialoguer que de partir au niveau des recours juridiques.

M. le Maire : Certes. Je tenais juste à dire, parce que Madame Bisauta a tout dit, que je me réjouis qu'une solution ait été trouvée, parce que nous n'avons aucun intérêt à perdurer dans des contentieux, d'autant que la modification qui a été apportée à la convention, convention qui n'est pas remise en cause dans son existence, parce qu'en fait nous faisons un avenant à la convention. Ceci aboutit sur le fait que nous ferons exactement ce que nous voulions faire. Il n'y a aucune limitation réelle dans le dispositif. Nous avons changé des mots, nous avons changé des virgules, mais pour l'essentiel les choses restent exactement celles que nous voulions. Madame Bisauta a bien raison de le dire, qu'enfin, nous allons permettre à cette monnaie de participer à l'économie circulaire. Il s'agit quand même d'un objectif majeur, conséquence d'une loi économique, sociale et solidaire, qui avait permis la création de ces monnaies locales complémentaires. Je sais qu'il y a une association locale qui a l'intention, très prochainement de faire venir le ministre qui avait porté cette loi pour cette conférence. Celle-ci va se tenir à Bayonne dans les prochains mois ou en tout cas, prochainement.

Là, nous aurons été précurseurs. Nous n'aurions pas pris cette initiative, aucune commune ne l'aurait prise au Pays Basque. A mon goût, il n'y en a pas beaucoup, trop peu, voire pas du tout. Aujourd'hui, elles penseront que le chemin est libéré. J'appelle de mes vœux, je l'ai écrit comme président de la communauté d'agglomération Pays Basque à tous les maires, et je peux dire ici que je vais le soumettre au prochain conseil communautaire pour qu'aussi, la communauté Pays Basque puisse utiliser le même mécanisme. Je ne doute pas que le conseil communautaire le votera.

Mme Bisauta : Je voudrais juste rajouter qu'il va falloir formaliser la demande pour les élus qui le souhaitent, ne demander qu'une partie ou toutes leurs indemnités soient payées en eusko. D'après la convention, elle sera quand même payée par l'État et par la Ville en euro. C'est un exercice assez extraordinaire, mais enfin, nous arrivons à tout. Ce que je voudrais dire à titre tout à fait personnel, c'est que j'ai quand même été très choquée par les propos de Monsieur le Préfet dans l'interview qu'il a bien voulu accorder à Sud-Ouest. Je peux vous dire qu'il y a eu des réactions d'autres monnaies locales avec qui nous sommes un peu en lien, et que l'esprit dans lequel nous soutenons cette monnaie n'est pas celui qu'il décrit. Je crois que l'engagement que nous avons ici, la Ville de Bayonne, depuis des années pour le développement durable, la transition énergétique et écologique plaide vraiment pour une démarche qui n'a rien à voir avec les arguments qui ont été évoqués et que je ne vais même pas répéter, tellement ils sont loin de notre façon de penser. C'est un petit peu regrettable d'utiliser ce genre de choses qui ne servent qu'à provoquer des clivages, des agacements qui n'ont pas lieu d'être.

M. le Maire : Merci, Madame Bisauta. Nous allons passer au vote de cette délibération qui avenante ni plus ni moins la précédente délibération sur le point 4 de la convention.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Je vous remercie de cette belle unanimité.

La séance est suspendue.

M. le Maire : Je vais demander maintenant une petite suspension de séance, car nous avons des cheminots qui nous avaient déjà saisis de leur volonté, je vous le dis tout de suite, une fois n'est pas coutume, de leur volonté de pouvoir faire une déclaration en conseil municipal. Je vous le dis une fois n'est pas coutume, mais il se trouve que le sujet qu'ils vont aborder est un sujet qui concerne la voie du soufre et qui concerne aussi la ligne de Garazi-Bayonne. Je suspends la séance, mais je vous propose de rester assis, si vous le voulez bien. Et je demande à cette délégation de cheminots de bien vouloir entrer et de s'exprimer. Je vous ai demandé, par mon directeur général des services, de bien vouloir faire une déclaration courte que nous allons écouter avec attention, mais il faut qu'elle soit courte.

Déclaration des cheminots

Elle sera courte, Monsieur le Maire. Merci en tout cas pour la suspension et pour l'acceptation de notre intervention.

« Vous le savez, les cheminots sont en grève. Nous sommes au 27^e jour de grève, 14^{ème} bloc de grève. Aujourd'hui, nous avons une délégation sud rail, CFDT, qui est ici présente, , bien évidemment pour une contestation nationale de grève ferroviaire, mais bien évidemment parce que nous sommes porteurs de projets et porteurs de proposition concrètes pour l'ensemble des gens de l'EPCI de la communauté d'agglomération du Pays Basque, et donc de la Mairie, des citoyens de Bayonne.

Comme vous le savez, nous portons une ligne de soufre, nous portons un projet local en ce moment, trente trains par jour. Nous portons un projet qui va être novateur, qui va être porteur de décongestion, qui va être porteur de solutions durables pour les citoyens, qui va empêcher un petit peu les embouteillages et l'ensemble de ces véhicules, qui sont insupportables, parce que nous sommes en 2018 et parce qu'il est grand temps que l'on s'attaque réellement à la condition climatique, au réchauffement climatique, au développement durable. À notre sens, ce n'est vraiment pas le cœur du débat, que ce soit national ou local.

Aujourd'hui, nous avons une marche ferroviaire, et oui, Monsieur le Maire. Aujourd'hui, nous avons une marche ferroviaire. Nous avons fait à deux reprises une invitation à l'ensemble des gens ici présents, à l'ensemble des membres du conseil municipal. Nous avons eu cinq réponses, cinq réponses de l'ensemble des personnes ici présentes. Pour nous, c'est un aveu de faiblesse. C'est un aveu clairement d'échec vis-à-vis de notre proposition, vis-à-vis de ce constat, vis-à-vis du développement durable, vis-à-vis de la situation catastrophique que vivent les Bayonnais, les Bayonnaises, les membres de la communauté d'agglomération Pays Basque.

Nous sommes encore dans ce projet. Nous portons ce projet et nous pensons qu'il va falloir travailler ce projet très sérieusement dans les semaines, dans les mois à venir, parce que c'est un projet qui est porteur, parce que c'est un projet qui a vocation à être abouti. C'est un projet de 30 trains, 7 haltes ferroviaires entre Le Boucau et les allées Marines au niveau de France Asia pour être très clair, pour être très imagé. 7 haltes ferroviaires, chacune qui auront leur importance et leurs points stratégiques. Ça pourrait être bien, ça pourrait être La Floride, avec Cassin, avec l'hôpital où nous avons rencontré aujourd'hui, le directeur et Madame la DRH de l'hôpital. Et je veux aujourd'hui interpeller Madame Durruty en tant que

Présidente du conseil de surveillance de l'hôpital. Je pense que vous avez tout votre poids à amener dans l'élaboration et dans la concrétisation de ce projet. Ça peut être une halte aux arènes, ça peut être une halte à proximité de Dassault et bien évidemment France Asia.

Ce projet est compatible avec le tram'bus, avec les lignes 1 et 2. Il aura vocation à vraiment améliorer le quotidien des usagers, le quotidien des citoyens. Nous portons ce projet. C'est un projet qui est maîtrisé en termes de financement. C'est 10 millions d'euros, 10 millions d'euros qui ont été validés par la SNCF réseau, SNCF mobilité. Maintenant, j'ai envie de dire chiche, essayons de nous rapprocher. Nous avons 2018 pour porter ce genre de projet que ce soit avec la CAPB, que ce soit avec le conseil municipal de Bayonne. »

M. le Maire : Merci. On vous a donné la parole. Nous n'allons pas réagir, ce n'est pas l'objectif. On vous remercie. On vous a entendu en tout cas dans votre propos. Merci, Messieurs, Dames.

Un intervenant : Très bien, merci.

Un intervenant : J'espère que nous aurons une réponse dans les jours futurs par rapport à ce que vous avez entendu, que vous le partagiez ou non. Merci.

M. le Maire : Merci, mes chers collègues d'avoir permis effectivement à ces cheminots de s'exprimer. Nous allons reprendre le cours de la séance, parce que nous en étions au rapport numéro 9, et ce soir le rapport numéro 9 est présenté par Monsieur Ugalde.

M. Bergé : Vous leur avez donné une intervention. Ils ont sollicité les membres du conseil municipal. Côté ferroviaire, c'est un dossier que je suis quand même de très près, notamment avec le syndicat des transports de l'agglomération.

M. le Maire : J'aurais beaucoup à dire aussi.

M. Bergé : Très rapidement. La question du pacte ferroviaire est une question qui est nationale, sur laquelle des positions doivent être prises. Ce qui est quand même extrêmement regrettable, c'est que très souvent, les cheminots, notamment par leur rôle, sont pris comme boucs émissaires du gouvernement pour justifier ce pacte ferroviaire. C'est quand même un moment très politique que nous sommes en train de vivre. Ça me rappelle un peu l'époque Thatcher où les mineurs jouaient quelque part ce rôle de boucs émissaires pour une transformation de la société. Il se trouve que vous comme moi, nous avons rencontré les mêmes cheminots pour discuter du projet de Bayonne-Saint-Jean-Pied-de-Port. C'est un projet que j'avais eu l'occasion de discuter avec eux, en comité de ligne, animé par la région. Ils ont monté une réunion avec vous à la CAPB et avec nous à la région pour développer un système de RER, c'est-à-dire, une desserte fine sur Bayonne-Cambo, et pour multiplier les fréquences sur la ligne Bayonne-Saint-Jean-Pied-de-Port. Il se trouve que le syndicat des transports, la communauté d'agglomération du Pays Basque et la région ont accepté de se mettre autour de la table et a priori, sont en voie de trouver un accord pour développer cette desserte. Il faut dire que nous avons à faire à des personnels cheminots extrêmement constructifs et qu'ils sont force de proposition. J'ai eu l'occasion d'aller débattre avec eux. Je leur ai dit que je n'étais pas d'accord à 100 % sur l'ensemble des revendications ou 80 %/20 % pour ma part, en étant entré dans les dossiers, mais je trouve quand même qu'il est important que nous ayons la capacité d'apporter notre soutien à des personnes qui représentent le service public et qui ont une vision de l'intérêt général, que nous sommes certains quand même à partager.

M. le Maire : Merci. Je pourrais avoir beaucoup de choses à dire comme Président de la communauté d'agglomération, parce que ce sujet est un sujet d'agglomération, en tout cas en termes de compétences, ce n'est pas un sujet Ville, même si ça concerne grandement la Ville de Bayonne. Nous sommes bien d'accord.

La séance reprend à 18 heures 21.

CULTURE ET PATRIMOINE

9. « Lauga, côté scène » : une nouvelle saison de spectacles à Bayonne.

M. le Maire : Je vous propose, mes chers collègues, de reprendre le cours du conseil municipal et de passer au rapport 9 qui va être présenté par Yves Ugalde.

M. Ugalde : Oui, Monsieur le Maire, nous passons effectivement à une ambition dont nous avons assez longuement parlé ici depuis quelques mois d'ailleurs concernant le Lauga et sa deuxième vocation en quelque sorte, qui ne fera que rejoindre des objectifs qui étaient poursuivis par ceux qui l'ont construit, cette salle Lauga, je veux bien sûr parler d'une proposition culturelle dans le respect bien évidemment d'un calendrier sportif que nous suivrons et respecterons scrupuleusement.

Il s'agit d'un concept qui s'appelle « Lauga, côté scène » et qui permettra à une vraie saison d'hiver de se mettre en place à Lauga. Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement culturel et patrimonial 2017-2020 que j'ai eu l'honneur de présenter ici et de détailler, la ville de Bayonne accueillera donc salle Lauga pour la saison 2018-2019, une série de spectacles dits grand public, le premier Diamond Dance The Musical est prévu le 6 décembre 2018. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes du contrat de coréalisation relatif à ce spectacle et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. le Maire : Sur ce rapport, il y a Madame Picard-Felices.

Mme Picard-Felices : Juste une petite question, Monsieur le Maire, chers collègues, cher Yves, nous avons bien compris, vous venez de le dire, qu'il y a une deuxième vocation. On se fait un peu de souci pour cette deuxième vocation, la vocation sportive de la salle Lauga. Il n'y a encore pas longtemps, nous appelions ça le Palais des Sports. Vous parlez de « Lauga, côté scène », dans le nouveau journal de la Ville, on parle même de renouveau culturel. J'ai l'impression, nous avons l'impression que le côté sportif va être compliqué à mettre en place, surtout que la configuration des salles est très compliquée. Donc nous aimerions un peu de renseignements sur ce sujet.

M. Ugalde : Il faut chasser cette impression, Marie, parce que tout simplement, je le répète ici, il ne s'agit pas d'une saison au long cours qui pourrait perturber d'une façon ou d'une autre le calendrier des compétitions sportives. Tout cela fera l'objet d'une consultation très précise avec ma collègue Agnès Duhart en particulier. Et il n'est pas question pour la culture d'aller empiéter sur une quelconque prérogative sportive, une vocation essentiellement, très majoritairement sportive de Lauga. Je rappelais simplement en préambule, que nous ne faisons que recoller avec une histoire qui est vieille à Lauga et qui a toujours fait que quelques grandes productions nationales s'y sont toujours produites, jusqu'à ce qu'on oublie cette vocation, il y a une vingtaine d'années. Il n'est pas question d'inverser la tendance. Il va sans dire que le palais des sports reste un palais des sports très majoritairement consacré à la dimension sportive, mais que nous allons permettre à sept, huit spectacles par

an de se produire à Lauga dans des conditions libérées par le calendrier sportif, ça va sans dire.

Mme Picard-Felices : Si je peux me permettre, pendant qu'on est dans les salles de sport, les salles de spectacles, qu'est-ce qu'il devient des Arènes pour cet été, parce qu'il n'y a aucune programmation pour cet été aux arènes ? Pourquoi n'y en a-t-il pas ? Pouvez-vous nous donner des explications, parce qu'il n'y a qu'un seul spectacle ?

M. Ugalde : Si j'ai bien saisi la question, c'est ce qu'il se passe pour l'été. Nous l'avons déjà dit, mais ça ne me dérange pas de le répéter ici. Il y aura un concert pour les Fêtes de Bayonne, en tout cas en préambule des fêtes de Bayonne et nous en resterons là cette année pour les propositions scéniques des arènes de Bayonne. Je vous rappelle que nous sommes là aussi bien sûr dans l'élan de producteurs privés qui ont l'entière responsabilité de leurs choix ou de leurs non-choix vis-à-vis d'un endroit où ils veulent ou pas produire leur spectacle.

Mme Picard-Felices : Il n'y aura pas de grand spectacle culturel et sportif, comme vous le disiez.

M. Ugalde : Je vous entends mal, Marie, je suis désolé.

Mme Picard-Felices : Pourtant le micro marche bien. C'était la dimension des grands événements sportifs et culturels que vous mettez en avant dans le journal municipal, donc il n'y en aura pas cet été.

M. Ugalde : Cette année, il n'y aura pas de spectacle aux arènes de Bayonne, indépendamment de Nadau, dont la location marche fort bien, parce que nous sommes à plus de 4 000 places vendues. Ils sont à plus de 4 000 places vendues.

Mme Picard-Felices : Très bien. Merci.

M. le Maire : Merci, Madame Picard. Vous avez répondu, Monsieur Ugalde. Je vous remercie. Nous mettons aux voix cette délibération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

10. Création de la manifestation « Paseo, créations et patrimoines » : demande de subventions et dépôt de la marque auprès de l'institut national de la protection intellectuelle (INPI)

M. le Maire : Le rapport 10, toujours Monsieur Ugalde, création de cette manifestation Paseo.

M. Ugalde : Je dirais d'ailleurs qu'elle me permet, cette délibération, de répondre plus généralement aux soucis émis par Madame Felices tout à l'heure, parce qu'en définitive bien sûr, nous partageons tous ce souci. C'est de faire en sorte que l'été ne soit pas saisi d'une forme de léthargie dès que les fêtes de Bayonne sont terminées, puisqu'il est de bon ton de dire qu'on se repose, qu'on sort d'une sorte de cataclysme après les fêtes de Bayonne. Je pense que c'est un état d'esprit qui ne convient pas à la dynamique de cette ville, en particulier sur le plan patrimonial. Il suffisait d'ailleurs de se rendre à l'assemblée générale de l'office du tourisme, il y a quelques jours pour comprendre que 80 % des gens qui poussent la porte de l'office du tourisme aujourd'hui en termes de visiteurs viennent aujourd'hui pour

la qualité de notre patrimoine, très loin des comportements d'il y a une dizaine d'années. On fermait le parasol pour ouvrir le parapluie et on quittait les plages du littoral pour venir à Bayonne. Ce comportement a changé. Aujourd'hui, c'est véritablement une proposition patrimoniale de Bayonne qui fait la différence et qui fait en sorte que l'attractivité de la ville se développe. Dans ce contexte, je pense que le spectacle vivant, la culture, l'exposition se devaient d'apporter une pierre à cet édifice et de dialoguer avec notre patrimoine et de surcroît de façon gratuite et accessible pour tous, parce que c'est aussi une façon d'être à l'écoute et en phase avec la nature même de notre ville, qui a sa particularité, nous le savons, sur ce plan. C'est dans cet esprit que nous avons voulu que le mois d'août soit un grand mois en quelque sorte, un formidable festival pendant trois semaines avec des rendez-vous multiples, mais dialoguant toujours, je le répète avec le patrimoine de la ville, car sans cela nous ne ferions que la moitié du chemin. Et il s'agit pour ce Paseo d'être en résonance avec ce qui aujourd'hui, constitue l'attractivité majeure de Bayonne pendant l'été.

C'est donc de la création de la manifestation « Paseo, création et patrimoine » dont je vais vous parler à travers cette délibération et cette demande de subvention et dépôt de la marque auprès de l'institut national de la protection intellectuelle, puisque vous le savez aujourd'hui, il faut passer par ce genre de fourches caudines le plus vite possible, à travers les appellations génériques de ces manifestations culturelles.

La Ville de Bayonne souhaite lancer Paseo, manifestation se déroulant sur le mois d'août, visant à mieux positionner la ville dans le champ du tourisme culturel. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions complémentaires auprès de partenaires potentiels, d'approuver et d'autoriser le dépôt de la marque « Paseo, créations et patrimoines » auprès de l'institut national de la propriété intellectuelle, et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires permettant l'enregistrement de la marque susmentionnée dans les classes nécessaires.

Voilà pour le concept lui-même. Nous aurons l'occasion de revenir sur la programmation, dont je vous répète ici qu'elle accompagne l'intégralité du mois d'août. Sachez d'ores et déjà que Michel Portal a répondu présent aux propositions que nous ferons pour un concert, un exemple, ou encore que les commandos percussions, qui sont aujourd'hui ce qu'il se fait de mieux en matière de mariages de percussions, de sons modernes et de la pyrotechnie, la pyrotechnie intelligente et mêlant la démarche musicale, que ce soit les musiciens eux-mêmes qui dirigent ces effets. Tout cela sera parmi nous avec une quinzaine d'autres propositions qui viendront égrainer l'ensemble de ce mois. Et je le répète, ce sera dans une philosophie de totale gratuité de toutes les propositions quel que soit le quartier où elles se dérouleront.

M. le Maire : Merci. Etienne Boutonnet a demandé la parole.

M. Boutonnet : Oui, simplement pour compléter les propos d'Yves Ugalde. Ce projet est né aussi de notre coopération transfrontalière avec Pampelune et Fontarrabie, et notamment nous avons vu l'année dernière le succès d'une coproduction transfrontalière avec Kalakan. Nous sommes rentrés dans le concret dans le cadre de la coproduction. Il ne s'agissait pas simplement de prendre un spectacle et de le coller partout. Il y a vraiment eu un travail et une alchimie qui ont été réalisés entre des artistes des deux côtés des Pyrénées. Cette année, rebelote. Le spectacle autour de Michel Portal et Oreka Tx ce sont deux réalisations qui, particulièrement, vont faire travailler des artistes des deux côtés grâce notamment à des subventions européennes. Je pense qu'on peut s'en féliciter parce que c'est vraiment une belle réalisation et il y a beaucoup de messages derrière tout ça.

M. Ugalde : Subventions pour lesquelles il faut préciser que ce ne sont pas des compléments. C'est vraiment important.

M. Boutonnet : 55 000 euros de subvention sur un budget de 95 000 euros.

M. le Maire : Merci pour ces compléments d'information. Je mets aux voix cette délibération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

11. « Bayonne fête le 14 juillet » - Demande de subventions.

M. le Maire : Monsieur Ugalde, vous prenez le rapport 11 aussi. C'est une demande de subvention.

M. Ugalde : Oui, Monsieur le Maire. Cette subvention concernera effectivement la façon dont nous voulons entourer la fête du 14 juillet dont on estime qu'elle ne doit pas que concerner la soirée très symbolique, place de la liberté, quel que soit le talent des musiciens qui s'y produisent. Nous pouvons dire que c'est une formule un peu conventionnelle. Donc nous avons l'ambition politique de voir l'ensemble des quartiers adhérer à cette journée ou à ces journées patriotiques. C'est dans cet esprit que ce concept de « Bayonne fête le 14 juillet » vous est proposé dans cette demande de subvention. La Ville de Bayonne souhaite initier le principe d'un concert gratuit, plus particulièrement pensé pour les jeunes générations à l'occasion de la fête nationale. Ce concert sera programmé dans les Hauts de Bayonne dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 7 500 euros au GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise. J'aurais préféré que notre ami Cyrille Laiguillon présente cette délibération, mais c'est avec plaisir que je le remplace. Je peux témoigner aussi de l'enthousiasme qu'il a mis à mettre en place en particulier cette date sur les Hauts de Bayonne, vis-à-vis en particulier d'une population jeune.

M. le Maire : Beaucoup d'enthousiasme de Cyrille Laiguillon sur la préparation de ce dossier, c'est vrai.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

12. Création d'une carte de réduction au bénéfice des Bayonnais non imposables pour l'accès à l'offre culturelle et sportive.

M. le Maire : C'est Philippe Daubisse qui va présenter maintenant le rapport numéro 12.

M. Daubisse : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport consiste en la création d'une carte de réduction au bénéfice des Bayonnais non imposables à l'accès à l'offre culturelle et sportive. La Ville de Bayonne souhaite développer un dispositif global permettant aux Bayonnais aux revenus non imposables de bénéficier de tarifs réduits à diverses activités culturelles et sportives par la création d'une carte de réduction délivrée gratuitement par la Ville et le CCAS dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Ces tarifs réduits auront été préalablement identifiés avec les institutions et les associations désireuses de s'impliquer dans cette opération. En complément, des actions

d'informations et d'accompagnement seront conduites en direction des populations visées pour un coût total estimé à 10 000 euros.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et contrats nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

M. le Maire : Sur ce rapport, s'il n'y a pas de question, je le mets aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

13. DIDAM – Exposition *Hiding in the City*, photographies de LIU BOLIN – du 29 juin au 16 septembre 2018

M. le Maire : Monsieur Ugalde reprend la parole pour nous parler d'une exposition DIDAM.

M. Ugalde : Oui et pas avec n'importe qui, puisqu'il s'agit du photographe Liu Bolin, c'est une des sommités actuelles avec une façon très particulière d'approcher la photographie puisqu'il se fait oublier dans des opérations de camouflage assez invraisemblables pour saisir des réalités de notre vie quotidienne et surtout dans des villes où ces réalités nous échappent souvent. C'est toute la force de son art de se faire totalement oublier dans des conditions quelquefois de camouflages que je dirais, même les militaires du 1^{er} PMA pourraient lui envier. Exposition *Hiding in the City*, ce sont les photographies de Liu Bolin du 29 juin au 16 septembre. Et il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et contrats amenés à être établis dans le cadre de l'exposition photographique *Hiding in the City* qui se tiendra du 29 juin au 16 septembre 2018, représentant un budget global de 22 500 euros dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Sur ce rapport ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

14. Musée Bonnat-Helleu – Demande de prêt d'un tableau réalisé par un artiste anonyme – Musée national de la Renaissance, Château d'Ecouen.

M. le Maire : Madame Castel va nous présenter assez rapidement une série de rapports qui concernent les demandes de prêt. Nous vous écoutons. Rapport 14.

Mme Castel : Oui, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit d'une demande de prêt d'un tableau réalisé par un artiste anonyme. Cette demande de prêt est faite au musée Bonnat-Helleu par le musée national de la Renaissance situé dans le château d'Ecouen. Le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt d'un tableau intitulé « Scène de comédie » (je pense que vous avez pu en apprécier sa valeur en découvrant le rapport), au musée national de la Renaissance, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Je veux juste profiter de ce rapport pour faire un petit retour sur la Nuit des musées, qui s'est déroulée il y a une quinzaine de jours, pour signaler qu'en très peu de temps, c'est-à-dire de 18 heures à 23 heures, plus de 631 personnes sont venues découvrir la présentation qui avait été faite de portraits d'enfants, issus des différentes collections du musée.

M. le Maire : Merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

15. Musée Bonnat-Helleu – Concert du Prix du musée Bonnat-Helleu le 14 mai 2018

M. le Maire : Madame Castel, le concert du Prix du musée Bonnat-Helleu.

Mme Castel : Effectivement, ce concert du prix du musée Bonnat-Helleu a eu lieu le 14 mai 2018. L'académie internationale de musique Maurice Ravel décerne chaque année le prix du musée Bonnat-Helleu. Cette année ont été récompensés deux jeunes artistes, Amia Janicki, violoniste, et Nathanaël Ferreira, altiste, qui ont donné un magnifique concert, le 14 mai dernier, dans le grand salon de l'hôtel de ville. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions décrites en note explicative de synthèse dans le cadre de l'organisation du concert du Prix du musée Bonnat-Helleu. On peut souligner aussi que ces deux jeunes artistes ont vraiment apprécié l'acoustique du lieu.

M. le Maire : Merci, Madame Castel. L'occasion de ce rapport avant de passer au vote de vous dire que nous avons recruté un nouveau directeur conservateur du Musée Bonnat-Helleu. Il s'agit de Monsieur Benjamin Couilleaux. Ce monsieur est conservateur du patrimoine évidemment, actuellement adjoint à la directrice du musée Cognacq-Jay à Paris. Il est diplômé de l'école du Louvre, titulaire d'un doctorat de l'école pratique des hautes études. Il a 35 ans et déjà bardé d'un certain nombre de privilèges, conseils, tout du moins d'une publication bibliographique particulièrement riche pour une personne de son âge. Il va nous rejoindre le 10 septembre prochain pour prendre donc, le 10 septembre, la direction du musée des beaux-arts de Bayonne. Je voulais vous donner cette information puisqu'elle n'était pas encore évidemment connue. Elle n'a pas été rendue publique. Je mets aux voix cette délibération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

16. Médiathèque – Vente de documents réformés.

M. le Maire : Je vous remercie. Rapport 16, Madame Larré.

Mme Larré : Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport concerne la médiathèque et la vente de documents réformés. La vente annuelle de documents définitivement retirés des collections de la médiathèque sera organisée dans les deux sites de la médiathèque, les 8 et 22 septembre prochains dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'organisation de ces journées de vente et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour leur organisation, d'approuver le principe du versement du produit de cette vente au bénéfice des associations Atherbea, et L'autruche sur un fil de soie et de fixer les tarifs comme proposés.

M. le Maire : Merci. Oui ?

M. Ugalde : Je voulais simplement me permettre de donner une information concernant ce sujet de la médiathèque au sens large. J'avais l'honneur d'ouvrir les débats, il y a trois jours de cela, à la Maison des associations, concernant le vrai sujet de la médiathèque d'aujourd'hui, instiller d'abord, il faut le dire, par le ministère de la Culture, concernant les prochains horaires et les prochains créneaux d'ouverture des médiathèques en France. Nous

savons que c'est un engagement particulier du Président Macron, donc aujourd'hui nous nous trouvons devant cette réalité qui va consister pour chaque médiathèque à s'interroger sur la façon dont nous allons pouvoir répondre à cette demande nationale qui consiste à aller vers un élargissement des horaires et des créneaux d'ouverture des médiathèques. Ce n'est pas une question neutre à Bayonne quand nous savons que la médiathèque de Bayonne ouvre six jours sur sept, et en particulier le dimanche. Donc ça supposera, si nous ouvrons le dimanche, peut-être d'avoir une réflexion sur le lundi. C'est une affaire quand même complexe, qui supposera aussi d'ailleurs que nous travaillons sur une complémentarité avec les propositions de nos amis anglais et biarrots, qui ne sont pas sur le même rythme d'ouverture.

Tout ça pour vous dire que j'ai bien saisi à travers cette réunion qui rassemblait plus de quarante bibliothécaires venus du Pays Basque, du Béarn et des Landes que la problématique, en fonction des sociologies, des dimensions de ville, interrogeait les uns et les autres. Mais il faut que d'une façon ou d'une autre, nous répondions à cette exigence qui, aujourd'hui, a fait l'objet d'une consigne nationale du ministère de la Culture. C'est un débat riche dont Bayonne a été le cœur pendant tout cet après-midi de mardi dernier.

M. le Maire : Merci, Monsieur Ugalde. Nous mettons aux voix cette délibération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

17. Muséum d'histoire naturelle – Restauration des collections - Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.

M. le Maire : Madame Castel, la restauration de collections. C'est une demande de subvention.

Mme Castel : Oui, effectivement, il s'agit d'une demande de subvention à la DRAC pour des collections pour le muséum d'histoire naturelle. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, au taux le plus élevé en vue de la restauration de 49 spécimens naturalisés et d'un alguier remarquable datant de 1867.

Je voudrais aussi profiter de ce rapport pour vous tenir informés du succès de la très belle exposition « L'ours, toute une histoire ». Depuis la mi-février, ce sont plus de 8 000 visiteurs qui sont venus au muséum d'histoire naturelle malgré les conditions atmosphériques telles que nous les connaissons tous. Juste pour vous rappeler à nouveau que l'exposition va se poursuivre jusqu'aux journées européennes du patrimoine.

M. le Maire : Merci. Ce que vous dites sur la fréquentation du muséum d'histoire naturelle se vérifie au Musée basque. J'ai vu le président du musée basque il y a 48 heures qui me confirmait la progression encore plus importante de la fréquentation du musée basque et également du DIDAM. Eu égard à la qualité des expositions du DIDAM, nous ne sommes pas forcément surpris, pas plus que pour le musée basque d'ailleurs. Ce sont de bonnes nouvelles. Sur ce rapport, Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Ce n'est pas du tout sur ce rapport, mais puisque vous évoquez le musée basque, une plus triste nouvelle pour l'ensemble de notre assemblée malheureusement, c'est que nous venons d'apprendre le décès, la disparition de Manech Pagola, qui a exercé, nous le savons bien pendant des années avec à la fois sa science, sa vision, sa gentillesse, son humanité. Nous savons qu'il était aussi connu pour bien d'autres engagements culturels bien

entendu, à travers ses chansons que nous avons tous en têtes et ses engagements dans la cité, ses engagements politiques. Nous savions qu'il était souffrant et malade depuis quelques années maintenant. Je crois que c'est une nouvelle qui nous attriste ici dans le conseil municipal. Nous venons de l'apprendre.

M. le Maire : Oui, tout à l'heure, à l'entrée en séance quasiment concomitamment. Vous avez raison de rappeler la mémoire de Manech, pas seulement parce qu'il a été conservateur, mais aussi parce qu'il est auteur, compositeur aussi d'ailleurs. C'est un artiste assez exceptionnel. Merci, Henri Etcheto, de cet hommage. Nous mettons aux voix le rapport 17.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

18. Programme Interreg Europe 2014-2020 – Réponse à l'appel à projets et demande de subventions.

M. le Maire : 18, Monsieur Boutonnet, vous qui suivez la coopération européenne.

M. Boutonnet : paraît-il. Oui, chers collègues, je suis très heureux de vous présenter ce rapport, tout d'abord parce que quand j'ai pris mes fonctions au mois de janvier, j'avais ce projet dans un coin de la tête. Mais l'appel à projets terminait fin juin et je vous avoue que je ne pensais pas avoir le temps de le mettre en musique avec les services, mais c'était sans compter sur leur efficacité, que je voulais saluer là-dessus, parce que j'ai vraiment pu m'appuyer sur des gens de conviction et performants. C'est grâce à eux aussi que je présente ce rapport. Ce projet me tenait particulièrement à cœur. Le projet HTTP, ça consiste à vouloir faire de Bayonne et des partenaires des villes pionnières dans la conjugaison du patrimoine et des nouvelles technologies. Vous savez depuis Fortius, Creacity, nous travaillions dans le transfrontalier sur la thématique patrimoniale dans le cadre d'Interreg A, donc du transfrontalier et chez nous, le POCTEFA.

Ce projet s'inscrit dans un cadre géographiquement plus large puisque c'est sur tout le territoire européen, mais s'intéresse toujours au patrimoine. HTTP signifie Heritage Travelling To Posterity. C'est le patrimoine voyageant vers la postérité. C'est un projet qui vise à mêler nos siècles d'histoire et l'innovation. J'anticipe les remarques. La langue de Shakespeare est la langue de travail dans les Interreg européens. Nous nous adaptons. Mais alors que certains observent le patrimoine dans un rétroviseur, aujourd'hui, il s'agissait de mettre au profit de notre héritage passé les technologies de l'avenir. Cette intention se traduit à travers des axes assez concrets. Tout d'abord, la promotion du patrimoine, une perspective d'attractivité touristique est visée notamment, en faisant des technologies et des nouvelles technologies des outils de médiation patrimoniale, culturelle, mais aussi des outils d'accessibilité du patrimoine. Ainsi, nous pourrions promouvoir les visites physiques de nos villes en les aguichant via des visites virtuelles en immersion. Imaginez dans des halls de gare ou des salles d'embarcation, des casques de réalité virtuelle qui permettent, par exemple, de visiter Bayonne et qui donnent juste envie d'y aller. Dommage que l'aéroport s'appelle Biarritz.

C'est aussi l'occasion de travailler sur un tourisme patrimonial lié aux nouvelles technologies. Chère Sophie, l'autre jour, nous en parlions en commission au centre d'interprétation, notamment de l'architecture où il va y avoir cet iPad géant où nous allons un peu pouvoir explorer l'histoire de Bayonne. Je trouve ça génial comme idée. C'est exactement ce vers quoi je suis convaincu qu'il faut que nous continuions à aller parce que ce sont des outils ludiques. Nous pourrions également imaginer ouvrir les portes d'un patrimoine parfois

difficilement accessibles, n'est-ce pas Jérôme, pour les personnes à mobilité réduite ou des enfants qui sont cloués dans un lit d'hôpital, leur mettre un petit casque et leur faire visiter les coins qu'ils ne pourraient pas visiter dans leur état de santé. C'est le premier point.

Le second point est sûrement le plus ambitieux. C'est de mettre la technologie au service de la vie du patrimoine. Partant du constat que quoi qu'il advienne, le patrimoine, notamment architectural évoluera, la première interrogation consiste à réfléchir comment informer, consulter au mieux les citoyens grâce aux nouvelles technologies, grâce à des outils de connaissances du patrimoine et des outils de consultation. En somme, il s'agit de fédérer les citoyens autour du destin du patrimoine grâce à ces outils. Victor Hugo qui disait que l'architecture est le grand livre de l'humanité, l'expression principale de l'Homme, ses divers états de développement, soit comme force, soit comme intelligence, nous y sommes. Cette démarche consiste à faire que le patrimoine soit l'expression de tous les citoyens et qu'ils écrivent ce livre ensemble.

Puis, ce grand livre, il faut absolument garder une trace et c'est là qu'intervient l'ultime volet que je vais vous présenter ce soir. C'est l'archivage du patrimoine actuel pour pouvoir s'immerger dedans tout simplement. Il s'agit là de nous dire, grâce à la réalité virtuelle, grâce aux nouvelles technologies, les gens qui viendront après nous dans un siècle ou dans un millénaire pourront voir comment était Bayonne en 2018, en 2019, en 2020, grâce à cette immersion. Qui ne rêve pas de faire la même chose avec le passé ? Malheureusement, à l'époque, la fibre n'était pas arrivée à Bayonne.

L'idée est de réfléchir à tout ça. Pour en revenir au rapport, dans le cadre Interreg Europe, nous souhaitons déposer ce dossier afin d'obtenir des financements jusqu'à 200 000 euros par partenaire pour un budget total de 1,2 million d'euros, tous partenaires confondus et d'entamer la réflexion sur ces sujets dès 2019 pour aboutir à une stratégie. Les partenaires nous ont déjà témoigné l'intérêt qu'ils portaient pour ce projet. J'en profite pour remercier publiquement la ville de Barcelone qui nous a contactés à notre grande et heureuse surprise pour nous dire qu'ils trouvaient le projet assez intéressant, qu'eux avaient beaucoup avancé sur l'accessibilité et qu'ils voulaient travailler avec nous. C'est tout récent. Je remercie la municipalité de Barcelone pour ça. Et nous avons aussi la Communauté forale de Navarre, Veliko Tornovo en Bulgarie, l'université de Lettonie qui est la plus grande des Pays baltes, l'institut national de recherche et de développement informatique de Roumanie, que nous remercions aussi et le GIE VR Connection. C'est soixante entreprises françaises dans l'innovation, qui sont d'accord pour nous suivre, et qui pourraient venir à Bayonne. Nous avons de super entreprises à Bidart dans les nouvelles technologies, pourquoi pas demain à Bayonne grâce à ces démarches. Nous intégrons également une communauté qui va nous permettre d'être approchés par des porteurs de projet.

Je terminerai dessus. Je suis persuadé que ces coopérations menées par la Ville de Bayonne bâtiront la capitalisation de notre ville en développant sa notoriété. Nous ne sommes pas une capitale par essence. L'administratif n'est qu'administratif. Je pense que nous sommes une capitale par ce que nous créons, par ce que nous tissons, par ce que nous dégageons et par notre aura et j'espère pouvoir continuer à développer ces relations, parce que j'ai bien vu que nous étions attractifs et que ces projets sont très porteurs d'avenir pour notre ville. Je vous remercie. J'ai essayé d'aller vite.

M. le Maire : Non, nous en avons conclu que vous étiez enthousiaste sur un sujet qui va être très transversal d'ailleurs, qui vous amènera à travailler avec nos collègues parce qu'il y a le numérique, les nouvelles technologies. En tout cas, c'est très transversal. Madame Herrera.

Mme Herrera Landa : J'ai eu la chance de faire partie d'une délégation d'élus de la majorité et de l'opposition qui ont bénéficié d'une visite virtuelle de Saint-Sébastien au Musée basque dans le cadre de l'année de la culture à Saint-Sébastien. En fait, nous avons pu à la fois découvrir une technologie et nous transporter à Saint-Sébastien, je crois que c'était autour de 1700. C'était tout à fait remarquable avec deux modes d'entrée différents et des images virtuelles qui faisaient que nous nous déplaçons en hauteur et dans l'espace que nous dominions la ville qui était pratiquement vierge de toute construction ou pas loin. En fait, il y a eu une entreprise qui a développé toute cette technologie à Saint-Sébastien et je suis étonnée de ne pas avoir entendu qu'elle était citée puisque dans le cadre de la production de ce produit qui est aussi un service, nous avons pu échanger avec les concepteurs de cette réalité virtuelle, qui nous avaient expliqué tous leurs travaux et qui nous avaient expliqué qu'il avait fallu à la fois qu'ils forment des personnels spécifiques avec des compétences qu'ils n'avaient pas trouvées sur le marché du travail et qu'ils avaient aussi créé des emplois et créé une entreprise avec un expert qui est un architecte qui s'était passionné sur ce sujet. C'était simplement pour demander si cette expertise de proximité avait été mobilisée dans le cadre du projet. Merci.

M. Boutonnet : Bien sûr, je n'apprendrai à personne que les critères des projets européens sont assez stricts. Il y a un cadre qu'il faut bien respecter, notamment celui de ne pas être cinquante partenaires du même coin, surtout pas des villes ensemble et essayer de s'élargir au maximum. Cela dit, là je vous ai parlé surtout des partenaires porteurs. Enfin, nous serons porteurs de projet, pilotes, et des gens nous entoureront. Mais à côté, il y aura des *stakeholders*, qui seront des partenaires indirects et ponctuels sur certains points du projet. Ce n'est pas exclu du tout, il y a eux, mais il y en a d'autres aussi que je n'ai pas cités, des partenaires plus locaux et plus lointains, qui ne sont pas dans ceux que j'ai cités, mais qui participeront ponctuellement aussi à un peu tous ces points. Ça dépend surtout de s'ils veulent s'investir sur tous les points du projet ou un spécifiquement.

M. le Maire : Madame Bisauta.

Mme Bisauta : Je rejoins tout à fait Sophie, ce qu'elle vient de dire. Effectivement, nous avons partagé ce moment. Saint-Sébastien, en 1700, ce n'est pas mal. Je pense que Sophie ne parle pas de partenaires institutionnels. Elle dit qu'il y a des possibilités et localement des entreprises qui mériteraient peut-être d'être prévenues du projet. Là, nous avons une présentation, nous n'allons pas faire un plus long débat, mais si nous partageons un peu entre nous, nous pourrions aussi donner quelques indications sur la façon de nourrir l'affaire.

M. le Maire : D'accord. Donc, cette transversalité sera mise en place, une partie de la réponse de Madame Herrera. Merci de vos interventions sur ce sujet qui intéresse beaucoup de monde.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

DÉVELOPPEMENT URBAIN

19. Taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes, dispositifs publicitaires et pré-enseignes) – Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

M. le Maire : Madame Durruty, vous allez nous parler des tarifs qu'il faut appliquer à la taxe locale sur la publicité extérieure.

Mme Durruty : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est une taxe que nous avons mise en œuvre par délibération du 26 mai 2011, 15 décembre 2011, ensuite 2015, 2016, et 2017. Cette taxe locale sur la publicité extérieure est applicable aux dispositifs publicitaires enseignes et pré-enseignes qui sont implantées sur notre territoire, et nous en avons ainsi fixé les tarifs. Au vu des éléments qui vous ont été présentés en note explicative de synthèse, et liés au fait que nous changeons de barème, liés au fait que nous sommes passés au-dessus de 50 000 habitants. Il est donc demandé à notre conseil municipal d'appliquer les nouveaux tarifs actualisés pour une application au 1^{er} janvier 2017. Je précise que ces augmentations étant capées à 5 euros, vous avez vu que les tarifs ne sont pas appliqués à hauteur de ce que la grille dans laquelle désormais nous devons évoluer nous aurait permis de faire, donc c'est un bon compromis pour chacun. Rappelons toujours que les dispositifs de moins de 7 mètres carrés ne donnent pas lieu à taxation.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, Madame Picard-Felices. Rapprochez votre micro, s'il vous plaît.

Mme Picard-Felices : Oui, ce n'est pas la dimension financière qui m'intéresse tellement sur ce débat. Ce sont plutôt les enseignes lumineuses, celles que vous appelez dans la note de synthèse, les supports numériques. Les supports numériques représentent une grande pollution visuelle. Ça représente aussi un problème de sécurité pour les gens qui les regardent. Je me demande si nous ne sommes pas incohérents ou même schizophrènes d'accepter ce genre d'enseignes en les taxant un peu plus que les autres. Est-ce que nous ne pouvons pas les interdire, carrément? Nous sommes dans une ville où le développement durable, la transition énergétique, nous les mettons toujours en avant, donc les enseignes lumineuses de ce type, ces espèces de grandes télévisions qui tournent jour et nuit sur les ronds-points, est-ce que ça a une utilité ?

Mme Durruty : Je pense qu'il y a une confusion dans ce que vous évoquez là. Il s'agit de la publicité extérieure sur des commerces ou sur des entreprises. Ce que vous évoquez, ce sont des dispositifs publicitaires lumineux et numériques qui, aujourd'hui, sont interdits. Je vous le confirme, même s'il y a un ou deux contre-exemples que vous avez en tête, mais nous travaillons actuellement à l'échelle de l'agglomération ex-ACBA sur, justement, un nouveau règlement concernant tous les dispositifs publicitaires. Donc ce nouveau règlement intégrera bien évidemment ces dispositifs pour lesquels malgré tout, il y a beaucoup de demandes et nous essayons de veiller à leur contrôle.

Mme Picard-Felices : Enfin, comme nous avons fait un plan d'économie d'énergie pour l'éclairage public, ce n'est pas très cohérent d'accepter ceux des autres.

Mme Durruty : Je répète que la publicité, la TLPE, taxe le dispositif dans les entreprises, ce qu'il y a sur les façades des entreprises.

Mme Picard-Felices : Donc, nous ne pouvons pas l'interdire. C'est dommage.

Mme Durruty : Ce ne sont pas les dispositifs de signalétique ni d'affichage.

Mme Picard-Felices : Merci.

M. le Maire : C'est un sujet important que vous abordez, Madame Picard-Felices. Nous sommes en train de mettre en place à l'échelle de l'agglomération, le règlement local de la publicité à l'échelle communautaire, intercommunale. Ce RLPI est actuellement en préparation. Nous faisons la chasse à ce type de dispositif qui est aussi dangereux, parce

qu'effectivement, l'attention des automobilistes est quelquefois détournée à proximité d'un certain nombre de carrefours. Donc nous avons plutôt tendance à les refuser. Sans avoir un fondement légal solide, parce que notre actuel règlement, n'est-ce pas, Madame Durruty, ne prévoyait pas ça parce que ce n'était pas une technologie que nous connaissions. Donc nous sommes un peu débordés par cette nouvelle technologie qui n'était pas prévue par la réglementation au moment où nous l'avons adoptée. Nous essayons de gérer au mieux. Nous sommes plutôt dans la tendance de vouloir refuser ce type de dispositif plus les raisons que vous venez de dire, plus les raisons de sécurité pour les automobiles. Merci de votre question. Je mets aux voix cette délibération numéro 19.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

20. PNRQAD – Îlot 12 – Convention de partenariat entre la ville de Bayonne et Habitelem.

M. le Maire : Monsieur Lacassagne, vous allez présenter maintenant certains rapports, numéro 20 d'abord.

M. Lacassagne : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville de Bayonne et Habitelem dans le cadre du PNRQAD, dans le cadre de la convention relative au Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés du centre ancien, il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la Ville de Bayonne et Habitelem en amont de l'engagement opérationnel du projet de requalification de la partie nord de l'îlot 12 dont les objectifs et conditions sont décrits dans la note explicative de synthèse.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat Ville de Bayonne-Habitelem et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

M. le Maire : Il y a toujours une unanimité lorsque Monsieur Lacassagne parle.

21. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

M. le Maire : Rapport 21, attribution de subventions.

M. Lacassagne : Les subventions qui concernent l'amélioration de l'habitat ancien et la préservation et la valorisation du patrimoine. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution dans le cadre du dispositif OPAH-TU, PIG, habitat indigne et précarité énergétique et du dispositif communal d'aide aux travaux de préservation et de valorisation patrimoniales en centre ancien, les subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 13 090 euros, pour un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 780 816,19 euros et de 25 953,42 euros pour un montant total de travaux de 351 580,45 euros, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires.

M. le Maire : Merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

22. Systèmes de vidéoprotection – Demande de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

M. le Maire : Le rapport qui suit est le rapport 22 que je vais donc vous lire, qui concerne une demande de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, le FIPD, pour le renforcement de notre système de vidéoprotection. La Ville de Bayonne envisage d'étendre son système de vidéoprotection sur le territoire communal et plus particulièrement au centre historique de Bayonne avec sept caméras, le secteur salle Lauga avec cinq caméras et le secteur boulevard Alsace-Lorraine, rue de Foirail avec une caméra.

Il est également envisagé d'installer onze caméras afin de surveiller les billetteries et prévenir autant que possible tout dysfonctionnement qui pourrait survenir au cours des fêtes de Bayonne. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du FIPD et a procédé à toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de cette aide financière. Y a-t-il sur ce rapport des questions ? Il y en a de la part de Monsieur Iriart et de Monsieur Pallas.

M. Iriart : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaitais prolonger un débat que nous avons initié déjà dans le cadre de la réunion plénière préparatoire qui a précédé ce conseil en présence de Christian Millet-Barbé, qui suit plus particulièrement, je pense, les questions relatives à ce dispositif. Pour rappeler que les délibérations relatives au déploiement de nouvelles caméras se font de plus en plus fréquentes à l'ordre du jour des séances de notre conseil municipal. Sur la seule année 2017, sauf erreur de ma part, j'en ai repéré trois dont cinq caméras au pied des immeubles Breuer en avril 2017, 25 000 euros, quatre caméras, place des Gascons en juillet 2017, 25 000 euros, neuf caméras pour le stade Cacareigt et celui de la Floride en décembre 2017, 50 000 euros, et treize caméras supplémentaires aujourd'hui pour le centre-ville, le secteur Lauga et le boulevard Alsace-Lorraine pour 130 000 euros, soit en un peu moins d'un an et demi, 31 caméras qui viennent se rajouter, là aussi sauf erreur de ma part à la cinquantaine de caméras déjà installées. Nous avons, en ce qui concerne Baiona 2014, pris l'habitude d'apprécier les délibérations au cas par cas et nous en avons d'ailleurs approuvé deux sur les délibérations que je viens d'énoncer. Nous nous abstiendrons ce soir pour des raisons que je voudrais préciser, parce qu'il me semble que la délibération de ce soir nous fait changer de nature.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons évoqué cette question. Vous nous aviez dit, Monsieur le Maire, qu'il ne s'agissait pas de déployer les caméras à tout va. Mais force est de constater que nous ne sommes plus dans un déploiement ponctuel en réponse à des situations ciblées qu'il convient de traiter en termes de sécurité particulièrement. Il y a manifestement une stratégie plus élaborée derrière cette accélération du déploiement des caméras de surveillance. Dans un article d'un quotidien local du 3 avril dernier, Christian Millet-Barbé faisait même état d'un projet de création d'un centre de supervision urbain, sans autre précision à ce stade, si ce n'est le fait qu'il mentionnait le fait que l'on pouvait effectivement imaginer aussi quelqu'un en permanence derrière les caméras. Donc autant d'interrogations, qui me laissent penser, si vous me permettez ce mauvais jeu de mots, qu'en matière de vidéosurveillance, vous avancez plutôt masqué. Cette délibération s'invite d'ailleurs à l'ordre du jour du conseil municipal via les demandes de subventions que vous sollicitez pour la mise en place de ces caméras. Et s'il n'y avait pas l'obligation de délibérer

sur les demandes de subvention, je me demande même si nous entendrions parler de ce déploiement, en tout cas dans le détail.

Le fond de mon propos est qu'il me semble important, compte tenu des dimensions de ce sujet d'organiser maintenant un vrai temps d'information et de débat au sein de notre municipalité. C'est la demande que j'exprime à nouveau ce soir, le choix de la forme vous appartiendra bien entendu, mais il serait temps de débattre démocratiquement et en transparence sur la base d'informations précises que vous nous communiqueriez à la fois sur vos intentions, les critères de choix des zones placées sous surveillance, les durées de conservation des données, les modalités d'évaluation du système, l'information du public, les possibilités de droit d'accès. Ces deux derniers points sont d'autant plus importants que l'arsenal réglementaire qui régit le déploiement de la vidéoprotection au sein des collectivités en particulier repose bien sur deux piliers : celui de la sécurité collective et celui des libertés individuelles.

Nous n'avons pas de point de vue dogmatique sur cette question, sur la question du déploiement de la vidéoprotection. Et nous pensons que dans certaines situations, la mise en place de caméras peut contribuer à une plus grande sécurité des personnes, mais les collectivités ont souvent tendance, ici comme ailleurs, à se préoccuper du volet sécurité en négligeant souvent celui des libertés individuelles, et en particulier dans le domaine de l'information des citoyens, pourtant bien prévu par la loi. La marge de progression me semble importante. Au final, je me résume. En un, nous exprimons une demande vis-à-vis de la majorité municipale, celle de l'organisation d'un vrai débat, dans un premier temps déjà au niveau des élus de l'assemblée municipale concernant à la fois les tenants et les aboutissants de cette question et en deux, dans le cadre de ce débat de porter peut-être une attention beaucoup plus particulière, d'être plus attentifs à la garantie des libertés individuelles et des deux points importants qui la matérialise, c'est à la fois l'information des citoyens et la possibilité du droit d'accès aux images enregistrées, puisque ces deux éléments figurent bien dans le cadre légal réglementaire qui régit ce déploiement. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Bien. Monsieur Pallas.

M. Pallas : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je souscris à bon nombre des réflexions développées par Jean-Claude Iriart, car cette délibération suscite également pour nous un certain nombre de remarques et d'interrogations. Elle permet de reposer le débat sur la vidéosurveillance pudiquement baptisée ici vidéoprotection, car cela sonne plus politiquement correct, mais avouons quand même que le dispositif est beaucoup plus surveillant que protecteur.

Par trois fois déjà l'an dernier, Jean-Claude Iriart l'a évoqué, vous nous avez fait voter la mise en place de dispositifs de ce type. Est-ce à dire que vous envisagez de systématiser le recours à la vidéosurveillance sur la ville et existe-t-il un plan d'ensemble de déploiement de ces caméras obéissant à une stratégie et des buts précis afin de remédier à des risques concrets bien identifiés ? Il nous intéresse d'avoir ces réponses, car nous ne sommes pas hostiles par principe à cet outil et nous pouvons admettre son utilité en certains endroits bien ciblés. Mais il ne s'agirait pas de tomber dans un recours systématique et abusif, car il ne peut constituer l'alpha et l'oméga d'une politique de sûreté publique. Au détour d'autre rapport traitant de ce sujet, Alain Duzert avait d'ailleurs pour le compte de notre groupe appelé de ses vœux de privilégier via le CLSPD, les actions des professionnels de l'insertion, de l'accompagnement, de l'animation, les forces de police de proximité. La vidéosurveillance ne doit pas être le substitut à la réduction des moyens alloués à ces acteurs essentiels.

Autre point, cette vidéosurveillance coûte excessivement cher : 130 000 euros pour une efficacité préventive sujette à caution, voire extrêmement limitée. Les études sur le sujet montrent que ces caméras ont un effet dissuasif qui dure peu et surtout qu'elles ne résolvent pas les problèmes de délinquance. Elles ne font que les déplacer. Cela rassure peut-être les citoyens, et encore, mais vendre cela comme un système préventif relève, permettez-nous l'expression d'une légère escroquerie. Les caméras servent plus à verbaliser qu'à protéger, et même a posteriori, le visionnage des images n'améliore que très peu significativement l'élucidation des faits de délinquance. L'impact en termes de détection d'infractions autres que routières se situerait entre 1 et 2 % du total des infractions sur la voie publique, traitées par les services de police. Mieux que rien, vous nous direz, mais piètre rapport qualité/prix. Pour avoir des chances de donner des résultats, il conviendrait que le système de caméras soit relié à un centre de supervision, dans lequel des opérateurs visionnent les images 24 heures sur 24 et 365 jours par an, comme ça a été évoqué. J'espère tout de même que telle n'est pas votre intention.

Cette course en avant technologique incitée et appuyée financièrement par l'État ne résout rien des problèmes d'origine humaine et sociale. Ne vaudrait-il pas mieux consacrer ces sommes à des actions de terrain et au renforcement de la police de proximité ? 130 000 euros hors taxes, soit près de 160 000 euros toute taxe comprise, ça fait quand même quelques postes de police municipale. Et cette présence de la police municipale serait bien plus dissuasive à notre avis, et garante de tranquillité publique, plutôt que l'apposition de ces caméras, car rien ne vaut l'humain. Mais au bout du compte, le principal objectif n'est-il pas de donner l'impression aux citoyens bayonnais, même si c'est coûteux d'une forme d'activisme municipal en matière de sécurité ? Alors pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce rapport alors que nous nous abstenions les fois précédentes, car comme cela a été également évoqué par Jean-Claude Iriart, nous avons l'impression d'une surenchère en la matière. Et si vous me permettez une question subsidiaire, ne pourrions-nous obtenir des éléments ou une analyse quantitative ou qualitative, que vous devez sans doute avoir, de l'impact de ce dispositif de vidéosurveillance sur la commission des infractions ou sur la résolution des enquêtes sur ces dernières années ? Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Monsieur Pallas. Il me revient de répondre parce que c'est Christian Millet-Barbé qui normalement a la responsabilité de ces questions, mais il est en vacances et je vais tenter de m'acquitter de l'exercice, le mieux que possible.

Première chose, je comprends que vous posiez les questions dans les termes que vous venez d'évoquer l'un comme l'autre d'ailleurs. À dire, qu'il ne faudrait pas que ce dispositif, s'il était trop étendu vienne porter une atteinte anormale à l'exercice des libertés publiques, et en particulier la liberté individuelle, la liberté d'aller et venir. C'est vrai que ces caméras pourraient effectivement avoir cet inconvénient. Si d'une part effectivement elles étaient déployées à tout va, je vais expliquer dans deux secondes que ce n'est pas le cas, et si par ailleurs, ces caméras étaient disposées de telle sorte que nous puissions voir qui entre dans telle ou telle propriété. Or, il se trouve que ces caméras sont disposées de telle façon à ce qu'elles ne prennent des images que sur l'espace public et exclusivement sur l'espace public.

Un intervenant : Encore heureux.

M. le Maire : Encore heureux, mais je le précise. Donc la liberté d'aller et venir sur l'espace public a toujours une limite. C'est le droit des autres. C'est le droit de chaque citoyen de pouvoir se mouvoir dans sa ville sans avoir le sentiment de prendre des risques. Si nous avons, et c'est vrai, à des moments successifs, proposés à ce conseil municipal l'installation

d'un certain nombre de caméras en centre-ville, la plupart du temps d'ailleurs en centre-ville, ça a été chaque fois à la suite d'un certain nombre d'événements et après avoir fait le constat avec bien sûr des éléments factuels et parfaitement démontrés qu'il pourrait y avoir un risque pour la population dans ces secteurs.

C'est vrai que lorsque nous sommes à l'intersection de la rue des Cordeliers et de la rue Charcutière, vous n'avez pas de mal à imaginer que ce sont des rues dans lesquelles à certains moments de la vie de la cité, occasions festives en particulier, les risques peuvent être importants. Nous avons assisté récemment à l'angle justement de ces deux rues à la prise à partie d'un cafetier qui a pris des risques importants sur sa personne, puisqu'il a eu plusieurs dents cassées. J'ai rencontré cette personne après cette cabale qui s'exerçait sur lui, alors même qu'il tentait simplement de mettre un peu d'ordre dans son bar. Je prends cet exemple, il y en a d'autres.

La place des cinq cantons est une place où il y a beaucoup de flux. La place Jacques Portes, c'est devant les galeries Lafayette, la rue Port Neuf et la rue Lormand, ce sont des rues pour lesquelles nous envisageons l'installation de caméras. La salle Lauga est un lieu de rassemblement important. Et nous avons été saisis autour de la salle Lauga d'un certain nombre de courriers de plaintes de la part de familles, quelquefois concernant la protection des enfants. Et boulevard Alsace-Lorraine, rue du Foirail, c'est directement lié à notre projet d'installation du City Stade. Excusez-moi, les anglicismes me gênent toujours un peu, city stade, autant que Madame Bisaut, un peu moins. La création de ce *city* stade, qui se trouve un peu à la limite du quartier, puisque comme vous l'avez bien compris, la rue du Foirail se trouve au pied de la voie ferrée, derrière la prison, là aussi, nous avons considéré qu'il fallait installer une caméra. En tout cas, cela rassure les familles.

Alors, vous dire ici, et je ne veux pas être long dessus, que ces caméras ont une vocation. C'est celle de pouvoir disposer d'images lorsque des plaintes sont déposées par des victimes. Figurez-vous que nous avons, rue Sainte-Catherine en particulier, pu élucider un fait grave grâce aux images que nous avons pu trouver sur la caméra qui se trouve à l'angle de la place de la République et de la rue Sainte-Catherine. Les résidents de la place de la République et de la rue Sainte-Catherine ne demandent absolument pas la suppression de cette caméra de vidéoprotection, pas du tout. Monsieur Iriart a raison, nous avons peut-être intérêt à faire le point dessus, de voir la carte, et je crois que vous l'avez demandé à la commission, telle qu'elle existe, vous l'avez, avec l'indication des lieux où se trouvent ces caméras, et voir qu'en effet la question se pose de savoir quel est le résultat de l'installation de ces caméras de vidéoprotection. Et Monsieur Pallas a raison de dire qu'il y a peut-être une évaluation à faire, de voir combien d'infractions ont été élucidées grâce à ces caméras. Beaucoup parce que figurez-vous, je pense, aussi à la plachotte, où à la suite de la demande de différents riverains, nous avons installé cette caméra de vidéoprotection, depuis lors, nous n'avons pas de remontée de mécontentements de la part de la population dans ce secteur.

Alors, me direz-vous, ça ne fait que déplacer le problème. Oui et non, parce qu'il y a des endroits où nous pouvons plus facilement imaginer des regroupements que d'autres. Cela est vu avec attention. Vous avez raison de dire qu'il ne faut pas généraliser le système. Vous savez la profession qui a été la mienne, m'amenait plutôt à considérer que la liberté individuelle avait peu de limites. Aujourd'hui, dans la fonction qui est la mienne, je vois que la sécurité est un véritable souci. Nous avons des soucis importants sur la place de la République. J'en ai parlé avec le sous-préfet encore ce matin et avec le commissaire de police. Je peux vous dire que les caméras supplémentaires que nous avons ajoutées, d'ailleurs, vous les avez peut-être votées cette fois, justement au 11 et 13 place de la

République, là où se trouve le bar Goyty, ça rassure beaucoup la patronne du bar Goyty, les caméras que nous avons installées et d'ailleurs aussi, les quelques copropriétaires de cet immeuble placard qui se trouve contre la collégiale Saint-Esprit, des dames, souvent habitant seules dans ces appartements, et qui étaient particulièrement inquiètes. Ces caméras, elles ne s'en plaignent pas.

Alors, il ne s'agit pas de les mettre partout où on les demande. J'entends votre questionnement. Je respecterai bien évidemment votre vote, il ne peut pas en être autrement. Quand même, nous allons faire cette réunion que vous demandez, Monsieur Iriart. Nous allons voir le format que nous allons prévoir. Tous ceux qui veulent y assister pourront y assister parce que c'est un vrai sujet général de liberté publique aussi. Vous dire que malgré tout le droit d'accès à ces images est possible. Nous pourrions vous expliquer de quelle manière quand nous aurons cette réunion et que tout ça doit être bien évidemment sérieusement contrôlé, tout comme ceux et celles qui peuvent avoir accès à ces images. Évidemment, les personnes qui sont concernées, si elles ont été prises à l'image, parce que le droit à l'image donne le droit d'accéder aux images les concernant fatalement, mais aussi savoir que ce sont les autorités de police qui elles seules peuvent demander à réquisitionner ces images. Je ne me rappelle plus combien de dizaines de jours, nous les conservons. Entre 15 et 30 jours, selon les endroits, ces images sont conservées, à la disposition bien évidemment de l'autorité judiciaire, s'il y a des plaintes. S'il y a une plainte, nous pouvons recourir à ces images. Nous ne faisons pas les choses de gaieté de cœur. Ce n'est pas un grand plaisir que de pouvoir mettre des caméras, mais il y a des constats qu'il faut faire. Il y a une réalité dans cette ville. Les choses ne sont pas forcément aussi alarmantes que ça. Je ne suis pas en train de vous dire que cette ville est à feu et à sang, loin s'en faut. Il y a un sentiment d'insécurité qui, quelques fois dans certains quartiers est supérieur à la réalité de cette insécurité, c'est sûr aussi, mais il n'en reste pas moins vrai que les secteurs dans lesquels on nous demande d'installer ces caméras, sont ceux sur lesquels nous avons quelques inquiétudes.

J'ai tenté de répondre à la place de Christian Millet-Barbé, - il aurait fait mieux que moi - à ces quelques questions. Si vous voulez reprendre la parole, vous pouvez le faire. Et après, nous voterons. Monsieur Iriart, vous avez la parole.

M. Iriart : Juste pour rebondir sur certains propos que vous avez tenus. Effectivement, à plusieurs reprises en séances de conseil municipal, vous nous indiquiez que les images n'étaient visionnées que suite à des délits éventuels. Et dans le fameux article du quotidien que je citais tout à l'heure, Monsieur Millet-Barbé indiquait qu'il y avait aussi des visionnages en direct sur le jeudi soir. Ce n'est pas très normal que nous soyons amenés à apprendre cette information par un article de presse. C'est un des points que je souhaitais également préciser. Je voulais aussi indiquer qu'il n'y a pas de commission municipale dans la gouvernance qui est la nôtre, qui permet de rentrer dans le détail de ces questions. Et je pense que c'est un vrai débat de société qui nécessite effectivement, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, que nous prenions le temps de partager les informations. Troisième élément, j'ai repéré aussi que des collectivités locales prenaient des initiatives très intéressantes dans ce domaine. Je fais un lien très rapide avec l'initiative que vous avez vous-même développée dans le cadre de la mise en place d'une charte d'utilisation en lien avec la mise en place des antennes sur la ville. Des collectivités locales ont mis en place des démarches similaires en matière de vidéoprotection, c'est-à-dire à la fois pour se mettre d'accord sur des critères, les partager avec la population et répondre en fait, encore une fois, à la double exigence de cette loi qui, d'un côté vise à sécuriser, à renforcer la protection, mais qui se doit effectivement de garantir les éléments de liberté individuelle. Je pense qu'il y a des initiatives intéressantes, avant peut-être que vous déployiez un dispositif dont nous

n'avons pas connaissance ni sur les modalités pratiques ni sur les intentions, que nous ayons la possibilité d'avoir un débat démocratique et de structurer peut-être une politique qui ait du sens et qui nous permette aussi de discuter avec les citoyens sur un dispositif qui les concerne au quotidien. Merci.

M. le Maire : Je confirme notre accord pour faire ce point, Monsieur Iriart avec tous ceux qui le voudront. Peut-être que nous pouvons considérer que c'est une question de liberté publique et c'est tout le conseil municipal qui en réunion générale peut se saisir de ça, avec une présentation de ce plan, que vous avez demandé, qui est ici et en essayant de voir les choses plus dans le détail. Je n'y vois aucun inconvénient, au contraire. Du reste, à cette occasion, il faudra donner aussi tous les éléments factuels, les délits que nous avons pu élucider, parce que c'est une question que vous posiez tout à l'heure, Monsieur Pallas, l'efficacité du dispositif, parce que c'est aussi ça. Je suis convaincu de ça, mais encore faut-il que vous le soyez aussi. Pour l'heure, vous allez vous abstenir ou voter contre ? Je note aussi l'abstention de Monsieur Aguerre et Madame Bisauta. Nous avons de la constance chez nous aussi. Je vous remercie.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mme BISAUTA et M. AGUERRE s'abstiennent.

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA votent contre.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

23. Toponymie – Dénomination des voies et lieux.

M. le Maire : Nous passons au rapport que va présenter Monsieur Ugalde sur la toponymie.

M. Ugalde : Oui, Monsieur le Maire, avec une dénomination de voies et de lieux, comme la tradition de cette commission le veut, commission qui se réunit fréquemment et qui essaie d'être un petit peu dans la dynamique des propositions et quelques fois même, d'une actualité brûlante, vous allez le comprendre à travers une proposition qui se concrétise. Sur proposition de la commission extramunicipale toponymie, réunie le 26 avril 2018, il est donc proposé d'attribuer à certaines voies et lieux de Bayonne, les dénominations suivantes : Place Colonel Arnaud Beltram, c'est juste devant la gendarmerie, sur les hauteurs de Marracq, je dirais même au pied du mur à gauche du collège Marracq pour être précis, un haricot que tout le monde identifie si je dis qu'il sépare le parking de la contre-allée de la route, l'école Simone Veil, la place Patxa et le parvis des anciens combattants, ainsi qu'une allée des Bruyères.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dénominations des voies et lieux proposés.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur Ugalde.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

24. Exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants du secteur de Saint-Esprit impactés par les travaux d'aménagement du Tram'bus

M. le Maire : Madame Durruty, vous avez le rapport 24.

Mme Durruty : Oui, un rapport qui concerne l'exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants du secteur Saint-Esprit, impactés par les travaux d'aménagement du Tram-Bus. En effet, par délibération du 26 octobre 2017, notre conseil municipal a accordé une exonération exceptionnelle de redevance d'occupation du domaine public aux commerçants exploitant des établissements situés dans les rues directement connectées au débouché du pont Saint-Esprit, et ce, jusqu'au 30 juin 2018. Les travaux se poursuivant, il est demandé au conseil municipal d'accorder une exonération exceptionnelle à hauteur de 50 % du montant de la redevance d'occupation du domaine public de ces établissements, du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

Quelques mots pour dire que cette délibération est là pour accompagner les commerçants à la suite des travaux qu'ils ont subis pendant de très nombreux mois et que nous essayons d'accompagner bien évidemment au mieux, notamment Monsieur le Maire est président au travers de la commission d'indemnisation qui traite des établissements qui se trouvent pour certains davantage impactés. Mais, ce que je tiens à souligner ici, c'est l'engagement et la mobilisation de chacun de ces commerçants qui, sincèrement, aura traversé cette période avec un état d'esprit et avec une volonté, qui méritent d'être soulignés et salués. Et je ne peux qu'inciter mes collègues qui n'ont pas l'habitude d'aller consommer dans ce quartier de prendre la peine, pendant ces moments un peu plus difficiles, de tout simplement aller montrer notre solidarité à chacun, en y allant soit déjeuner, soit consommer, parce qu'il y a là vraiment des gens qui nous ont montré leur envie d'aller de l'avant. C'est suffisamment important pour devoir ici le souligner.

M. le Maire : Tout à fait. Merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

25. Revalorisation et création de redevances d'occupation du domaine public et de prestations.

M. le Maire : Madame Durruty, il faut continuer, rapport 25.

Mme Durruty : Oui, qui concerne lui la revalorisation ou plutôt le réajustement et la création de redevances d'occupation du domaine public et de prestations puisqu'il est proposé à notre conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions tarifaires telles que définies dans le tableau qui figure dans la note explicative de synthèse, qui porte sur l'utilisation de l'aire d'accueil de Mousserolles et les courses de vache pendant les fêtes de Bayonne, ainsi que la création d'un tarif pour un emplacement sous chapiteau aux arènes dans le cadre de la Féria de l'Atlantique et autres manifestations aux arènes pour la saison 2018.

Là aussi, quelques mots d'explication, puisque vous le savez nous avons délibéré en 2015, le 25 mai 2015 précisément pour fixer les tarifs d'occupation du domaine public pendant les fêtes de Bayonne et que cette délibération portait des possibilités de réévaluation sur la base des indices correspondant aux métiers de chacune des activités, mais nous avons jugé important de ne pas modifier les tarifs qui correspondent à l'usage de l'aire d'accueil de Mousserolles pour inciter bien évidemment les gens à occuper cet espace. Puis, deuxième décision qui rejoint nos débats de tout à l'heure, consistant à dire que dans la mesure où, les fêtes deviennent payantes, il était normal que pour les courses de vache, nous ayons une révision à la baisse de la tarification de façon à, tout simplement, diminuer l'impact financier

pour une famille qui souhaite se rendre aux courses de vache. C'est le sens de notre délibération portant de 6 à 4 euros le tarif pour les courses de vaches.

M. le Maire : Merci, Madame Durruty. S'il n'y a pas de question sur ce rapport, je le mets aux voix.

M. Iriart : Abstention parce que la délibération mélange des dispositifs différents. Nous n'avons bien sûr rien contre la création de redevances par rapport à la fêria de l'Atlantique ou autre, mais en même temps, vous entrez par un petit bout dans le débat que nous aurons tout à l'heure sur les fêtes. Nous sommes sur des mesures de portées différentes, donc nous préférons nous abstenir.

M. le Maire : Abstention.

M. Etcheto : Nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire : Ne prend pas part au vote, pour les mêmes raisons.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

EVENEMENTIEL ET ANIMATION

26. Générations seniors – Tarification des activités de loisirs proposées aux seniors.

M. le Maire : Nous passons maintenant au rapport 26, Madame Lauqué, concernant les tarifications des activités des seniors.

Mme Lauqué : La délibération du 14 décembre 2017 a fixé les tarifs des activités proposées aux seniors pour la saison 2017-2018. Il est proposé au conseil municipal de modifier la grille tarifaire des activités hebdomadaires et de reconduire les tarifs des activités ponctuelles et des voyages à compter de la saison 2018-2019, selon les dispositions énoncées dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, quel est le sens du vote ?

M. Bergé : Je vote toutes les dispositions génération S.

M. le Maire : Nous avons compris ça.

Une intervenante : Génération senior.

ADOpte, A L'UNANIMITE

M. le Maire : Merci pour les seniors.

FETES TRADITIONNELLES

27. Fixation du montant du droit d'accès pour l'édition 2018.

M. le Maire : Au rapport numéro 27 qui concerne la fixation du montant du droit d'accès pour les fêtes de Bayonne, édition 2018. Je vais lire le rapport et si vous estimiez qu'il fallait en dire davantage, je répondrais. La lecture du rapport est très courte, le débat qui suivra le sera peut-être moins.

Fixation du montant du droit d'accès pour l'édition 2018 des fêtes de Bayonne, il est demandé au conseil municipal de fixer à 8 euros le tarif du droit d'accès au périmètre des fêtes de Bayonne à compter du vendredi 27 juillet 2018, 10 heures et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mandat à intervenir avec les sociétés ou organismes auxquels la Ville confiera la vente d'une partie des bracelets. Ceci n'est qu'un résumé du rapport beaucoup plus complet qui vous a été remis. Demandes de prise de parole de la part de Monsieur Etcheto et de Monsieur Iriart. Nous commençons par Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Merci, Monsieur le Maire. Nous aurons sur ce rapport évidemment, qui est un petit peu le point central de ce conseil municipal, une intervention de groupe, collective, à plusieurs voix, avec en réalité plusieurs interventions, parce que nous nous sommes répartis à plusieurs les thèmes et les aspects qui pouvaient évidemment poser problème. Si vous le voulez bien, j'introduirais le propos de mes collègues avant de leur laisser la parole et de revenir derrière donner un dernier aspect.

Monsieur le Maire, chers collègues de la majorité, je n'irai pas par quatre chemins pour vous dire que notre groupe désapprouve complètement cette décision et ce dispositif d'enceinte payante. Nous le désapprouvons à plus d'un titre, car il pose des questions très sérieuses d'efficacité, de sécurité, de désagréments, d'impacts sur les comportements, de l'égalité, et j'en passe. Nous allons y revenir comme je viens de vous le dire à plusieurs voix afin de cerner les divers problèmes de taille qu'il pose. Mais, avant que mes amis ne développent tous ces points, je voudrais rappeler rapidement l'essentiel de ce qui fonde notre opposition sur cette question, car cette décision constitue une atteinte grave à l'esprit même des fêtes et donc à un élément majeur du patrimoine moral et immatériel bayonnais, d'ailleurs reconnu comme tel. Nous, c'est Bayonne, ville ouverte et il va de soi que la mise en place d'une fête et d'une ville fermée va à l'encontre même de l'esprit qui nous anime. Qu'on nous comprenne bien, nous sommes parfaitement conscients des problèmes et des dérives que connaissent nos fêtes depuis maintenant plusieurs années en termes de coûts excessifs pour le contribuable bayonnais, c'est certain, mais aussi en termes de qualité et de nuisances, il ne faut pas l'oublier. Et nous aborderons tout cela dans un instant. Mais la réponse que vous proposez ici, outre tous les inconvénients que nous allons développer, ne constitue rien d'autre qu'une fuite en avant dans le sens d'une marchandisation des moments festifs et de sociabilité et incontestablement, c'est là une mesure qui abaisse l'image de nos fêtes et donc de notre ville. Je vais laisser maintenant la parole à mes collègues, si vous le voulez bien.

M. Duzert : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, vous nous indiquez dans le rapport être obligés de faire payer les festayres, argumentant sur la responsabilité de l'État pour l'augmentation du coût de la sécurité sur les finances municipales. Pour notre part, nous voyons le reflet de votre imprévoyance budgétaire, voire votre manque de maîtrise dans le montage des dossiers, d'investissements en particulier. Par exemple, le nouveau cinéma Atalante, nous en avons discuté tout à l'heure, salle nécessaire. Nous vous avons suivi sur le principe. Coût des travaux estimé en mars 2012 aux environs de 2 millions d'euros. Aujourd'hui, 3,6 millions d'euros pour les travaux, nous en avons parlé tout à l'heure avec Sophie, mais sans parler de tous les coûts annexes et le dernier épisode de l'annulation de contrat de maîtrise d'œuvre, nous devrions être à l'heure actuelle aux alentours de

5 millions d'euros. Et ce n'est pas terminé certainement. C'est aussi, encore un exemple, le coût de l'augmentation des postes catalogues et imprimés, affranchissements postaux, fêtes et cérémonies, réceptions, plus de 500 000 euros, hors valorisation des personnels, déjà dénoncée par André Artiaga et Henri Etcheto lors du débat sur le budget. C'est aussi la prévision d'explosion du coût de l'opération musée Bonnat-Helleu, alors que la première pierre n'est toujours pas posée, bien entendu, et déjà la dette léguée à la mandature suivante, mais surtout aux Bayonnaises et Bayonnais. C'est aussi l'augmentation de la subvention du club de rugby professionnel depuis 2016 de plus de 500 000 euros et dernièrement, la prise en charge de travaux pour 400 000 euros, c'était dans vos décisions du maire, pour le terrain principal, qui est un terrain quasi privatisé pour cette structure privée.

Quand nous reprenons cette large concertation initiée en 2017, j'ai repris votre propos bien entendu, nous n'avons reçu les documents d'étude et une présentation qu'il y a dix jours. Nous étions déjà en mai 2018. Alors oui, d'autres choix étaient possibles et restent possibles, mais ne trichez pas avec les Bayonnaises et Bayonnais, ces fêtes que vous rendez payantes, ne sont que la conséquence de vos erreurs de gestion. Merci.

M. Pallas : Merci, Monsieur le Maire. Je prends le relais. Notre groupe souhaite aussi pointer les incertitudes liées à la mise en œuvre de ce dispositif. Incertitudes financières d'abord, puisque comme Alain vient de l'évoquer, les informations sur les coûts viennent de nous être communiquées, et encore, de manière très partielle. Cela s'explique sans doute par votre volonté d'aller en marche forcée. Le sujet mérite pourtant beaucoup plus de clarté et de précisions chiffrées dans la mesure où, tout le monde aura bien compris qu'il est dans cette affaire davantage question d'argent que de sécurité, sinon vous auriez mis en place le dispositif de clôture à l'ouverture des fêtes et pas seulement à partir du vendredi 11 heures. Quel paradoxe d'ailleurs, quand nous nous souvenons que l'événement majeur qui vous inquiétait il y a deux ans, était cette même ouverture des fêtes, ainsi que la journée des enfants. En fait, pour ces événements, il n'y aura pas véritablement de système d'accès un peu privatisé. Sinon, également, vous auriez institué des fouilles systématiques à l'entrée, alors que si nous en croyons l'étude, elles ne pourraient être qu'aléatoires pour éviter sans doute les engorgements. C'est mentionné en tout cas comme ça et peut-être que vous nous en direz davantage dessus.

Donc, puisqu'il est avant tout question de gros sous, à ce jour, nous savons que l'étude de faisabilité et d'accompagnement de l'assistant à maîtrise d'ouvrage GP 64 aura coûté 47 000 euros hors taxes. 300 000 euros hors taxes, soit 360 000 euros toute taxe comprise pour l'accueil et le gardiennage des entrées. C'est indiqué ainsi dans le rapport 30 qu'il nous faudra voter tout à l'heure. Partie des 130 000 euros hors taxes de la mise en place de la vidéosurveillance que nous avons évoquée précédemment seront aussi ici dédiés à la vidéosurveillance desdites entrées, mais combien pour la logistique en termes de barrières, de bungalows servant aux caisses, de signalétiques, points lumineux, pancartes d'information, bracelets. Si l'on se fie au chiffrage de l'étude de l'AMO, tout cela revient à 211 533 euros et l'étude a été faite, je crois, sur une base de 650 000 bracelets. Pour les recettes escomptées, c'est le flou artistique le plus complet. Nous comprenons bien la difficulté de les objectiver, car dans les 800 000 à 1 million d'usagers de la fête attendus, qu'il faut désormais nommer ainsi, et non plus festayres, des personnes qui auront acquitté le péage ou l'octroi pour avoir un droit d'accès à la fête. Donc sur les 800 000 à 1 million d'usagers, combien de visiteurs uniques? Combien faut-il retrancher de Bayonnais? De professionnels? D'ayants droit qui bénéficieront d'un passe-droit?

Là où la subjectivité, pour ne pas dire le ridicule, atteint son apogée, c'est quand vous évoquez, et je cite, les « acteurs de la fête » qui, et je reprends là les termes de l'article 8 de votre arrêté, bénéficieront d'un bracelet à titre gratuit en raison de leur implication dans l'organisation de la manifestation. « Acteurs de la fête », termes un peu vagues, vous en conviendrez. Comment mesurer le degré de participation pour être reconnu acteur ou simple usager consommateur ? Vaste problème. Je pensais naïvement que tous les participants aux fêtes pouvaient se targuer d'en être aussi acteurs. Vous l'avez dit vous-même d'ailleurs, Monsieur le Maire, lors de la séance du 5 avril dernier. Si les fêtes sont aussi animées, c'est parce que nous avons un tissu associatif qui y participe largement et que ce tissu associatif ne facture pas ses prestations. Ce sont vos propos et j'y souscris, nous y souscrivons pleinement. Mais dans ces associations, les peñas bayonnaises qui font tant pour l'animation de nos fêtes et leur renommée, beaucoup de membres ne sont pas bayonnais. Alors tous ces bénévoles seront-ils considérés comme acteurs de la fête ou bien devront-ils s'acquitter de leur écot pour donner de leur temps et de leur énergie pour animer notre cité ? Je ne veux pas faire ici de cas particulier, mais pour rendre la chose un peu plus concrète, je citerai certains membres de la peña Betisoak, que je connais bien, dévoués corps et âme à préparer et à servir le chocolat offert gratuitement aux enfants le matin, en prélude au défilé du Roi Léon et de sa cour. Devront-ils désormais payer pour ce faire ? J'aurais pu également prendre d'autres exemples : Ardukari et son encierro Txiki...

La mise en œuvre de ce dispositif a aussi des coûts induits. Nous pensons là aux contraintes ajoutées aux services municipaux, aux personnels qui seront mobilisés en amont pour la délivrance des bracelets aux Bayonnais et à tous les ayants droit recensés, puis peut-être *in situ* sur les régies d'encaissement. Avez-vous une idée du temps passé et du coût salarial généré ? Vous demandez beaucoup en ce moment aux agents territoriaux bayonnais. N'oublions pas non plus les coûts sociaux de la mesure et de ce forfait. Loin d'être modique ou participatif comme vous avez voulu nous le présenter. 8 euros multipliés par 2 ou plus, ça peut être beaucoup pour certaines familles dont le plaisir consistait à assister uniquement au réveil du Roi Léon. Même si Léon nous est ici plus cher que le Roi-Soleil, avouez que c'est quand même abusé pour l'ouverture du dais et deux chansons. Ce seront autant de tours de manège en moins. 8 euros multipliés par 2 ou plus, c'est aussi beaucoup pour des grands-parents dont le bonheur était d'amener leurs petits-enfants au corso, histoire de leur faire humer l'ambiance des fêtes pendant 2 ou 3 heures, comme un parcours initiatique pour leur inculquer la culture festive et en faire les protagonistes des fêtes de demain. Certains devront désormais sans doute s'en passer. Ne minimisons pas non plus le mauvais coup et le coût symbolique en termes d'image. Il n'est qu'à voir les réactions polémiques sur les réseaux sociaux pour comprendre que l'image d'ouverture et d'accueil qui a été consubstantielle à notre Ville en sortira altérée. Cette mesure crée de vifs clivages alors que les fêtes devraient tous nous rassembler.

Pour finir, en termes de sécurité publique, le remède ne va-t-il pas s'avérer pire que le mal ? Pour des raisons que je laisse le soin à Sophie Herrera de vous évoquer. Merci.

M. le Maire : C'est un passage de témoin.

Mme Herrera Landa : Il me passe le témoin. En complément des arguments qui viennent d'être exposés, nous souhaitons également comme l'a dit, Monsieur Pallas, en me transmettant le témoin, attirer votre attention sur certains aspects liés à la sécurité qui constitue l'argument majeur avancé par la majorité pour justifier la mise en place d'un périmètre clos et contrôler par vidéoprotection à l'occasion des fêtes. La création de cet espace risque en effet de produire des effets inverses à l'objectif recherché en générant des risques nouveaux. Nous pensons en particulier aux tentatives d'accès ou d'intrusion, par des

zones blanches, passez-moi le jeu de mots, qui seront peut-être des zones noires d'ailleurs, hors postes de contrôle, ces espaces présentant pour la plupart, et de par leurs caractéristiques des dangers potentiels : pentes, murs, rivières. Certains sont même en train d'inventer des systèmes leur permettant d'arriver par l'eau au centre de Bayonne, sans passer par les postes qui eux, seront terrestres. Déplacement de la fête hors des zones, bien moins sécurisé et extension des nuisances pour les riverains et des risques pour les participants. Nous pensons en particulier à l'alcoolisation à l'extérieur des zones dans lesquelles les postes de secours sont plus difficilement accessibles, voire inaccessibles. Y aura-t-il de nouveaux postes de secours? Puisque nous pouvons imaginer qu'il y ait un problème à l'extérieur du périmètre défini dans lequel se trouvent les postes de secours principaux qui sont très faciles d'accès quand nous sommes à l'intérieur de la fête, s'il y a des incidents à l'extérieur avec moins de mobilité possible, qu'en adviendra-t-il? Est-il prévu de relocaliser certains postes de secours?

La concentration des personnes en amont des postes de contrôle via la difficulté de gestion des flux que nous pouvons imaginer en périodes de pointe, en pensant en particulier au vendredi et au samedi soir, accentuée par la fouille des sacs, même si elle a un caractère aléatoire, et ça n'a pas encore été bien précisé, ces situations qui sont courantes à l'entrée des stades et à l'entrée des concerts que nous connaissons tous, qui génèrent des concentrations de personnes, certaines personnes dans le cadre des fêtes de Bayonne étant déjà, pour certaines faiblement, mais pour d'autres, assez fortement alcoolisées, d'où un risque de bousculades, de conflits entre personnes, une augmentation probable des tentatives d'entrées illicites en contournant ces zones d'attente avec une imagination qui parfois sera un peu débridée, en particulier dans le cadre d'une alcoolémie élevée. Au-delà de ces différents points, nous considérons que le paiement d'un droit d'accès à la fête présenté publiquement comme la contrepartie du droit d'évoluer dans une zone sécurisée devrait également se traduire par une exigence accrue des participants payant en matière de sécurité. Nous pensons là tout particulièrement à une augmentation des risques de recours, de recherches de responsabilité dans le cas d'accidents au sein de ce périmètre, dont la sécurité aura été affichée et présentée comme une contrepartie du paiement de la somme de 8 euros. Et maintenant, je passe plutôt le ballon ovale à Mathieu.

M. le Maire : Etes-vous le dernier ?

M. Bergé : Non, je repasserai la balle à l'intérieur, je dirais, à Colette.

M. le Maire : Très bien. Vous êtes l'avant-dernier.

M. Bergé : Je vais vous parler un peu d'esprit et de symbolique. Ici, nous n'avons pas de plage, mais beaucoup d'idées titrait Sud-Ouest lundi concernant le bilan de l'office du tourisme, évoquant, je cite, « l'esprit bayonnais » et soulignant l'identité de la ville autour, et je cite toujours dans l'ordre : « la fête, le rugby et la gastronomie ». Comme quoi, nous pourrions conclure, ici, nous n'avons pas de plage gratuite, mais beaucoup d'idées, même des mauvaises. Comment pouvons-nous vanter l'esprit bayonnais, revendiquer une identité liée à la fête et privatiser la plus grande fête populaire de France, mais pas de Navarre? Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà titrait le philosophe Pascal ou alors, c'était Yves Ugalde lors du dernier conseil municipal lorsque nous osions nous comparer à notre jumelle. Vous qui adorez les symboles, Monsieur le Maire, et qui en usez souvent et en abusez de manière caricaturale, vous prenez le risque par cette décision de dénaturer ce fameux esprit bayonnais fait de joies, d'identité, de gouailles et d'ouverture.

Premier symbole, pourquoi devrions-nous cesser de nous comparer à Pampelune, quand l'on sait qu'en 1932, les fêtes de Bayonne ont été créées sous l'influence des joueurs de l'aviron en s'inspirant des fêtes de Pampelune ? Pourquoi devrions-nous cesser de nous comparer à Pampelune quand on sait que la généralisation de la tenue des fêtes navarraises aux fêtes de Bayonne a été souhaitée par la commission des fêtes dans les années 1980 pour assainir la fête et la rendre plus belle ? Pourquoi devrions-nous cesser de nous comparer à Pampelune quand l'on connaît le rôle des peñas dans la bonne organisation et la bonne tenue des fêtes ? Peut-être qu'elles sont très majoritairement opposées à ce projet. Pourquoi devrions-nous cesser de nous comparer à Pampelune, quand Pampelune est le troisième plus grand rassemblement populaire au monde et que nous sommes le cinquième ? Pourquoi devrions-nous cesser de nous comparer à Pampelune quand l'impact économique des fêtes est évalué à 150 millions d'euros par an chez eux, données 2007, l'équivalent à peu près du tourisme annuel sur Biarritz, et qu'il y a quelques années, vous avez justifié la subvention de plus d'un million d'euros à l'aviron bayonnais au regard d'un impact économique évalué à 24 millions d'euros ? Pour terminer sur ce premier symbole, il est vrai que l'autonomie politique est plus développée en Navarre, mais bizarrement, on ne vous voit pas critiquer l'état jacobin dans le domaine de la sécurité, et on vous voit même vous cacher très confortablement derrière lui pour mettre en place cette mesure hors sujet.

Deuxième symbole, depuis 1947, tous vos prédécesseurs jettent les clefs des trois quartiers historiques de la Ville : le petit Bayonne, le grand Bayonne et le grand Saint-Esprit, aux Bayonnais et à leurs invités. Vous serez le premier à fermer à clef la ville. Et il serait de très mauvais goût de vous approprier cette symbolique et son esprit que vous et votre équipe municipale refusez d'assumer dans les faits.

Troisième symbole, la fête n'est pas un bien de consommation. Elle ne s'achète pas. Elle se fait au sens de façonner et par cette mesure, nous sentons bien que vous n'avez pas envie de faire la fête avec les Bayonnais et leurs invités.

Quatrième symbole, la fête de rue rend égaux. Et la logique d'une tenue commune y participe. La mise en place d'un octroi pour accéder à la ville rend cette égalité nécessaire au maintien d'une fête saine.

Cinquième symbole, la fin du service et de l'autorité publique attaquant en règle par le biais d'une sous-traitance de la sécurité et d'une privatisation de la ville. Comment réagirions-nous comme Bayonnais si nous devons acheter un bracelet pour des raisons de sécurité pour être sauvés sur les plages d'Anglet et de Biarritz par les MNS financés par les municipalités ? « Les fêtes savent, les fêtes accueillent l'idiot et rendent idiot le très sensé » disait Francis Marmande, que j'avais cité lors du dernier conseil municipal. Oui, les fêtes rendent idiot. La preuve, car cette mesure est inique, cynique, mal préparée et dangereuse pour le vivre ensemble pendant les fêtes, mais également en dehors par les symboles que vous et votre majorité piétinez allègrement. Et je repasse le ballon à Colette.

M. le Maire : À Colette Capdevielle qui va finir ce passage de témoin. Vous parlez au début et à la fin, Monsieur Etcheto ?

Mme Capdevielle : Oui, Henri reprendra la parole. Pour ce qui me concerne, Monsieur le Maire, mes chères et chers collègues, je souhaiterais exposer quelques questions de droit, et non des moindres pour deux d'entre elles en tout cas, qui sont posées par l'arrêté municipal que vous avez déjà pris, et par la délibération, et d'ailleurs les suivantes qui vont être soumises au vote. Permettez-moi de vous rappeler, c'est la seule lecture que je ferais d'un texte, mais de vous rappeler les dispositions d'un texte de loi qui date de 2009, qui permet

désormais à un maire de pouvoir privatiser l'espace public. Ce texte dit que, je cite : « le maire peut dans la limite de deux fois par an, soumettre au paiement d'un droit, l'accès des personnes à certaines voies ou à certaines portions de voie ou à certains secteurs de la commune, à l'occasion de manifestations culturelles organisées sur la voie publique, sous réserve de la desserte des immeubles riverains ».

Premier point de droit que soulèvent les dispositions que vous avez prises, c'est l'atteinte au principe constitutionnel de la liberté d'aller et venir. Vous en avez parlé tout à l'heure à propos des caméras de visioprotection, de visiosurveillance, pardon. La liberté d'aller et venir, nous en sommes tous d'accord, c'est une des composantes essentielles de la liberté individuelle. Et les exceptions sont très encadrées par la loi. En l'espèce, de quoi s'agit-il ? Privatiser en fait, tout le centre-ville de Bayonne, touchant les trois quartiers, l'intégralité du petit Bayonne, le grand Bayonne dans sa partie la plus dense en termes commerciaux, ainsi qu'en termes d'habitation, ainsi qu'une partie, et non la moindre, celle qui est au pont de Saint-Esprit. Si j'ai bien compris, après la remise des clefs, mercredi soir à 20 heures, ces clefs devront être restituées au terme d'une cérémonie, le vendredi sous les coups de 11 heures. Ces trois quartiers vont tout d'un coup devoir être privatisés. C'est vrai que cette symbolique du mercredi, ce moment extrêmement fort où le maire que vous êtes et les personnalités que vous avez choisies jettent les clefs, finalement cette cérémonie extrêmement symbolique, ne durera que jusqu'au vendredi 11 heures.

Alors, le véritable problème en droit, ce n'est pas en soi le fait de privatiser pour un événement culturel une partie de l'espace public, puisque c'est désormais autorisé par la loi. Des communes voisines le font en fermant et en faisant payer pour une soirée, la place du village, la place du fronton, une partie de la commune ou du village. Mais là, il s'agit, pardon et excusez du peu, de privatiser de nombreuses rues, de privatiser des quartiers entiers, cinq ponts sur sept ponts que comporte la commune, l'accès total à des habitations, à des services, à des commerces, à des administrations. Les principaux accès à la ville seront condamnés. Impossible sauf à payer un droit d'entrée, pour un jeune homme, de 16 ans passés qui vient porter un gâteau à sa grand-mère le dimanche, il devra pour aller lui rendre visite le dimanche, comme il le fait d'habitude, payer 8 euros. Une Biarrotte qui aura envie de venir acheter des chaussures le vendredi après-midi, d'ailleurs la plupart des magasins de chaussures sont dans ce périmètre, devra effectivement pour venir dans un commerce payer 8 euros. Et pour les Bayonnais, liberté de circuler très soumise à plusieurs conditions, c'est-à-dire à travers les démarches administratives.

Alors, j'ai regardé ce qui avait amené les sénateurs d'abord à voter pour autoriser désormais les maires à prendre ces dispositions totalement dérogoires. Et c'est vrai que ce qui a bien été débattu en 2009, c'est que le droit d'accès des riverains doit être concrètement assuré, ainsi que l'accès aux commerces. J'imagine le Bayonnais qui était en vacances ou un Bayonnais qui travaillait à l'étranger, qui veut rentrer chez lui un vendredi soir, on va lui dire « Monsieur, si vous voulez rentrer chez vous, vous devrez vous acquitter », parce que ce sera trop tard pour justifier, parce qu'il faudra avoir les papiers, le justificatif, et le bracelet.

Le véritable problème est que le périmètre de fermeture est en fait trop large et la zone concernée, beaucoup trop vaste. C'est vrai que le législateur de 2009 n'a pas eu l'intention de donner la possibilité d'aliéner l'ensemble du centre-ville d'une commune comme vous le faites. Les exceptions ont été posées par la loi. Elles le sont en termes de temps, deux fois par an, et nous voyons dans les débats législatifs qu'il fallait vraiment encadrer cette atteinte à la liberté d'aller et venir. Si j'étais avocate, je ne vous cache pas que je déposerais une QPC, une question prioritaire de constitutionnalité contre ce texte qui, à mon avis, pose de

sérieuses questions tellement il est peu précis et tellement fondamentalement, il porte atteinte à plusieurs principes constitutionnels.

Le deuxième principe constitutionnel qui est posé par les dispositions que vous avez prises, c'est l'égalité devant les charges publiques et l'impôt, principe, là encore, à valeur constitutionnelle, principe d'égalité devant la loi fiscale, article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, principe d'égalité devant les charges publiques, article 1 de la même déclaration. Il est possible, là aussi, de déroger à ce principe, seulement pour des raisons d'intérêt général qui sont strictement intégrées par la loi, et strictement appréciées. Très intéressant, je rejoins ce qu'a dit à ce sujet Hervé. L'arrêté questionné crée plusieurs catégories de redevables à un droit d'entrée dans la Ville de Bayonne. Il y a les Bayonnais. Les Bayonnais sont ceux qui peuvent justifier habiter Bayonne au moment où ils font la demande et possèdent un document valide d'identité. Quid des occupants à titre gratuit? Il y en a beaucoup : âgés, jeunes, etc., qui résident gratuitement chez leurs parents, leurs enfants, leurs amis, etc., qui n'ont aucun justificatif de domicile. Quid de ceux qui ont ce justificatif et une carte d'identité qui n'est pas valide? Il faut une carte valide avec la photo et ceux qui, la plupart d'entre eux d'ailleurs, n'auront pas eu le temps d'aller chercher le sésame qui leur permettra de rentrer chez eux? Je ne parle même pas de ceux qui n'ont ni l'un ni l'autre et qui pourtant sont aussi bayonnais que vous et moi.

Ensuite, et ça, c'est normal et logique, vous avez bien fait de le prévoir dans l'arrêté, les professionnels qui bien évidemment, fête ou pas, la plupart d'ailleurs, tout le monde ne fait pas la fête, les professionnels qui vont continuer à aller travailler et à travailler. Après, une nouvelle catégorie, les invités protocolaires. Vous ne les citez, mais il y a des invités protocolaires. Et bien sûr, comme l'a dit Hervé, les acteurs de la fête. Moi, j'ai toujours considéré que nous l'étions tous un peu, que si cette fête était si belle, c'était parce que chacun d'entre nous était bien évidemment acteur de la fête, en s'habillant, en se tenant correctement, en chantant, en dansant, etc. C'est ça aussi être acteur de la fête, en participant dans les peñas, etc. Et puis, il y a toutes ces catégories et tous les autres, les plus nombreux, c'est-à-dire, ceux qui nous font l'honneur de venir à Bayonne, les voisins ou les lointains, ceux qui sont habillés en blanc et en rouge et qui attendent souvent depuis un an ce moment extraordinaire pour venir à Bayonne.

Si l'entrée dans le périmètre privatisé est indiscutable de manière libre pour tous les professionnels, pour les autres, il faudra bien que vous expliquiez cette inégalité devant la charge publique et devant cette redevance que vous allez imposer, mais l'inégalité devant ce droit d'entrée n'est pas vraiment fondée sur des raisons d'intérêt général comme je l'exposais au début de mon propos sur ce deuxième point de droit important.

Troisième point qui nous paraît important, c'est une vraie discrimination à l'égard des mineurs. Nous sommes mineurs quand nous avons moins de 18 ans. Or, étrangement, sans donner la moindre explication, l'arrêté municipal que vous avez pris prévoit que les mineurs de moins de 16 ans n'ont pas le droit d'entrée. Pourquoi 16 ans alors que la majorité en France est à 18 ans?

M. le Maire : majorité pénale, 16 ans.

Mme Capdevielle : Non, c'est 15 ans. Nous disons mineurs de 15 ans.

M. le Maire : Bon, ce n'est pas grave.

Mme Capdevielle : Donc, vous vous fondez, mais vous ne le dites pas, sur le Code pénal. C'est quand même étrange. Merci, les jeunes bayonnais apprécieront le fait que vous vous basez sur un Code pénal qui prévoit des infractions pour leur donner l'entrée, de venir ou pas aux fêtes de Bayonne tout en payant, et je ne parle pas des jeunes voisins. À Bayonne, il me semble, et depuis bien longtemps, que nos jeunes vont assez tôt seuls faire les fêtes. C'est souvent d'ailleurs la première vraie sortie sans les parents, et ce dans la journée à partir, je pense, de 13, 14 ans sans papa et maman. Je n'en vois pas beaucoup moi qui ont 15 et 16 ans, qui y vont avec leurs parents. Enfin, en touchant volontairement, et c'est là que je veux en venir, les jeunes de 16 à 18 ans, vous ciblez la population jeune, sûrement la plus nombreuse, sans expliquer cette discrimination, à partir de 16 ans, comme si à 15 ans, les jeunes sortaient avec leurs parents pour venir faire les fêtes de Bayonne. Juridiquement, vous ne justifiez pas cette discrimination à l'égard des mineurs. Et moi, très personnellement, je la trouve très contestable et elle mériterait réellement d'être contestée. Soit, vous considérez que c'est gratuit pour les mineurs et nous sommes mineurs en dessous de 18 ans, mais là, je ne comprends pas ce delta entre 16 et 18 ans.

Je termine par le dernier point : la fixation arbitraire du montant. Pourquoi 8 euros ? À un moment donné, vous nous aviez laissés dans l'incertitude, parlant de 7 à 8 euros. J'ai bien compris que ce droit d'entrée serait une redevance et qualifiée comme telle sur le plan fiscal. Vous nous le préciserez très probablement, mais quels critères comptables et fiscaux vous ont permis de fixer ce montant à 8 euros, pourquoi pas 7 euros, comme vous l'aviez pensé ? Y a-t-il des comparaisons, des études ? Sur quels critères précis vous êtes-vous appuyés pour fixer ce chiffre ?

Voilà donc les quatre points, Monsieur le Maire, que je voulais évoquer, qui sont, je pense, extrêmement dignes d'intérêt, parce que, je termine par ce point, je conclus, je pense que vous avez pris des risques importants en prenant de telles mesures.

M. le Maire : Merci. Donc, Monsieur Etcheto pour terminer ce tour de parole et après, il y a Monsieur Iriart encore.

M. Etcheto : Merci. Donc, nous avons fait un tour des arguments qui convergent pour dire que ce dispositif des fêtes payantes est décidément une mauvaise solution. Cela dit, comme je le disais déjà tout à l'heure en introduction, la solution est mauvaise, mais le problème est réel. Non, seulement, nous en sommes parfaitement conscients, mais nous l'avions pour notre part identifié depuis longtemps. Alors, il y a d'autres problèmes. Il y a le problème de la qualité de la fête et des comportements qu'il faudrait lier d'ailleurs à cette réflexion, mais parlons du problème ici budgétaire, puisque c'est celui qui vous anime, le reste sécurité, tout ça, nous avons vu que ce sont plutôt des alibis. Je me rappelle d'ailleurs, il y a quelques années, dans la mandature précédente, dans cette maison et en séance, avoir parlé à l'époque, enfin un petit mot pour qualifier les trois joyaux, mais qui en même temps nous coûtaient cher, les corridas, même si pour les corridas, ça va un petit mieux, et les fêtes d'avoir parlé des trois coûteuses à l'époque. Pour les fêtes, nous sommes évidemment toujours là et nous sommes même au-delà désormais. Et je dirais aussi que nous l'avions envisagé pour notre part dans le cadre de notre projet municipal en 2014.

Or, d'autres solutions existent. Elles ne sont pas faciles, mais elles existent. Elles sont de deux ordres. Les premières, le premier groupe de solutions nécessite un vrai travail en profondeur, pas sur trois mois, ni même sur dix mois, mais bien sur plusieurs années. C'est pourquoi, quant à nous, nous aurions engagé ce travail dès le début du mandat. Et c'est en tout cas ce que nous ferons dès le début du prochain mandat, si les Bayonnais nous font confiance. Ce travail important, nous l'avions prévu avec la constitution d'une régie des

fêtes, qui aurait permis de mobiliser toutes les énergies et toutes les intelligences de la ville et même, d'ailleurs, au-delà, afin que la Ville, mais la Ville au sens institutionnel, la commune, la municipalité, mais aussi au sens citoyen. Nous sommes évidemment là tout à fait conscients de la richesse de chacun pour y participer d'ailleurs et y contribuer modestement, de cet engouement citoyen autour des fêtes : les habitants, les peñas, les professionnels également, pour que la Ville au sens le plus large s'approprie aussi, sous tous ses aspects.

Dans ce cadre, nous pourrions faire mieux, oui, sur toutes les pistes de recettes qui existent également sur une piste de réduction des dépenses sur lesquelles nous pourrions aussi, nous interroger. Il y a des dépenses de sécurité incontournables, il y en a d'autres qui mériteraient peut-être d'être examinées à nouveau : la protection des massifs de fleurs qui mobilise autant de travail, autant de grillage de la part de nos agents ne devrait pas être aussi la priorité ou elle pourrait en tout cas être traitée de manière différente.

Ces pistes, nous en connaissons. Il n'y aura pas de scoop, mais je pense que sur le verre, nous le voyons, nous avons une société qui travaille sur le verre, mais nous savons bien que toutes les recettes ne vont pas à la Ville. Je parle bien du verre réutilisable, bien entendu. Le stationnement. Ça a été évoqué la dernière fois, les partenariats et bien d'autres encore. Tout ça, c'est un travail de fond, c'est vrai, qui ne donnera pas de réponse, qui ne donne pas de réponse budgétaire immédiate, mais bien, sur la longueur. Ce travail, vous ne l'avez pas entrepris. Et vous prenez donc des décisions précipitées aujourd'hui, dans une concertation qui est une concertation factice. Vous avez fait lanterner tout le monde pendant trois mois. En réalité, nous avons regardé le compte-rendu des décisions du maire et donc en date du 20 avril, vous avez pris la décision d'acheter pour 85 000 euros de bracelets holographiques. Ça veut dire qu'il n'y avait pas de concertation. La décision était prise en avance et tout le reste, c'était du toc.

À côté de ce premier groupe de solution, nous pouvons également mettre en œuvre, une autre source de financement, plus immédiate, mais parfaitement légitime. Ça a été rappelé : quatrième événement festif au monde, quatrième ou cinquième, nous pouvons discuter, premier de France en tout cas, les fêtes de Bayonne dépassent en effet, de toute évidence, le simple cadre de la Ville. S'il y a une manifestation dont l'intérêt communautaire est indiscutable sur le territoire de la communauté d'agglomération Pays Basque, c'est bien celle-là. En termes d'image, bien entendu, les fêtes de Bayonne sont en réalité associées à l'identité et à la culture de l'ensemble du Pays Basque, et même du sud-ouest comme finalement chez nos voisins Navarrais à Pampelune.

Deuxième point, avec les Bayonnais, les premiers à fréquenter les fêtes sont bien nos voisins d'Anglet, de Saint-Pierre-d'Irube, de Mouguerre, de tout le Pays Basque. Et il y a fort à penser que ce sont bien eux, nos voisins et compatriotes de l'agglomération côte Basque qui formeront le premier contingent de ceux qui devront acquitter le nouvel octroi que vous leur imposez. Et surtout en termes de retombées économiques, ce sont aussi non seulement les professionnels bayonnais qui en bénéficient, mais aussi ceux des communes voisines. Les professionnels de l'hôtellerie et des locations, les brasseurs, les grandes surfaces, nous le savons tous parfaitement. Car, nous disons souvent que si les fêtes coûtent cher et elles coûtent cher effectivement pour l'instant au contribuable bayonnais, elles rapportent aussi beaucoup, ça a été rappelé, en termes d'activités économiques. C'est vrai. Oui, mais la commune ne prélève pas de fiscalité économique. C'est la règle, c'est la loi en France. Elle ne tire donc des fêtes aucune recette fiscale supplémentaire, et ça, c'est bien un problème. En revanche, ici, comme ailleurs, la collectivité qui prélève la fiscalité économique, c'est la communauté d'agglomération, à travers, par exemple, la CFE, la cotisation foncière des entreprises, ou la CVAE qui a remplacé l'ancienne taxe professionnelle par exemple. Par conséquent, et ça, ce n'est pas neutre, le produit fiscal supplémentaire, tout à fait réel, qui

est généré par l'activité économique liée aux fêtes, est perçu par l'agglomération. Il serait donc parfaitement justifié et légitime que l'agglomération vienne contribuer, je n'ai pas dit remplacer la Ville, qu'elle vienne contribuer à l'effort supporté jusqu'ici seulement par la Ville de Bayonne et les contribuables bayonnais. Mathieu rappelait les comparaisons avec Pampelune, mais c'est d'ailleurs ce qu'il se fait à Pampelune où les San Fermes sont bien considérées comme les fêtes de la ville, bien sûr, mais encore de toute la Navarre et où la *diputacion* vient donc accompagner la ville de Pampelune dans la charge financière. J'ajoute que cette solution aurait un autre avantage, et ce n'est pas rien, démocratique celle-là, de rapprocher l'agglomération de ses habitants, de tous ses habitants et de leur vécu quotidien, tout en créant de véritables solidarités entre eux. Jusqu'ici, il faut bien le dire, l'agglomération est restée une institution de techno et de notables éloignés et mal connue des populations, parfois même des élus de base. Et il y aurait l'occasion de la faire progresser en popularité. Voilà donc une proposition livrée au débat.

M. le Maire : Merci. Monsieur Iriart.

M. Iriart : Merci, Monsieur le Maire. J'avais prévu une intervention courte et synthétique, qui va résumer notre explication de vote par rapport à cette délibération. Au moment de nous positionner par un vote pour ou contre le tarif de 8 euros que vous proposez, c'est d'abord le principe même de l'instauration d'un droit d'accès sur lequel il nous faut nous prononcer. Le débat a déjà eu largement lieu, puisque cette question est sur la place publique depuis plusieurs semaines. En ce qui me concerne, je me suis jusqu'ici, surtout exprimé sur la forme. J'ai regretté à plusieurs reprises que toute la réflexion préalable n'ait pas été menée dans le cadre de la commission des fêtes et au-delà. J'ai demandé sans succès à plusieurs reprises de pouvoir accéder aux éléments juridiques, techniques et financiers dont vous disposiez afin de nous doter d'un point de vue étayé. Vous avez fini par y répondre ces derniers jours, une fois que toutes les décisions avaient déjà été prises. Je n'insisterais pas ce soir sur ce point, même si la manière dont vous avez choisi de mener cette réflexion explique aussi en partie notre décision de vote ce soir.

Mais sur le fond, au-delà de la forme, nous voterons simplement contre cette délibération, parce que c'est une décision que nous n'aurions pas prise si nous avions été à votre place. Faire payer l'accès aux fêtes de Bayonne représente un avantage incontestable. Faire rentrer des recettes dans le budget de la Ville et donner quelques marges de manœuvre supplémentaires pour le projet de la municipalité et à ses politiques publiques. Un avantage, certes, mais aussi plusieurs inconvénients. J'en cite quelques-uns parmi ceux auxquels nous sommes le plus sensibles peut-être : celui de dénaturer partiellement l'esprit des fêtes en instaurant un droit d'accès pour une manifestation populaire, considérée jusqu'ici comme un bien commun, librement partagé. Celui de devoir mettre en place une logistique très lourde, qui n'est pas sans générer de nouveaux risques. Celui de devoir renouveler chaque année un important effort d'information auprès du public qui prendra forcément beaucoup de place dans la communication autour des fêtes au détriment des autres messages et, je pense, en particulier, à tous ceux liés à la prévention. Celui d'enraciner encore un peu plus la logique sécuritaire dans l'organisation de ces fêtes, logique sécuritaire dont nous savons qu'elle peut constituer un puits sans fond qui ne nous protégera jamais complètement des actes de terrorisme tels qu'ils évoluent ces derniers temps. Autant d'éléments qui, selon nous, contrebalancent largement l'aspect positif lié aux finances et qui nous amènent à ne pas partager le bien-fondé de votre décision, d'où le vote que j'indiquais tout à l'heure. Merci.

M. le Maire : Madame Leuenberger, vous avez la parole.

Mme Leuenberger : Merci. Moi, je voudrais rajouter un petit volet démocratie. Il y a quinze jours effectivement, j'ai entendu à la radio que les fêtes de Bayonne allaient être payantes, avant que ça paraisse dans la presse locale. J'ai failli tomber de ma chaise. Quand même, je me suis dit, que vais-je faire au conseil municipal ? Nous n'en avons même pas parlé. Je pense que nous aurions gagné beaucoup de temps à ce que toutes ces questions soient discutées bien en amont quand même.

M. le Maire : Merci.

Mme Leuenberger : De rien.

M. le Maire : Il n'y a pas d'autre prise de parole. Il n'y a pas de témoin que vous voulez reprendre qui serait tombé quelque part ? Bien. Vous avez dit beaucoup de choses et je vais tenter d'y répondre le plus rapidement possible. Je ne vais pas tomber sur une inclination personnelle qui est de voir l'aspect juridique des choses, je terminerai par ces aspects, tant l'intervention de Madame Capdevielle, que j'ai appréciée, ressemble à ce que nous appelons dans notre profession, la conférence du stage. Vous savez, nous donnons un sujet et nous permettons aux jeunes avocats de venir montrer au travers un sujet tout l'argumentaire que nous pouvons trouver, et quelques fois les dossiers qui sont les plus mauvais à défendre. Je ne dis pas que son argumentaire ne tenait pas la route, et je vais en parler.

Non, je vais commencer par le reste, parce que tout le monde se souvient, et je ne vais pas être long dessus non plus, de ce qu'il s'est passé lorsqu'effectivement, le 14 juillet à Nice, il s'est produit ce que vous savez. Première action terroriste de cette envergure, sur notre territoire. C'était à quelques jours de l'ouverture des fêtes de Bayonne. Nous étions tous prostrés comme nous pouvons l'être lorsque nous voyons une telle situation, c'est-à-dire des personnes qui décident d'aller fêter le 14 juillet, cette fête nationale, sur un lieu public et avec les conséquences que vous savez. Nous étions prostrés parce que nous nous disions que notre rassemblement vaut bien le 14 juillet à Nice, plus important que ça même. À l'époque, nous ne savions pas exactement ce que nous étions en population à fréquenter les fêtes de Bayonne, parce que nous n'avions jamais fait de comptages. Ce comptage, nous l'avons fait l'année dernière et ce sont les chiffres que vous avez donnés tout à l'heure : 800 000 à 1 000 000. Aujourd'hui, nous le savons. Et d'ailleurs, il fallait que nous fassions ce comptage l'année dernière où j'avais déjà dans l'idée d'introduire le paiement des fêtes. Déjà, mais il manquait cette inconnue importante que celle de savoir le nombre que nous étions à faire ces fêtes de Bayonne.

Aujourd'hui, j'affirme que la pérennité de ces fêtes passe par le dispositif qui vous est proposé. Ah, me direz-vous, Madame Leuenberger n'a pas tort, je signe un arrêté tout seul, comme un grand, parce que la loi me permet de signer cet arrêté. Et j'ai signé l'arrêté sur le principe du paiement des fêtes, le principe. Et cet arrêté est pris depuis quelques jours. Et il faut aujourd'hui, parce que les délibérations sont nécessaires lorsqu'il s'agit de fixer un tarif, venir devant l'assemblée délibérante. C'est comme ça. Ce qui est nouveau c'est d'avoir ce débat, dont je savais qu'il arriverait et il est normal qu'il ait lieu.

La pérennité des fêtes dépend aujourd'hui de ce paiement. Pour une raison simple, nous sommes une ville de 50 000 habitants, un peu plus aujourd'hui, plutôt 52, 53 000 habitants, mais jamais une ville de 52 ou 53 000 habitants, ramenée à cette population dont je parlais tout à l'heure, qui vient faire les fêtes de Bayonne, et qui a bien raison d'ailleurs de rejoindre cette ville ouverte à tous pour les fêtes. Ce qui m'a amené à proposer à mes collègues cette décision, c'est aussi un principe de justice vis-à-vis de nos contribuables bayonnais, qui portent une charge extrêmement lourde dans cette ville pour les charges de centralité. Je ne vais pas les rappeler ici. Vous savez ce qu'elles sont et vous savez pourquoi nous les avons.

Dire qu'une fête qui coûté à peu près 2 100 000 euros face auxquels il y a une recette de l'ordre de 700 000 euros pour l'occupation du domaine public, les comptoirs, les chaises, les tables, etc., que ce différentiel est devenu de plus en plus important depuis ces dernières années où nous avons été confrontés depuis, effectivement, le drame de Nice, à une augmentation tout à fait normale d'ailleurs des mesures de sécurité qui nous sont demandées par les services de l'État. Ils ne nous le demanderaient pas que nous le ferions quand même, car nous avons la responsabilité, que l'on rende les fêtes payantes ou pas, nous avons la responsabilité des personnes qui rentrent dans l'enceinte des fêtes. Ce n'est pas le fait de rendre payant qui nous rend plus responsables. Et là, c'est une considération d'ordre juridique que je ne veux pas développer, mais nous sommes depuis 1932 dans cette ville, les organisateurs de la fête de Bayonne, qui certes doit beaucoup à l'action associative, - j'y reviendrai, sans laquelle du reste les fêtes ne seraient pas ce qu'elles sont - mais il n'y aurait pas un maire pour décider ça depuis 1932, que ces fêtes sont de tel jour à tel jour, et quelles sont réalisées de telle et telle manière, avec telle et telle programmation, si ça n'existait pas, ces fêtes n'existeraient pas. Nous sommes responsables, mais je ne parle pas que de la responsabilité juridique, je parle de la responsabilité morale, celle à laquelle j'ai pensé lorsqu'il y a deux ans et demi, presque trois, j'ai considéré qu'il fallait que ces fêtes aient lieu. Du reste, nous étions tous d'accord pour qu'il en soit ainsi, tous autour de cette table. Et je m'en suis réjoui, et je m'en réjouis encore, par le fait que cette unanimité ait pu exister.

Ces fêtes sont de plus en plus coûteuses du fait des mesures de sécurité que nous prenons. Qu'on ne vienne pas m'expliquer aujourd'hui que certaines de ces mesures de sécurité pourraient être évitées. Si on veut aller dans le détail, qu'on me dise lesquelles, parce que lorsque nous avons à embaucher 400 personnes par une société spécialisée, qui assurent ce qu'on appelle la sécurité privée, qui vient en renfort de la sécurité de la police nationale, de la gendarmerie, sans compter les effectifs de la protection civile. Je passe sur tout ça. Ce sont des milliers de personnes qui sont là à assurer la sécurité des fêtes. Cette sécurité, nous ne l'avons pas jusqu'à maintenant au niveau que je souhaite instituer, car vous avez raison lorsque vous dites que la question est de savoir si ces fouilles sont aléatoires ou pas. Vous avez raison. Alors, si cette chose n'était pas claire dessus, je vais vous répondre tout de suite. Les fouilles seront systématiques. C'est la raison pour laquelle, on va communiquer bien évidemment auprès de la population, sur le fait qu'ils sont invités à se déplacer sans leur sac, et vu la saison à laquelle se déroulent les fêtes, on n'a pas besoin nécessairement d'avoir des tas de choses dans son sac pour faire les fêtes. Oui, la fouille sera systématique. Elle sera systématique dès l'instant où, bien sûr, des personnes seront en présence de sacs à dos, d'une valise, d'un sac. L'année dernière, et même l'année d'avant, j'ai été effaré par les risques que nous prenions lorsque je voyais dans l'entrée, et nous avons dix entrées piétonnes et nous en aurons dix, comment nous pouvions entrer facilement dans la ville avec de grands sacs. Cette porosité n'est plus possible. Alors, on peut m'en faire le reproche. J'entends très bien. Je prends la responsabilité de considérer que pour assurer la sécurité, je ne parle pas du risque zéro, vous êtes avec en tête les possibilités qui peuvent exister dans notre monde aujourd'hui. Les risques auxquels je pense sont ceux auxquels nous avons été confrontés dans d'autres lieux en France, en Europe ou dans le monde.

Oui, cette décision de sécurité de rendre payantes les fêtes est une décision de sécurité qui va commencer dès le mercredi d'ouverture des fêtes. Je voudrais le dire ici. La fouille systématique dont je vous parle va commencer dès le mercredi. Donc si les fêtes ne sont payantes qu'à compter de vendredi 11 heures, c'est-à-dire fin de matinée, il faut bien comprendre que cela ne remet pas en cause le sérieux qui sera pour assurer la sécurité des personnes qui entrent dans le périmètre des fêtes. Je le dis parce que c'est assez

désagréable, même si je comprends vos questionnements, parce que j'ai eu les mêmes à un certain moment de la prise de décision. Mais il faut quand même avoir conscience ici que la chose est très simple finalement. Nous continuons à faire les fêtes de Bayonne ou nous ne faisons plus les fêtes de Bayonne. Elle se pose dans ces termes.

Ce matin, pour le coup, c'est nouveau, vous m'excuserez de ne pas vous en avoir informé, mais le sous-préfet avec lequel j'ai fait une réunion, qui sont des réunions régulières que l'on fait avec les services de l'État pour la préparation des fêtes de Bayonne, pour parler de tous les dispositifs, m'a remis une circulaire du ministre de l'Intérieur dont le journal Sud-Ouest s'est déjà fait l'écho, je crois. C'est en ligne aujourd'hui. Gérard Collomb signe une circulaire prévoyant que les services d'ordre devront être indemnisés pour toutes les fêtes qu'elles soient payantes ou non, d'ailleurs. C'est une circulaire. Une circulaire fondée sur un décret de 1997 qui n'a jamais été mis en œuvre. Je suis comme vous.

Aujourd'hui, l'État ne veut plus assurer seul la charge de la sécurité. Alors, je veux bien tous les argumentaires juridiques, ils m'ont beaucoup occupé dans ma vie et beaucoup intéressé. Moi, je vous pose la question en termes de responsabilité morale. Et la responsabilité morale que nous avons est celle de maintenir les fêtes de Bayonne et c'est à ce prix. C'est le prix de la pérennité des fêtes de Bayonne. Me dire aujourd'hui que c'est l'esprit des fêtes, l'ADN, je l'ai entendu, réentendu. Après, la question et je vais aller vite, les modalités, j'entends tout ce que vous dites sur quelles sont vos interrogations, qui, que, quoi. Ecoutez, l'arrêté dit déjà pas mal de choses. Il dit déjà une chose qui est claire, c'est que les Bayonnais n'auront pas à payer ce droit d'entrée parce qu'ils sont bayonnais et parce qu'ils paient déjà pour la réalisation des fêtes. Et que la somme dont il s'agit ici, et la recette qui est attendue ne va jamais couvrir l'intégralité du coût des fêtes. C'est impossible. Nous avons fait des prévisions du nombre de personnes qui vont acheter ce pass, puisqu'il s'agira d'un pass, qui va commencer à fonctionner le vendredi 11 heures jusque dans la nuit de dimanche à lundi, 2 heures du matin.

Oui, nous nous sommes posés cette question. Nous sommes sur une hypothèse moyenne réaliste d'au moins 200 000 personnes. Alors, ce n'est pas une science exacte, je suis désolé, ce n'est pas une science exacte. Par contre, ce qui est une certitude, c'est qu'il va falloir payer les CRS. Ça, c'est sûr. Et combien ça coûterait ? Ce que ça coûtera, je ne sais pas. J'ai posé la question à Monsieur le Sous-préfet, il ne sait pas. Alors, j'ai quelques éléments de comparaison avec certaines villes où déjà a été mis en œuvre ce service rémunéré, mais il faudra bien évidemment en parler. D'ailleurs, nous nous sommes quittés avec le Sous-préfet en disant que nous allons nous revoir pour revoir cette question. Alors que faisons-nous ? Nous réfléchissons à la manière dont les choses seront les moins gênantes possible pour tout ce que sont les acteurs de la ville. Les commerçants, sérieusement qui pensent aujourd'hui que nous pouvons faire du commerce à Bayonne durant les fêtes de Bayonne après vendredi midi ? Qui pense que nous faisons vraiment des courses ? Ecoutez, si d'ailleurs nous avons considéré qu'il fallait commencer le caractère payant à partir du vendredi 11 heures, c'était justement pour ne pas pénaliser l'activité commerciale.

Après, bien évidemment, le droit d'aller et venir dans la ville est respecté pour l'ensemble des Bayonnais. Qui entre le vendredi midi et le dimanche a intérêt de venir en centre-ville en dehors des Bayonnais sauf à vouloir faire la fête à partir du vendredi midi ?

Ce dispositif, on peut le critiquer comme on veut. On peut venir dire qu'il y avait d'autres solutions. Alors c'est curieux, parce que quand on commence à dire qu'il y a d'autres solutions, on commence à peine à bafouiller quelques hypothèses, mais on ne va pas bien loin. J'attends toujours les solutions. Le verre réutilisable, faire payer le verre, nous y avons

pensé, évidemment, il y a quatre ans ou cinq ans. Jean Grenet lui-même envisageait cette hypothèse, juridiquement impossible. Le verre ne peut pas être le support. Nous avons pensé à différentes hypothèses, des sponsors qui viendraient. Mais que penseriez-vous si, par exemple, on vous disait que Ricard ou Red Bull acceptent de financer les fêtes de Bayonne ? D'abord, viendraient-ils et seraient-ils à la hauteur qui est attendu ? Parce que, vous comprendrez, ce n'est pas 100 000 euros que nous attendons. Et les propositions qui nous sont faites doivent aboutir à des résultats autres que d'avoir 10 000 euros, 20 000 euros, 100 000 euros ou 150 000 euros. Enfin, prenons la mesure des choses. 2 100 000 euros, le coût des fêtes. Je ne reviens pas sur les propositions qui ont été faites dessus, je les entends.

Je sais bien que la question de savoir quel âge, oui, Madame Capdevielle, il faut bien, à un moment donné, fixer l'âge, parce qu'on m'a proposé 12 ans, 13 ans, 14 ans. J'ai considéré que nous pouvions mettre 16 ans. 16 ans, parce qu'à un moment donné, il faut effectivement fixer une limite. Si c'était la majorité politique, nous aurions effectivement fixé à 18 ans. Mais c'est quand même très large. Quant à la liste des personnes qui n'auront pas à payer le pass, je ne parle pas des Bayonnais, je ne parle pas non plus des formalités qui seront à remplir. Elles seront faciles à réaliser. Et ils auront le temps de le faire. Ça va commencer début juillet. Ils auront trois semaines, tranquillement, pour aller au CCAS, place des Gascons, pour aller ici, à la réception de la rue Bernède. Il y aura trois lieux où effectivement, on pourra venir chercher ses pass tranquillement. On pourra même par le système internet les demander et ils seront envoyés par La Poste. Nous avons pensé au départ que nous n'y arriverions pas, et finalement, je ne sais pas comment, vous êtes arrivés à trouver une solution dessus. Je vous remercie. Ça va permettre d'éviter le maximum de difficultés. Oui, ce dispositif, je le reconnais est complexe, mais il est à la mesure du sujet que nous avons à régler.

Maintenant, je termine, Madame Capdevielle, la sécurité juridique, j'y pense vite lorsque j'ai des décisions à prendre. Là aussi, le risque zéro, vous savez comme moi, nous avons hélas un peu d'expérience n'existe pas non plus. Mais, bien sûr que j'ai beaucoup consulté et pas une personne, j'ai consulté plusieurs cabinets qui sont concordants sur le fait que, bien évidemment, cette loi de 2009 dont vous parliez tout à l'heure et que vous avez disséquée, permet effectivement et donne un fondement légal à la fermeture et au caractère payant d'une fête. Vous avez parlé du caractère excessif du périmètre. J'ai bien compris, parce que nous apprenons ça à tous nos étudiants en deuxième année de droit administratif, j'ai fait ce métier pendant sept ans, nous expliquons qu'effectivement, les mesures qui sont limitatrices ou tout du moins qui vont contre la liberté, et bien ces mesures de police doivent être limitées dans le temps et doivent être limitées dans l'espace. C'est vrai, cette question s'est posée. Ce n'est pas comme ça que nos juristes ont conclu en considérant qu'en effet, nous pouvions ici considérer que ce périmètre restait encore raisonnable.

Alors, il se trouve et je termine dessus, sans terminer les autres aspects juridiques, que cette ville à la différence d'autres est configurée grâce aux remparts Vauban, parce que vous parlez des gens qui vont trouver des stratégies d'évitement. Possible. Moi, je suis incapable de traverser, et pourtant, j'aime nager, l'Adour, pour éviter de payer 8 euros. Je suis incapable. J'espère que personne ne le fera. Je suis incapable d'escalader 14 mètres des remparts Vauban. Parce que cette ville a quand même un charme extraordinaire, il se trouve que Vauban, qui voulait se défendre contre un certain nombre de choses, a construit ces murs. Là, nous avons un dispositif qui permet, en effet, de fermer la ville beaucoup plus facilement que d'autres villes.

Je reconnais que ce n'était pas simple. Je reconnais que les questions que vous posez sont non seulement audibles, la preuve est que je tente d'y répondre le mieux possible. Je suis persuadé que je ne vous ai pas convaincus, mais nous sommes dans un lieu de débat, je vous ai donné ces arguments. Je vous donne, si vous le souhaitez, à nouveau la parole, avant de passer au vote. Il y a Jean-Claude Iriart et Henri Etcheto. Voulez-vous passer le relais à nouveau ? Ce n'est pas un souci. D'abord, Jean-Claude ?

M. Etcheto : Comme vous voulez.

M. le Maire : Monsieur Iriart.

M. Iriart : Oui, vous avez assez longuement développé effectivement l'argument de la pérennité des fêtes, liée au coût que l'organisation de ces fêtes fait peser sur le budget municipal. Je ne vous cache pas que c'est certainement un de vos arguments auquel je suis le plus sensible, parce que c'est une vraie réalité. J'ai moi-même développé aussi plusieurs fois l'importance et la nécessité de rechercher un nouveau modèle économique pour l'organisation de ces fêtes. Mais dans le même temps, l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui nous offre la possibilité d'un raccourci qui ne plaide pas quand même en faveur de votre décision du moment, parce que dans quelques minutes, j'imagine que Michel Soroste nous présentera le budget 2017 et j'imagine qu'il ne manquera pas de mettre en évidence l'augmentation significative des recettes, qu'il ne manquera pas de mettre en évidence la maîtrise des dépenses de fonctionnement, qu'il mettra en évidence effectivement l'augmentation significative de l'autofinancement et qu'il nous parlera aussi de la réduction de la dette.

M. le Maire : Vous l'avez déjà entendu par le passé.

M. Iriart : Tout ça, ce sont autant de réalités. Effectivement, je présage peut-être un petit peu du contenu de son discours, mais ça correspond à la réalité de la situation financière de la Ville de Bayonne. Tout ça pour vous dire que nous n'étions peut-être pas dans une urgence absolue effectivement en termes de pérennité de ces fêtes et que tout en recherchant un nouveau modèle, nous pouvions peut-être nous passer d'une mesure aussi radicale. C'est simplement le petit point que je voulais ajouter.

M. le Maire : Merci, Monsieur Iriart. Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Merci. Je crois, Monsieur le Maire, que c'est peu de dire que vous ne nous avez pas convaincus dans votre réponse. Tellement en plus que je dirais, moi, c'est ce que je n'ai pas apprécié, c'est cette façon de vouloir un petit peu dévier le sujet. Vous avez tout à l'heure avec peut-être une certaine malice ou malignité expliqué que Colette Capdevielle était dans un exercice de débutante.

M. le Maire : Je n'ai pas dit ça.

M. Etcheto : Vous étiez effectivement dans un exercice de vieux briscard qui cherche à faire oublier le cœur du sujet en commençant, ça m'a dérangé, par le pathos et par l'affaire de Nice. Cette histoire, vous l'avez rappelée, nous étions tous solidaires. Et je ne crois pas que nous puissions invoquer cette question aujourd'hui pour justifier la mise en dispositif payant des fêtes de Bayonne. Je crois que ce n'est pas très digne. Je dirais aussi que derrière vous avez enclenché sur une autre défausse, une diversion sur la question de la sécurité. Mais ce dispositif n'améliorera en rien la sécurité des fêtes de Bayonne. Il faut en être très conscient. La seule chose qu'il pourra faire, c'est qu'il pourra déplacer et parfois gravement, les zones

ou les points d'insécurité, parce qu'il peut y avoir des fouilles aux points d'entrée, mais dites-moi, vous êtes maire de Bayonne, pas simplement du secteur intérieur des fêtes. Nous ne sommes pas dans le ghetto de Varsovie. Excusez-moi, c'était un peu excessif comme comparaison, mais enfin, je suis désolé.

Mme Bisauta : Il y a un moment, quand même.

M. Etcheto : Martine, je m'excuse immédiatement et je le retire. Ça va, ce n'est pas la peine.

M. le Maire : Si vous le retirez, c'est parfait. Ça va.

M. Etcheto : D'accord. Cela dit, je le retire, mais j'appuie les gens qui sont à l'extérieur de l'enceinte payante, ils sont sous votre responsabilité également. Et qu'allez-vous créer ? Vous allez créer des attroupements aux points d'entrée. C'est exactement ce qu'aujourd'hui, les autorités préconisent d'éviter : tout attroupement à quelque endroit que ce soit. Ici, ils vont se créer aux points d'entrée. Nous pouvons imaginer évidemment toutes sortes de risques liés à ça, sans dramatiser et sans faire du catastrophisme. Il y a le risque de terrorisme, mais nous savons aussi qu'il y en a d'autres. Si vous ne voulez même pas m'écouter, non plus.

Tout ça sans améliorer franchement non plus, le risque à l'intérieur des fêtes, puisque nous le savons, sans non plus parler forcément du risque de terrorisme, nous pouvons nous dire que s'il y a des gens motivés et organisés, malheureusement, il n'y a pas grand-chose qui les arrêtera à part le travail de renseignement policier. Il faut se le dire. Derrière, l'autre risque, les mouvements de foule, à la limite, le seul progrès, ce serait peut-être une baisse de fréquentation des fêtes qui réduirait ces risques que nous connaissons notamment le mercredi soir ici. Nous les avons connus. Mais, fondamentalement, la fermeture des fêtes, ça, il faut que tout le monde en soit conscient, n'améliore en rien la question de la sécurité. Au mieux, elle déplace les points d'insécurité. Donc je voudrais quand même que cet argument soit complètement écarté.

Les désagréments pour les Bayonnais, c'est la même chose. Franchement, eux aussi vont se déplacer. Parce que, que risquons-nous d'avoir ? Cela a été évoqué ici et là. Nous risquons de voir aussi la fête se déplacer avec des points de fête sauvage aux entrées, en périphérie. Et ce sont simplement les Bayonnais des quartiers péri centraux, de Saint-Léon, de Balichon, des arènes, des Tourettes, et du Grand-Saint-Esprit, celui qui est en dehors des fêtes, qui vont finalement, et ils ont déjà quelques nuisances, ça nous le savons, mais qui vont avoir des nuisances accrues. L'exemple des commerçants est particulièrement mal venu. Oui, les commerçants sont obligés de fermer à Bayonne, mais votre dispositif ne va pas du tout améliorer, leur permettre de travailler au-delà. Au contraire, je dirais que même s'ils le voulaient, leurs chalands seraient terminés. Et en effet, c'est vrai que ça posait problème à certains.

Pardonnez-moi, mais les Bayonnais habitants du centre-ville auront un désagrément supplémentaire très net, parce qu'ils sont pratiquement obligés, ou alors de perdre une journée ou une demi-journée à aller chercher leurs badges, je ne sais pas dans quelles conditions. Là aussi, ça va être compliqué pour les agents municipaux auxquels nous demandons en effet beaucoup. Pratiquement, s'ils ne vont pas le faire, ce sera mon cas, et peut-être d'autres, nous serons condamnés à rester chez nous et à ne pas sortir du périmètre, sinon sans s'exposer à d'autres inconvénients. Mettons, c'est peut-être moins important, mais j'ai quand même une question qui est voisine de tout ça. Vous nous donnez une information que nous avons cru entendre fuiter en effet sur le fait que les services de

l'État envisageraient de facturer, je ne sais pas si c'est le bon terme, en partie en tout cas, le travail des forces de sécurité qui viendraient sécuriser la fête. Est-ce que cette décision qui est nouvelle, nous savons qu'elle était en suspens, est liée au choix justement de créer une enceinte payante? Parce que c'était bien, alors vous nous le dites, mais nous, nous aimerions bien avoir des questionnements plus précis, parce que c'était bien l'un des problèmes, l'un des arguments, qui avait fait complètement renoncer à ce dispositif il y a cinq, six ans. Honnêtement, j'ai un petit doute. Je ne vois pas, par exemple, l'État aller présenter la facture à Madame Hidalgo lors des festivités du 14 juillet à Paris ou d'autres festivités parisiennes. Je suis un petit peu dubitatif sur ça, ou en tout cas sur le discours qui a été tenu peut-être par les représentants de l'État. Dans quelles conditions réelles la facturation du service de la sécurité par l'État est-elle prévue ?

En réalité, nous tournons autour du pot, la seule question ici, et elle n'est pas oiseuse pour autant, c'est la question budgétaire. La sécurité et le reste, tout ça, c'est du bavardage de l'enrobage, de l'alibi. La vraie question est la question budgétaire. Et nous devrions en rester là, elle se suffit à elle-même, je dirais. C'est déjà une question assez importante en effet. Je crois que nous le partageons tous. Jean-Claude Iriart l'a dit aussi. En effet, à ce stade, et ça a accru pour les raisons que vous avez rappelées depuis quatre, cinq ans, les fêtes coûtent trop cher aux contribuables bayonnais. Il y a des pistes de travail. Vous les évacuez assez rapidement. Il y en avait d'autres que je vous ai soumises ou que j'ai mises sur la table ici, et je crois qu'elle est complètement légitime, celle de trouver d'autres partenaires publics, en particulier, la communauté d'agglomération en premier lieu. C'est légitime parce que la plupart des festayres, je ne dis pas usager, je ne veux pas le dire, même s'ils vont être obligés de payer, la plupart des festayres non bayonnais, ce sont nos voisins et amis proches, et puis également surtout, qui a une légitimité dans la fiscalité qui est prélevée par l'agglomération. C'est l'agglomération qui tire, quelque part, le bénéfice qui existe, de l'activité économique générée par les fêtes, qui est générée à Bayonne, mais pas seulement. Si on va à BAB2, la semaine avant les fêtes et même pendant les fêtes, je pense qu'ils font un chiffre d'affaires et même, un surchiffre d'affaires assez significatifs en vendant et du textile et de la boisson, etc.

M. le Maire : Et oui.

M. Etcheto : Du coup, je dirais que nous avons là quelque part une activité économique.

M. le Maire : Et que faisons-nous ?

M. Etcheto : Ils versent sur la TVA. Nous en parlons au président de la communauté d'agglomération.

M. le Maire : La communauté d'agglomération ne va pas fixer une taxe qui n'existe pas dans le Code.

M. Etcheto : Nous versons de la CVAE, de la CFE.

M. le Maire : Parce que ce n'est pas possible.

M. Etcheto : Entendons-nous. Ces professionnels versent bien sûr de la fiscalité économique à l'agglomération. Cette fiscalité économique est évidemment liée aux fêtes de Bayonne. Il ne serait pas illégitime qu'elles viennent contribuer également à l'organisation des fêtes.

M. le Maire : Vous trouvez quelques qualités à la communauté d'agglomération au moins. Ça, ça me plaît, au moins sur ce sujet. Sur une question, Monsieur Etcheto, très précise, je ne répondrai que sur ça, parce que vous dites : est-ce que la circulaire..., et je viens de la découvrir tout à l'heure, sincèrement, elle est du mois de mai. Elle dit que peu importe que l'entrée soit payante ou pas, ils le disent avec d'autres mots, mais le caractère payant ou non de la fête ne joue pas. Ce qui veut dire, du reste, je m'en suis un peu inquiété avec mes collègues que j'ai déjà appelés, qui vont recevoir le Tour de France dans les communes que vous savez, juste d'ailleurs le samedi des fêtes de Bayonne, de savoir s'ils ont conscience que les frais de gendarmerie, parce que la question se pose de la même manière pour les frais de gendarmerie, comme pour la police nationale, c'est de se demander si effectivement, ils auront à supporter cela. Ça peut changer complètement effectivement la donne. Ce n'est pas parce que l'accès est gratuit, puisque je viens de vous dire, l'accès gratuit ne change rien à l'affaire.

Madame Bisauta, et nous allons voter.

Mme Bisauta : Juste quelque chose par rapport à ce qu'a dit Henri, parce qu'effectivement, le problème de l'intercommunalité se pose. C'est vrai que ce n'est pas la communauté d'agglomération, qui a juste un an, mais lors de l'agglomération Côte Basque-Adour, nous avons subventionné un événement qui avait lieu à Biarritz, qui avait trait à la Blonde d'Aquitaine. Les arguments des Biarrots, vous vous en souvenez peut-être, c'était de dire qu'ils avaient été 400 au congrès, qu'il y avait des retombées économiques, que l'image de l'agglomération, etc. J'avais dit, mais je suis toujours un peu déplacée, si vous cherchez un événement qui attire du monde nationalement, voire internationalement et qui est une richesse économique pour l'agglomération, vous avez les fêtes de Bayonne. Je ne dirai pas ce qui m'est arrivé face à cette proposition qui a déclenché l'hilarité, qui a dit que je disais souvent n'importe quoi, ce qui est vrai, je dois le reconnaître, mais l'accueil qui avait été réservé à ma proposition que je ne trouve encore pas si idiote que ça, et qu'à un moment donné, d'ailleurs sur les réseaux sociaux, par rapport à beaucoup de gens qui ont dit beaucoup de choses, j'ai posé le questionnement de l'intercommunalité. Alors peut-être qu'en un an, nous n'avons pas eu effectivement le temps, nous étions en train de nous organiser. Je porterais le débat s'il faut. Je ne suis pas certaine d'avoir la majorité, mais je porterais le débat. J'ai déjà posé la question, d'abord à Pampelune, ça se passe comme ça, puis il y a une logique pour les raisons qui ont été exposées. Le problème est qu'ici la porte s'est cadenassée une première fois. Peut-être que sur le métier, il faudra remettre l'ouvrage, ça je ne sais pas. Mais nous n'allons pas déchaîner l'enthousiasme réel. Et il y a beaucoup de suspicion sur ce que la ville de Bayonne dit, qu'elle a des centralités, etc., la suspicion sur ce que ça pourrait cacher. Je pense que nous n'y sommes pas encore arrivés, mais après tout, ça pourrait être un débat que nous pourrions nourrir ensemble à la communauté d'agglomération.

M. le Maire : Parfait. Dernier mot ? C'est fini après.

M. Etcheto : Je suis tout à fait d'accord avec ça et qu'évidemment il faut le porter. Je me doute bien que ce n'est pas facile, mais très honnêtement, franchement, nous ne sommes pas de mauvaise foi en disant ça. Nous avons bien un événement, ce n'est pas parce que nous sommes bayonnais que nous le disons, c'est d'un intérêt communautaire, c'est même plus large que ça du point de vue territorial. Mathieu a rappelé : quatrième ou cinquième fête mondiale. Premier événement populaire

M. le Maire : Vous êtes sympathique à me donner des idées pareilles, à vouloir me faire amener ça à une assemblée de 233 membres où je vais venir expliquer ça. Je ne dis pas que ce n'est pas pertinent. Dans l'exercice dans lequel nous sommes et vous le savez, vous

participez aux réunions de la communauté d'agglomération où nous sommes sur les politiques publiques, à mettre en place des politiques fondamentales, très structurantes. Les esprits ne sont pas prêts, Monsieur. Je ne vous demande pas de le reconnaître. Je vous dis simplement que je n'aurais pas pu imaginer de pouvoir...

M. Etcheto : Je comprends cette retenue, mais je vous encourageais en ce sens où il vaut mieux prendre le risque d'être impopulaire auprès de 230 personnes et populaire auprès de 300 000. Quelque part, je vous suggère ça. Allez-y, parce que je pense que les habitants de l'ensemble de la communauté d'agglomération Pays Basque vont, eux, être très intéressés. Quelque part, je pense, ils viennent fréquenter.

M. le Maire : Bon, Mathieu va fermer les prises de parole, parce qu'il a promis d'être court.

M. Bergé : C'est juste un exemple. Tout à l'heure, j'ai indiqué, quand même de manière ironique, j'ai utilisé l'exemple des fameux bracelets sur les plages d'Anglet, dire qu'il fallait justement que nous achetions nos bracelets parce que c'est un service qui, cette fois-là aussi, est assuré par le budget municipal. De la même manière, sur une compétence communautaire par contre, la qualité des eaux de baignade qui profite elle à l'ensemble des communes et une fois de plus, aux recettes qu'elle procure est liée à l'intercommunautaire. La véritable question, c'est la définition de l'intérêt communautaire. Nous savons que nous avons ça en chantier. Vous savez ce qu'il y a derrière. Vous savez très bien avec les derniers débats qui se sont soulevés autour du versement de transport que ce qui suivra derrière la définition de l'intérêt communautaire, c'est le moyen que nous donnons à l'intérêt communautaire pour développer des politiques à l'échelle de ce territoire que nous avons collectivement choisi.

M. le Maire : Je n'arrête pas de plaider ce que vous dites.

M. Bergé : Oui, vous le savez.

M. le Maire : Oui, Madame Herrera. Je ne saurais pas vous refuser une prise de parole parce que vous êtes toujours courte.

Mme Herrera Landa : Merci. Je voudrais dire tout simplement que les fêtes de Bayonne sont le produit, et je n'aime pas trop le mot produit, mais nous voyons que ce n'est pas péjoratif dans le sens dans lequel je l'utilise, sont le produit de l'intelligence collective qui a été développée par les Bayonnais et les non-Bayonnais pour assurer leur pérennité à la fois sur leur création, mais aussi sur le fait qu'elles sont encore aujourd'hui des fêtes que beaucoup de monde nous envie puisque dans beaucoup d'endroits pour de réelles raisons de sécurité, on ne peut plus organiser de fête populaire. En fait, je pense que nous avons raté une occasion, ça a été dit tout à l'heure, de mobiliser les intelligences collectives, d'ici et d'ailleurs pour pouvoir trouver des solutions et leurs pérennités. Ça aurait peut-être supposé un exercice d'abord plus participatif et surtout, qui aurait été mis en place dans le temps et avec moins de précipitation, en tout cas pour les informations qui nous ont été données. Merci.

M. le Maire : Merci. Nous allons voter. Vous avez dit que vous votiez contre.

M. Etcheto : Contre.

M. le Maire : C'est pour vous faire confirmer, dire que j'ai bien compris. Bayonne, ville ouverte vote contre. Baiona 2014 vote contre. La majorité vote pour, sauf si elle dit le contraire. Elle dit oui.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA votent contre.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER votent contre.

M. le Maire : Je vous remercie.

28. Dispositions générales concernant l'organisation de l'édition 2018.

M. le Maire : Monsieur Ugalde, rapport 28.

M. Ugalde : Oui. Monsieur le Maire, ce n'est plus que la main dans le cambouis mécanique que nous venons d'évoquer sur le plan des principes. Dispositions générales concernant l'organisation de l'édition 2018. Descendons à la source dans le cadre des fêtes de Bayonne 2018 qui se dérouleront du 25 au 29 juillet, la Ville est amenée à prendre les dispositions visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, à organiser un certain nombre d'animations, ainsi qu'à accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnels chargés des missions correspondantes. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions décrites en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à les mettre en œuvre.

M. le Maire : Pourtant ce que dit Monsieur Ugalde est intéressant.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

M. le Maire : Vous pouvez passer n'importe quoi pendant dix minutes, Monsieur Ugalde.

M. Duzert : Oui, s'il vous plaît, merci.

M. le Maire : Non, excusez-moi. Madame Bisauta, numéro 29.

M. Duzert : C'est enregistré ce que vous venez de dire.

M. le Maire : Je sais, oui. Ne vous inquiétez pas.

29. Fourniture et mise en place de gobelets réutilisables pour les éditions 2018-2021 des Fêtes de Bayonne et pour les éditions 2019 à 2022 de la Foire au jambon – répartition du reversement effectuée par la société Ecocup

M. le Maire : 29, Madame Bisauta.

Mme Bisauta : Les commissaires politiques ont fini. Je peux prendre la parole ? Il a été confié à Ecocup le marché de fournitures et de mise en place des gobelets réutilisables pour les deux plus grosses manifestations de la Ville. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter le principe d'un partage équitable du reversement effectué par la société Ecocup, soit 10 % pour les professionnels et 10 % pour la Ville de Bayonne, dans les conditions qui ont été décrites dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE.

30. Prestations de gardiennage, sécurité et accueil au périmètre des entrées payantes lors des fêtes traditionnelles – signature des accords-cadres pour les lots 7 et 8.

M. le Maire : Madame Langlois, vous avez un rapport et on m'a dit qu'il y avait une petite erreur matérielle qui s'était glissée qu'il va falloir que vous puissiez rappeler.

Mme Langlois : Monsieur le Maire, chers collègues, la décision de mettre en place à partir de l'année 2018 un dispositif de filtrage et contrôle des piétons, du fait de l'installation d'un droit d'accès nécessite la passation d'un nouveau marché pour faire appel à des agents de sécurité, chargés de la sécurité des structures et de la surveillance, le maintien des points de fermeture aux piétons et la surveillance et le contrôle des entrées et sortie des piétons.

En complément de ces prestations de gardiennage et de sécurité, la Ville doit recourir à des agents d'accueil pour accueillir, renseigner et guider le public. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats, à intervenir avec la société Privilège Sécurité et Privilège Events, dans les conditions développées dans la note explicative de synthèse et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits contrats.

M. le Maire : L'erreur matérielle, vous l'avez dit, ce qui est à signer dans ce rapport, c'est que l'attributaire du lot 8 est Privilège Events et non Privilège Events Sécurité. Pas d'abstention ni vote contre ? Vous intervenez ? Pardon.

M. Pallas : Je vais donner une explication peut-être, Monsieur le Maire, sur le fait que nous ne prenions pas part au vote non plus, mais un questionnement surtout. En l'occurrence, vous nous avez appris ce soir que les fouilles aux entrées seraient systématisées dès le mercredi. Donc les chiffres que nous avons, sauf erreur de notre part dirons-nous, mais je crois n'intégraient le système qu'à partir du vendredi, 11 heures jusqu'au dimanche soir. La question que nous voulions poser était de savoir, puisque le rapport ne fait aucune allusion dessus, si c'était bien intégré dans ce coût que les fouilles étaient systématiques avec les binômes homme/femme, bien sûr, et les dispositifs qu'il faut, à partir du mercredi, si c'était bien intégré.

M. le Maire : Oui.

M. Pallas : D'accord. Ce n'était pas mentionné.

Mme Bisauta : C'est inimaginable de laisser la journée des enfants, par exemple, sans contrôle de sécurité. Je veux bien qu'on nous accuse de n'importe quoi. Nous réfléchissons un peu quand même. Nous avons laissé jusqu'au vendredi gratuit, mais il est bien entendu que nous avons le même souci de protéger autant que faire se peut, parce que nous sommes tout à fait d'accord qu'un drame peut toujours arriver, les personnes et notamment, la journée des enfants. Nous ne sommes pas tout à fait gagas, un peu peut-être avec l'âge.

M. le Maire : D'ailleurs, la fouille, Monsieur Pallas, nous l'avons réintroduit le jeudi des enfants, ce que nous n'avions pas fait l'année d'avant, parce que nous l'avions annulé, tout

comme l'ouverture des fêtes. Nous avons néanmoins fait une fouille systématique des sacs pour le jeudi des enfants.

M. Pallas : Nous entendons bien. Vous avez quand même des éléments que nous n'avons pas et nous nous sommes basés sur le rapport et l'étude de l'AMO qui ne parlaient que de fouilles aléatoires aux entrées. Merci.

M. le Maire : La réponse est claire ? Nous allons vous porter éventuellement des précisions, si je ne sais pas dans quel document, les choses pouvaient paraître ambiguës. Elles ne doivent pas l'être surtout. Nous passons au vote. Qu'avez-vous dit que vous allez voter ?

M. Pallas : Nous ne prenons pas part au vote.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

31. Conventions de partenariat avec d'autres collectivités pour des prestations de propreté urbaine.

M. le Maire : Philippe Daubisse, rapport 31.

M. Daubisse : Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport concerne les conventions de partenariat avec d'autres collectivités pour des prestations de propreté urbaine. Depuis plusieurs années, à l'occasion des manifestations festives, la Ville mutualise avec d'autres communes des moyens en homme et en matériel dans le domaine de la propreté urbaine. Ces échanges permettent en effet de faire face au surplus de travail occasionné par ces événements. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariats avec chacune des communes concernées, annexées à la note explicative de synthèse pour l'année 2018.

M. le Maire : Sur cette convention de partenariat ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

FINANCES

32. Mise en œuvre de la loi de programmation des finances publiques – autorisation de signature du contrat avec l'État pour les exercices 2018 à 2020.

M. le Maire : Nous voyons ce rapport 32 qui va être maintenant présenté par Monsieur Michel Soroste qui est donc la mise en œuvre de la loi de programmation des finances publiques et l'autorisation qui doit m'être donnée pour signer ce contrat avec l'État pour les exercices 2018 à 2020. Il va donner les éléments de contexte évidemment. Je lui donne la parole.

M. Soroste : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous en avons déjà parlé lors du conseil municipal précédent. La loi de programmation des finances publiques au niveau national nous impacte en tant que collectivité concernée et visée parmi les 322 collectivités de France qui font partie de celles qui dépassent le seuil fixé à 60 millions d'euros de dépenses annuelles. Donc dans notre territoire sont concernées la communauté Pays Basque

et notre ville de Bayonne. Nous vous rappelons que la loi a fixé des objectifs de limitation dans l'augmentation des dépenses annuelles de fonctionnement et également, un cadrage du besoin de financement des collectivités avec le but au niveau national que l'endettement global de l'ensemble de ces 322 collectivités n'augmente pas, voir baisse, pour permettre à notre pays de respecter ses engagements, notamment européens.

Bien que la contractualisation revête un caractère volontaire, les collectivités concernées, dont la nôtre sont incitées à y souscrire à deux titres. En effet, pour les collectivités qui signeraient ce contrat, il est en effet prévu une minoration de la reprise financière en cas de dépassement du plafond des dépenses réelles de fonctionnement, donc une pénalité de 75 % l'année d'après, au lieu de 100 % et inversement, le bénéfice d'une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local.

Après les réunions que nous avons eues, en compagnie de Monsieur le Maire et des services de la Ville avec Monsieur le Sous-Préfet et les représentants de l'État, la Ville a donc décidé de répondre favorablement à cette proposition de contractualisation budgétaire, à la fois pour participer à l'indispensable effort commun de l'amélioration des comptes publics dans notre pays et pour valider le sérieux de la gestion budgétaire et de la bonne santé financière de notre ville. La procédure de négociation a donc débuté le 28 février et nous l'avons terminée il y a quelques jours. C'est un contrat pour trois ans, 2018, 2019 et 2020.

Premier point important : fixation de l'objectif d'évolution des dépenses de notre collectivité pour les trois années concernées. L'objectif annuel d'augmentation est de 1,2 %, inflation comprise. Pour prendre en compte les spécificités de notre Ville, ce taux peut être modulé par trois critères nationaux. Notre Ville pouvait prétendre à un seul critère qui permettait d'augmenter de 0,15, à savoir l'augmentation de la population. Nous avons, après négociation avec les représentants de l'État, accepté de limiter à 1,20 % ce qui est notre trajectoire que nous vous avons présentée dans l'orientation budgétaire et lors du budget 2018. Nous sommes en mesure de respecter l'augmentation de 1,2 % annuel pour les dépenses de fonctionnement. Donc nous l'avons accepté pour ce contrat. En conséquence, il a été convenu que le taux d'évolution de nos dépenses maximum sera de 1,2 % en ce qui concerne ces dépenses.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'amélioration du besoin de financement, je l'ai dit tout à l'heure, le besoin de financement des collectivités, normalement, doit participer à l'évolution de la non-augmentation, voire de la baisse de l'ensemble des emprunts des collectivités concernées. Pour ce qui nous concerne, vous saviez et nous savions tous, que nous avons à ce moment, le problème du financement du musée Bonnat. Donc nous avons négocié avec l'État, en considérant que nous avons volontairement depuis les dernières années, baissé dans notre ville, à titre vertueux, le montant global des emprunts de manière à pouvoir le remonter lorsque le musée Bonnat arriverait. Ce qui est le cas. Ça a été reconnu par les représentants de l'État, qui ont, en conséquence, reconnu le caractère vertueux des dépenses de la Ville de fonctionnement et le besoin de financement. Donc nous avons obtenu une augmentation telle que nous l'avions prévu et en avons besoin de notre capacité d'emprunt pour monter comme nous vous l'avions dit, vers 67 millions d'euros dans les trois ans, de manière à financer notre projet de musée Bonnat qui est important pour notre ville, et historique de par l'importance de cet investissement. Donc nous avons été écoutés par les représentants de l'État. En l'occurrence, la capacité d'autofinancement, je vous rappelle la dernière capacité dont nous parlerons un petit peu tout à l'heure avec le compte administratif, nous permet d'avoir un ratio de désendettement d'un peu moins que cette année. Je vous rappelle que le chiffre national est à juste titre pour nos représentants

nationaux à 12 %. Donc nous sommes très loin. Ça a été relevé également par les représentants de l'État.

En conséquence, nous proposons de signer ce contrat. Je rajoute une dernière information. Bien évidemment, nous avons demandé à ce que soit inscrit dans ce contrat les particularités de notre ville en ce qui concerne le périmètre des dépenses. Ce qui fait que dans le contrat, pour comparer les 22 %, il faut que les bases soient comparables. Donc nous avons demandé à ce que soient pris en compte :

- Le transfert de la communauté d'agglomération Pays Basque et les résultats d'exploitation des budgets d'eau et de l'assainissement non collectif, le périmètre ayant donc changé, vous vous le rappelez. C'est marqué dans le contrat. Les prestations que la Ville continuera d'assurer temporairement pour le compte de la CAPB auprès des services de la régie des eaux. J'ai donné au conseil municipal précédent les explications notamment pour les affranchissements. Donc l'augmentation des affranchissements que vous avez relevée, nous la refacturons à la CAPB, à leur demande parce que nous continuons à assurer la prestation de la facturation de la régie des eaux. Ça va aller en déclinant. Donc nous avons demandé quand même que ce soit pris en compte pour les comparatifs des dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas très volumineux par rapport au total de dépenses, mais c'est important.
- Nous l'avons demandé également pour les dépenses supplémentaires de fonctionnement afférentes aux animations seniors dont vous a parlé ma collègue Christine Lauqué, qui génèrent une modification de périmètre. Il est bien évident qu'il faut en tenir compte pour comparer des choses comparables. C'est marqué.
- Nous avons également fait marquer dans le contrat que les charges de fonctionnement supplémentaires que nous aurons avec l'augmentation du musée Bonnat-Helleu, qui double de surface, soient neutralisées contractuellement avec eux, lorsque nous analyserons les augmentations de nos dépenses.

Donc, tous ces cas particuliers déjà bien délimités et bien notés sont dans le contrat. Ainsi, dans le cas où l'examen des comptes administratifs 2018, 2019 ou 2020 conduirait à constater un dépassement de plus de 1,2 %, tous ces postes particuliers seront retraités et annulés au niveau du comparatif.

Conformément au point 2 de l'article 29 de la loi, les contrats doivent être signés au plus tard, le 30 juin 2018, l'exécutif local devant être dûment autorisé par l'assemblée délibérante, ce qui est le cas aujourd'hui.

En conséquence, compte tenu des éléments d'information et de motivation que je viens de vous présenter, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant de l'État, le contrat ci-annexé ayant pour objet de définir les mesures destinées à assurer la compatibilité des perspectives financières de notre commune avec l'objectif de contribution à l'effort de maîtrise des dépenses publiques dans notre pays pour les exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020.

M. le Maire : Merci. Monsieur Iriart a demandé la parole et ensuite, Monsieur Artiaga.

M. Iriart : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons déjà donné notre point de vue à plusieurs reprises sur cette loi du 22 janvier 2018, qui a pour effet d'ôter aux collectivités territoriales une part de liberté dans la capacité de réguler leur propre équilibre budgétaire, en particulier par l'encadrement des dépenses de fonctionnement. Je n'y reviendrai pas dans le détail, nous avons déjà échangé dessus, mais cette vision centralisatrice et autoritaire vis-à-vis des

collectivités est tellement contraire à la nôtre justifiera à elle seule notre vote contre cette délibération.

Je prends trente secondes pour l'expliquer un peu plus parce que ce n'est pas en effet votre décision de signer cette convention ou même son contenu que nous contestons. Au final, hormis l'encadrement des dépenses de fonctionnement, qui se serait de toute façon appliqué, même s'il n'y avait pas eu de signature de convention. Le deuxième volet de la convention relatif aux besoins de financement ne fait qu'entériner, comme l'indiquait Monsieur Soroste, pour les trois années qui viennent, la trajectoire financière, puisque ce sont les termes employés, que vous aviez déjà envisagés. Nous pouvons même considérer que la préfecture a fait preuve d'une attitude plutôt accommodante. Il y avait un petit doute au début des discussions sur la manière dont cette loi allait être mise en application. Si tous les préfets de France font de même ce qui semble plutôt être le cas au regard du premier retour que l'on a, nous pouvons nous interroger quand même sur la cohérence avec les objectifs de la loi. Je m'explique. Cette dernière visait deux objectifs. Le premier est de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités et le deuxième était de réduire leur besoin de financement. Au final, les instructions données aux préfets leur permettent de considérer, je cite, que l'effort d'économie prévu au contrat a pour conséquence un besoin de financement plus faible que ce qu'il aurait été spontanément. Et sur la base de ce principe, les préfets sont amenés à accepter, comme dans le cas de Bayonne, d'inscrire dans le contrat un besoin de financement qui va, pour notre cas, augmenter de près de 8,5 millions d'euros, là où la loi vise explicitement sa diminution, comprenez qui pourra. C'est encore une fois le cadre légal et législatif et ses modalités d'application que je vise. Il faut croire que le gouvernement a tout fait pour que cette loi très largement critiquée ne se traduise par un refus massif des collectivités de signer ces contrats. Je pense que c'est aussi un des éléments explicatifs qui fait qu'au-delà de la rudesse de la loi, ils ont donné des consignes effectivement plutôt facilitantes. Au final, tant mieux pour la ville de Bayonne ou vos projets. Dans ce contexte, il était en effet peut-être plus sage de signer ce contrat, mais attendons quand même de vérifier que cette clémence préfectorale restera la règle jusqu'à la fin du contrat lui-même, ce qui est un élément qu'il conviendra aussi quand même de vérifier. Dans l'attente, il reste quand même l'encadrement des dépenses de fonctionnement qui s'impose à la ville et qui limite sa liberté de choix, qui limite la liberté de choix de notre collectivité, et à cela, nous y restons fermement opposés, d'où le vote contre, plutôt de principe par rapport à cette délibération.

M. le Maire : Merci, Monsieur Iriart. C'était très clair. Monsieur Artiaga, vous avez la parole.

M. Artiaga : Je voulais faire une intervention qui était un peu de même nature que celle de Jean-Claude Iriart, une analyse sur la tolérance de la préfecture sur l'endettement de la commune, mais comme elle a été faite, effectivement je pense que la priorité de la préfecture était le contrôle des dépenses de fonctionnement encadrées à 1,2 %. Et pour signer cette contractualisation, les préfets sont moins regardants sur l'endettement à venir des communes, d'autant plus que la loi de programmation n'a pas prévu qu'il y ait des sanctions à un non-respect de cet encadrement. Simplement pour revenir sur ce que Michel Soroste nous a dit tout à l'heure, quand il nous a dit « nous avons été entendus ». Certes, nous avons été entendus, mais nous avons baissé, si j'ai bien compris, la préfecture a demandé à baisser le besoin de financement de la commune qui était évalué à 10 millions d'euros et qui descend maintenant à 8,5 millions d'euros sur la période. C'est une baisse qui n'est pas négligeable non plus. Et comme cette programmation d'emprunt était corrélée en fait à un programme, c'étaient les orientations budgétaires sur les trois ans, pouvez-vous nous dire quels sont les projets qui, de fait ont perdu cette possibilité de financement par

l'emprunt ? Parce que 15 % de diminution, ça a des répercussions sur ces montants. C'est 1,5 million d'euros quand même.

M. le Maire : Merci. Alors, il y a deux questions de nature différente, sauf qu'il y a un tronc commun. C'est la critique de la réforme. Monsieur Soroste.

M. Soroste : Je voulais répondre très précisément à votre dernière question, qui fait lien à quand je vais vous présenter le compte de gestion. C'est que le compte de gestion qui est établi par Monsieur le trésorier municipal, vous verrez que la trésorerie de la ville au 31 décembre 2017 était de 17 millions d'euros et que le fonds de roulement représente 11 millions d'euros. Donc le million et demi qu'il ne nous accorde pas ne nous pose strictement aucun problème.

M. le Maire : Madame Leuenberger.

Mme Leuenberger : J'aurais voulu rajouter ce qui me choque un petit peu dans le contrat que vous proposez de signer sur la page 4. Ce sont les engagements de la ville à la poursuite d'une politique de maîtrise de la masse salariale et de stabilisation des effectifs. Y a-t-il vraiment pléthore d'agents dans la mairie qui se tournent les pouces ? Je ne sais pas. Également, une gestion dynamique et saine de la dette visant à optimiser l'évolution des frais financiers. Auriez-vous joué les cigales par hasard ? Je suppose que vous avez fait attention à ce que vous faisiez. Donc c'est un peu bizarre comme engagement que vous prenez dans un contrat.

M. Soroste : D'abord, c'est un modèle de contrat. Nous nous sommes inscrits dans un modèle qu'on nous a proposé. Nous avons veillé à marquer les problèmes particuliers bayonnais dont j'ai parlé tout à l'heure. En ce qui concerne vos deux questions, la première est très logique parce que sur 60 millions et quelques de budget de fonctionnement, les frais de personnel, les charges de personnel représentent la moitié. C'est 50 %. Donc il est évident que si nous devons maîtriser 1,2 % de 60 et quelques millions d'euros, je remercie d'ailleurs, les collègues qui s'en occupent, le poste ressources humaines dans notre ville est déterminant. C'est pour ça qu'il n'y a pas un focus particulier. C'est un langage peut-être un peu technocratique, mais c'est parce que c'est le poste de dépenses le plus important. Voilà ce que je pouvais dire dessus. Le deuxième point, c'était ?

Mme Leuenberger : Sur la gestion de la dette dynamique et saine

M. Soroste : La gestion de la dette, et vous verrez aussi tout à l'heure quand je vais parler du compte administratif, vous avez vu que ce qui est important pour eux, c'est le taux moyen. Pour les charges financières, nous bénéficions de taux particulièrement bas par les temps qui courent et au niveau de la Ville, c'est vrai qu'il y a une gestion, et je remercie encore les services qui m'aident pour ça, une gestion sans envoyer de fleurs, mais je trouve quand même, rien que sur 2017, par rapport à 2016, nous passons de 3 points quelque chose à 2 points quelque chose. Un point quand vous en avez trois, c'est quand même une baisse de 33 %. Il faut négocier très dur, mais c'est très important. C'est ça qu'ils ont dit. Mais la charge financière, je pense qu'il arrivera un moment où nous serons au plancher. Je pense que ce sera de plus en plus difficile à l'abaisser. Je crois même que les taux risquent peut-être malheureusement d'augmenter un peu plus que nous le prévoyons.

M. le Maire : Merci. Nous allons mettre aux voix cette délibération. J'ai compris que vous votiez contre. Monsieur Etcheto vote également contre.

M. Etcheto : Nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire : Vous ne prenez pas part au vote. Et vous votez contre. Est-ce clair pour les services ?

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART, Mme LEUENBERGER votent contre.

33. Exercice 2017 – Budget principal et budgets annexes – Comptes de gestion.

M. le Maire : Monsieur Soroste, vous poursuivez sur le rapport suivant. C'est le compte de gestion.

M. Soroste : Oui, Monsieur le Maire, je vais, si vous êtes d'accord, ne pas trop rentrer dans les détails, ne vous parler que des choses principales, sachant que les détails, nous en avons parlé longuement à la commission des finances, mais s'il y a des questions, bien évidemment, j'y répondrais.

En ce qui concerne le compte de gestion, je vous rappelle que ce ne sont pas les services de la Ville qui le font. Le compte administratif et le compte de gestion, c'est Monsieur le Trésorier municipal qui le fait. Heureusement, nous tombons sur les mêmes chiffres, sinon ce serait grave. Ce qui est important au niveau du compte de gestion, il établit un compte de document qui correspond à ce que nous pourrions appeler un bilan ou une photo au 31 décembre 2017, que nous ne présentons pas puisqu'on présente un compte administratif avec des dépenses et des flux. Là, Monsieur le Trésorier municipal, que je remercie au passage pour l'excellence de nos relations tout au long de l'année avec ses services, présente un bilan. Je ne vais pas trop rentrer dans les détails, mais vous avez vu le bilan. Ça a des valeurs un peu historiques tout ça, comptables, mais enfin pour rassurer, pour donner un peu à nos concitoyens et à nos élus qui les représentent, que l'ensemble des fonds propres de notre collectivité au 31 décembre 2017 représentait 426 millions d'euros, contre 408 millions d'euros, 12 mois avant.

Donc nous avons une augmentation significative de l'ordre de 18 millions d'euros de nos fonds propres sur l'espace de 12 mois. Nous avons quand même investi, vous le savez, et nous en parlerons un peu plus en détail tout à l'heure. En prenant juste son chiffre global de ce qu'il appelle actif immobilisé net après amortissement, nous avons enrichi la Ville, le patrimoine de la Ville qui passe à 474 millions d'euros, alors qu'il était à 459 millions d'euros, donc un enrichissement de 24 millions d'euros pour les investissements qui ont été réalisés durant l'année 2017.

En face, vous allez me dire « et la dette ? ». L'encours de la dette est stable puisqu'il représente toujours 59 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 59 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce qui veut dire donc que nous avons enrichi le patrimoine immobilier de la Ville de 24 millions d'euros. Nous avons enrichi ses fonds propres de 18 millions d'euros avec un encours de dette équivalent. Je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure pour la trésorerie, pour rassurer notre collègue sur le besoin de financement pour notre musée Bonnat, la trésorerie doit représenter au 31 décembre 2017 17 millions d'euros et le fonds de roulement, je l'ai dit tout à l'heure, représentait 11 millions d'euros contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2016. Il y a un delta déjà de 2 millions d'euros. Vous comprenez bien la

réponse à votre remarque. Voilà ce que je voulais dire sur le compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal, que je remercie encore, et que je sou mets au vote, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Voilà, nous votons le compte de gestion. Excusez-moi, Monsieur Artiaga avait demandé la parole.

M. Artiaga : Oui, pour ne pas alourdir le débat, nous attendrons peut-être la présentation de l'ensemble des comptes administratifs pour faire quelques remarques sur les questions financières.

M. le Maire : Et vous ne prenez pas part au vote. C'est ça.

M. Iriart : Nous nous abstenons de participer.

M. le Maire : Non-participation aux votes 33 à 44. Les choses sont claires.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

34. Exercice 2017 – Budget principal – Compte administratif

M. le Maire : Nous allons passer au rapport suivant de Monsieur Soroste, toujours le budget principal, le compte administratif cette fois. Je vous propose une chose, c'est que pour aller plus vite, que chaque rapport budget principal, budget annexe, soit débattu après présentation par les conseillers municipaux ayant reçu délégation, puisqu'il y a Monsieur Soroste, mais il y a également un certain nombre de collègues qui vont intervenir aussi et que les opérations de vote aient lieu après l'examen des cinq délibérations, c'est à dire 34 à 38. À ce moment, vous savez qu'il faut que je sorte. Ça me permet de sortir une fois. Rapport 34.

M. Soroste : 34, Monsieur le Maire, chers collègues, c'est le compte administratif. Dans le compte de gestion, nous avons présenté un bilan. Le compte administratif présente des flux. Les flux, nous les avons détaillés en commission des finances. Nous vous avons déjà résumé un petit peu le compte administratif lors des débats sur les orientations budgétaires et sur le budget de 2018. Donc les principaux chiffres, je vais les rappeler.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les recettes réelles de 2017 représentent 71,8 millions d'euros, en forte hausse par rapport à 2016 qui était à 69,8 millions d'euros. Les recettes de gestion courantes, hors produits financiers exceptionnels, s'établissent quant à elles à 69,7 millions d'euros en progression par rapport à l'exercice précédent également.

Pour les principaux postes de recettes de fonctionnement, sans rentrer dans les détails, mais les principaux, le produit des impôts locaux, taxes d'habitation et taxes foncières s'élève à 30,9 millions d'euros en progression de 2,5 % par rapport à 2016, soit 800 000 euros. Cette évolution favorable s'explique en partie par la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 0,4 % qui est au niveau national et surtout par l'accroissement des bases dues à la livraison de nouveaux programmes immobiliers. Je vous rappelle que les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 9 ans.

De son côté, le produit de la fiscalité indirecte s'élève à plus de 4 millions et demi pour 2017, soit 14 % d'augmentation par rapport à 2016, soit 576 000 euros d'augmentation. C'est la taxe additionnelle des mutations, qui dépend de l'activité immobilière de notre ville qui s'est élevée cette année de manière importante à 2,8 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros pour 2016.

Troisième poste important, l'attribution de compensation versée par la nouvelle communauté d'agglomération Pays Basque. Ce montant de l'attribution de compensation s'élève à 15,6 millions d'euros. Il est descendu à 15,3 millions d'euros en 2017. C'est une conséquence mécanique de la part de la prise en compte des charges transférées au titre de la prise de compétence tourisme et de la politique linguistique en faveur de la langue basque, et d'autre part de l'ajustement permettant de neutraliser la perte de produit fiscal dû à l'augmentation des taux intercommunaux sur les taxes de ménage. L'ensemble de ces 3 rectifications fait que l'attribution de compensation diminue de 15,6 millions à 15,3 millions d'euros.

En ce qui concerne le quatrième poste, les dotations versées par l'Etat, voyez par rapport aux chiffres que je vous ai annoncés, 30 millions d'euros, 15 millions de la communauté, l'État diminue de plus en plus et nous sommes aujourd'hui en relativité par rapport au total des recettes, l'État ne nous verse que 7,1 millions d'euros contre 7,6 millions d'euros en 2016, généralement conformes au montant prévu lors de l'établissement du budget primitif. Après un fléchissement exceptionnel en 2016, il y a une stabilité quand même de ces dotations d'État en 2017.

Les produits de service et du domaine sont une autre catégorie de ressources importantes pour le fonctionnement de notre commune. Ils sont stables pour 2016 et ils s'établissent à 7,2 millions d'euros. Il s'agit principalement des droits de stationnement sur voirie, de la facturation des cantines et des garderies, des crèches municipales, des redevances d'occupation du domaine communal. Les autres produits de gestion courante sont principalement des loyers pour un montant de 600 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement de 2017 s'élèvent globalement à 68,4 millions d'euros et les dépenses réelles représentent elles, 64 millions d'euros pour 2017 contre 62 millions d'euros en 2016. Les charges de personnel dont je viens de parler, Madame, représentent pour 2017, vous le voyez de suite, 35,1 millions d'euros sur un total de 64 millions d'euros. Donc c'est déterminant. Et c'est 35,1 millions d'euros cette année contre 34,2 millions en 2016. Donc la masse salariale progresse globalement de 2,7 %, évolution, je vous le rappelle qui correspond aux anticipations que nous avons annoncées dès la présentation du budget primitif. Il y avait l'impact important des mesures nationales en la matière en 2017.

Les charges à caractère général sur lesquels nous pouvons « jouer » en matière de gestion : achats, fluides, charges externes représentent un montant global de 14,2 millions d'euros, qui est le montant identique à 2016 et significativement inférieur à ce que nous avons prévu. Nous avons été prudents. Nous avons prévu 14,7 millions d'euros, nous avons réalisé 14,2 millions d'euros, ce qui correspond à un taux d'exécution de 96,6 %.

Les subventions et contributions obligatoires, toujours un poste important de l'épargne de notre Ville et qui caractérise le tissu associatif notamment s'élèvent à 10,6 millions d'euros contre 11,3 millions d'euros en 2016. Il ne s'agit pas d'une baisse des subventions que nous avons accordées, mais cette baisse s'explique essentiellement par des modifications d'un exercice des compétences, donc suppression de la participation de la commune au syndicat des mobilités de l'agglomération pour le transport des collégiens et lycéens bayonnais. Ça fait quand même 140 000 euros que nous avons économisés puisque c'est transféré à

l'agglomération. Annulation de la contribution au syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque suite à sa dissolution, ça fait 70 000 euros de moins, ainsi que la réduction de la subvention à l'office de tourisme en raison du nouveau partage des compétences. Ça fait 680 000 euros en moins. Ce qui fait que l'ensemble de ces baisses fait que globalement nous baissons, mais ça n'impacte pas directement les associations bayonnaises.

En revanche, la subvention d'équilibre au budget annexe des fêtes traditionnelles atteint globalement 1,65 million d'euros contre 1,51 million d'euros en 2016, que nous avons détaillés et dont nous avons largement débattu tout à l'heure.

Les charges financières s'élèvent à 1,4 million d'euros, j'en ai parlé à l'instant. Elles sont en forte diminution, parce qu'il faut négocier et vous pouvez compter sur nous pour ça, forte diminution de plus de 9 % sur l'exercice précédent. Nous avons économisé 140 000 euros. En effet, malgré une légère remontée s'effectuant en fin d'exercice, les indexes à court terme sont restés en territoire négatif durant toute l'année 2017. Voilà pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice, si nous faisons la balance entre les produits de fonctionnement et les charges de fonctionnement, s'établit à 6,1 millions d'euros positifs, en amélioration par rapport à 2016, qui était à 6 millions et supérieur de 2,5 millions d'euros à la prévision du budget. C'est 2,5 millions d'euros supérieurs au budget s'expliquent d'une part par plus 1,5 million de recettes et par 1 million d'euros d'économie dans les dépenses. En y ajoutant les résultats antérieurs reportés de 500 000 euros, le résultat cumulé de fonctionnement ressort donc positif à 6,6 millions d'euros.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses d'investissement ont représenté globalement pour 2017, 31,7 millions d'euros. Nous avons des dépenses de 28,4 millions d'euros en 2016. Les deux postes principaux, c'est le remboursement des emprunts pour 6 millions d'euros et les dépenses d'équipement proprement dites acquisition, travaux et travaux en régie pour 17 millions d'euros en 2017 contre 13,9 millions d'euros en 2016. Je vous rappelle que nous avons fait un certain nombre de travaux. Je ne reviendrai pas dessus dans le détail.

Pour les dépenses d'équipement, le taux de paiement des crédits votés est de 56 % alors que nous étions à 58 % en 2016, mais je tiens à souligner que le taux d'engagement correspondant aux marchés conclus et aux commandes signées atteint pour sa part 94 % et c'était à 95 % en 2016. Les dépenses engagées en 2017, mais pas encore payées au 31 décembre sont reportées en 2018 pour 11 millions d'euros.

Juste par nature, deux ou trois chiffres quand même significatifs dans ces dépenses d'équipements, nous avons investi 3,3 millions d'euros dans le domaine scolaire, la culture, 1,9 million d'euros et pour les espaces publics et la voirie, qui est toujours le poste lourd, c'est 6,7 millions d'euros. Voilà l'ensemble. Pour l'urbanisme, c'est 1,5 million d'euros et pour le gros entretien et la mise aux normes des bâtiments municipaux, et Dieu sait si Bayonne est une ville riche en matière de bâtiment, nous avons 2,3 millions d'euros, pour le gros entretien et la mise aux normes. Voilà l'ensemble résumé de ces dépenses d'investissement.

En ce qui concerne les recettes pour financer ces dépenses, nous avons des ressources propres pour 5,6 millions d'euros avec le fonds de compensation TVA notamment, les subventions pour 4,3 millions d'euros, merci encore, Monsieur le Maire, pour le résultat que vous avez obtenu en matière de subvention, c'est 4,3 millions d'euros pour 2017, c'était 3,6 millions d'euros pour 2016. C'est très important pour nous. Produits des cessions, c'est

2 millions d'euros contre 1,3 million d'euros en 2016. L'autofinancement net, vu les bons résultats 2017, nous avons un autofinancement de 3 millions d'euros contre 2 millions d'euros en 2016. Et l'emprunt, dont vous avez vu tout à l'heure que l'endettement est le même fin 2017 que fin 2016, parce que nous avons emprunté 6 millions et nous avons remboursé 6 millions. Donc ça fait 0 sur le global.

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissements réalisées se traduit là aussi par un solde positif de 4,5 millions d'euros.

Donc, si j'additionne le résultat de fonctionnement positif de 6,6 millions d'euros au résultat positif de l'investissement de 4,5 millions d'euros, nous retrouvons les 11 millions d'euros dont je parlais tout à l'heure des fonds de roulement de la Ville au 31 décembre 2017.

La situation financière de la Ville au 31 décembre 2017, je rappelle l'endettement 58,9 millions d'euros, légèrement en retrait par rapport à 12 mois avant, donc ça fait un ratio de 6, quelque chose, je ne l'ai plus en tête, vous m'excuserez, moins de 7 ans pour rembourser. Je vous rappelle que la barre dangereuse est à 12. Nous en sommes très loin.

Le taux d'intérêt moyen, j'en ai parlé un petit peu tout à l'heure à Madame, nous sommes à 2,18 % de taux moyen sur les 58 millions d'emprunt. J'ai terminé et je finis avec l'autofinancement. L'autofinancement, et notre collègue Jean-Claude Iriart d'anticiper le chiffre avant, il est très content et moi bien sûr avec lui, l'autofinancement progresse de plus de 10 % en 2017 par rapport à 2016, soit 9,2 millions contre 8,4 millions d'euros pour 2016, merci pour vos commentaires tout à fait précis, objectifs et justes. La capacité d'autofinancement nette après le remboursement d'emprunt, nous avons une capacité de 3 millions d'euros, en forte augmentation par rapport à l'année d'avant où elle était de 2 millions d'euros. Le ratio, je l'ai sous les yeux, le ratio de désendettement exact est à 6,4 années au 31 décembre 2017. Il est donc demandé au conseil municipal d'élire son président, mais nous le ferons après. Nous continuons les autres budgets, vous l'avez dit, Monsieur le Maire. Voilà pour le budget principal.

M. le Maire : Tout à fait. Nous allons prendre les questions. Je crois que Monsieur Artiaga le voulait ? Ce n'est pas à ce stade. C'est à la fin. Monsieur Iriart ? Pas d'intervention dessus ? Nous le mettons aux voix. Excusez-moi, je vous ai dit tout à l'heure que nous attendions la dernière.

35. Exercice 2017 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Compte administratif

M. le Maire : Nous continuons. Le rapport suivant.

M. Soroste : Le rapport suivant, il s'agit du budget annexe des fêtes traditionnelles de la temporada, compte administratif. Dans les recettes de fonctionnement, nous avons des crédits pour 3 690 000 d'euros, nous avons réalisé pour 3 614 000 euros. Pour le budget annexe, les dépenses, Monsieur le Maire en a parlé un petit peu tout à l'heure, les dépenses globales s'élèvent à 2,2 millions d'euros dans le budget annexe, en nouvelle hausse par rapport à l'édition 2016. Nous avons encore augmenté les dépenses de 138 000 euros en raison d'une part des dispositions complémentaires prises en matière de sécurité. Je n'y reviens pas, notamment pour la journée des enfants. Le détail, vous l'avez dans les rapports annexes qui vous ont été communiqués. En ce qui concerne les recettes de ce budget annexe, elles sont pratiquement identiques à 2016, c'est-à-dire 697 000 euros contre

690 000. Nous avons une constance et un plafond. Nous n'arrivons pas à décoller. Nous ne baissons pas, mais nous n'arrivons pas à décoller ces recettes annexes pour faire face à ces plus de 2 millions d'euros de dépenses pour les fêtes de Bayonne. L'équilibre d'activité est assuré par le versement d'une subvention du budget principal que tout le monde connaît maintenant et dont le montant a été finalement ajusté pour équilibrer ce budget annexe à 1 543 000 euros en 2017 contre 1 411 000 euros en 2016.

M. le Maire : Parfait. S'il n'y a pas de question dessus, nous allons passer au rapport suivant qui est le 36.

M. Soroste : Juste une petite chose que je n'ai pas donnée, juste un chiffre pour la temporada, dire que les dépenses s'élevaient à 1 317 000 euros, l'équilibre de l'activité est assuré par le versement d'une subvention du budget principal de 111 000 euros et c'était 106 000 euros en 2016.

M. le Maire : D'accord.

36. Exercice 2017 – Budget annexe des parcs de stationnement – Compte administratif.

M. le Maire : Nous passons au 36, présenté par Monsieur Neys.

M. Neys : Il s'agit du budget annexe des parcs de stationnement. Je vais vous donner quelques chiffres dans les grandes lignes. Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 3,5 millions d'euros avec une ventilation en charges de personnel de 1 160 000 euros, prêts financiers 193 000 euros, charges à caractère général, 908 000 euros et dotation aux amortissements et provisions pour 1 260 000 euros. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 4 100 000 euros. Et on constate une légère érosion de la part du produit issu du stationnement sur voirie.

La section de fonctionnement dégage ainsi un résultat de 575 000 euros contre 683 000 en 2016. En section investissement, les dépenses d'équipements s'élèvent à 594 000 qui se répartissent à 300 000 euros pour le Parking Tour-de-Sault, 109 000 euros pour Sainte-Claire et 66 000 pour Owen Roe. Outre ces dépenses d'équipement, le remboursement du capital de la dette s'élève à 422 000 euros pour cet exercice. La section d'investissement fait apparaître un solde positif de 3 300 000 euros, ce qui permet d'autofinancer les prochains investissements de ce budget, et en particulier la réhabilitation du parking de la gare.

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté, la dette de ce budget annexe poursuit sa baisse pour atteindre 4,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice contre 5 millions d'euros en 2016.

La capacité d'autofinancement brut atteint 1 200 000 euros, ce qui est en légère baisse par rapport à 2016 qui était à 1,3 million d'euros. La conjugaison de ces deux facteurs se traduit par une stabilisation du ratio de désendettement de ce budget annexe, soit 3,8 années.

Donc il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe des parcs de stationnement.

M. le Maire : Merci, Monsieur Neys. S'il n'y a pas de question sur ce rapport, nous allons passer au rapport suivant qui sera présenté par Monsieur Arcouet, parce que nous sommes avec le budget annexe de l'eau, compte administratif.

37. Exercice 2017 – Budget annexe de l'eau – Compte administratif

M. Arcouet : Oui, budget annexe de l'eau de l'an dernier, budget 2017, compte administratif. Quelques chiffres là encore, réalisés de la manière suivante. Recettes d'investissement : 3 071 000 euros. Dépenses d'investissement : 3 722 000 euros. Solde d'investissement : moins 651 000 euros. Les recettes d'exploitation sont de 13 023 910 euros. Dépenses d'exploitation : 11 860 000 euros. Résultats d'exploitation : 1 162 963 euros. Résultat antérieur reporté : 100 000 euros. Résultat d'exploitation cumulé : 1 262 963 euros. Résultat net de clôture donc investissement plus exploitation : 611 934 euros.

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau tel que présenté en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Il n'y a pas de question dessus.

38. Exercice 2017 – Budget annexe de l'assainissement non collectif – Compte administratif.

M. le Maire : Nous passons au rapport suivant, toujours Monsieur Arcouet.

M. Arcouet : 38 qui concerne l'assainissement non collectif, qui est un petit budget. Recettes d'exploitation 15 500 euros, dépenses d'exploitation 15 500 euros. Résultat antérieur reporté 9 317 euros. Résultat cumulé d'exploitation : plus 4 500 euros. Concernant le budget annexe de l'assainissement non collectif, conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement non collectif tel que présenté en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci, Monsieur Arcouet. Nous en arrivons, s'il n'y a pas de question. Si, il y a une question. Monsieur Artiaga.

M. Artiaga : Certainement pas une question sur le budget annexe de l'assainissement, c'est une intervention sur la totalité des budgets administratifs qui ont été présentés ce soir. Mon commentaire ne sera pas très long, mais ce sera l'occasion de formuler, de formuler à nouveau, quelques remarques. Nous avons beaucoup débattu sur les questions financières au moment des orientations budgétaires, puis l'adoption du budget, donc nous n'allons pas y revenir. Simplement, il y a quelques petites choses qui méritent d'être formulées, notamment sur l'exécution budgétaire. Le faible niveau de taux de paiement dont a parlé Michel Soroste, 56 % en section de fonctionnement, il s'en est presque excusé en disant par avance que nous avons un taux d'engagement qui était très élevé. Il n'en demeure pas moins que si nous traduisons ces 56 %, en termes de dépenses programmées, ça veut dire qu'un tiers des dépenses programmées du budget n'ont pas été suivies des faits. Cette situation que nous voyons d'un exercice sur l'autre prêche de manière urgente en fait pour l'adoption d'une technique budgétaire, que vous connaissez bien d'ailleurs, qui est l'autorisation de programme et des crédits de paiement.

Cette technique a au moins plusieurs avantages. Le premier est la visibilité par projet. Ça donne de la visibilité au programme et ça facilite le suivi. Vous le savez. Ça facilite notamment le débat démocratique, puisque cette programmation peut être pluriannuelle. Le deuxième de ces avantages est que ça permet de respecter aussi la sincérité budgétaire de manière beaucoup plus évidente. Le troisième avantage est multiple. Il permet surtout de

dissiper l'impression que ces annonces budgétaires, alors je vous laisse le choix, soit des effets d'annonce, soit des inscriptions budgétaires, qui dans la réalité s'avèrent *de facto* impossible à tenir, et c'est certainement le cas pour la plupart des dépenses qui sont inscrites au budget, soit encore des inscriptions budgétaires pour des dépenses dont les coûts seraient immaîtrisables ou incontrôlables.

C'est pour ça qu'au moins, la technique d'autorisation de programme permet de montrer que nous savons où nous allons, et ça permet de débattre globalement des projets. D'ailleurs, il est pour le moins paradoxal que dans une époque qui est marquée par l'apparition de cette loi de programmation des finances publiques, d'ailleurs c'est une contrainte imposée par la constitution maintenant, de projeter les dépenses publiques des collectivités, comme celles de l'État, il est paradoxal de voir que nous utilisons toujours une vieille technique de report à nouveau des crédits, d'une année sur l'autre, par petits bonds, alors que l'adoption de cette technique budgétaire d'autorisation de programme serait la réponse en fait à cette situation qui perdure année après année.

Une deuxième observation concerne les comptes administratifs et la situation financière de la ville. Michel Soroste s'est félicité en disant, je résume, que l'amélioration des ratios traduisait une situation financière très saine. Nous pouvons nous accorder avec vous effectivement sur les niveaux de ratios financiers qui définissent une situation financière communale très saine. Je les rappelle vite, mais nous les partageons parce que ce sont des bases des finances publiques. C'est un encours de la dette raisonnable par rapport au budget annuel, un taux de désendettement nettement inférieur à 12 ans, vous l'avez rappelé tout à l'heure, c'est la situation de 2017, une durée résiduelle des emprunts en cours éloignée des 15 années, nous n'en avons pas parlé, mais c'est le cas pour la Ville de Bayonne en 2017, une structure de la dette qui ne comporte pas un pourcentage excessif de prêts à taux variables, vous en avez fait état aussi, nous avons 3 % pour la commune de Bayonne, et une capacité d'autofinancement, c'est peut-être ce qui est encore le plus important, qu'elle soit suffisamment élevée pour couvrir les remboursements d'emprunts et une CAF nette parallèle qui permette d'avoir une possibilité d'action financière dans le temps. Et, ça, c'est la cerise sur le gâteau : un fort dynamisme fiscal. Donc nous faisons le même constat que vous sur la situation financière saine.

Or, en creux de ce que vous venez de nous présenter comme étant une situation très saine répondent des échos des orientations budgétaires que le conseil municipal a votées, il y a deux mois ici et qui est l'exact négatif de la situation dont vous vous êtes réjouis ce soir. C'est-à-dire que dans trois ans, tous ces taux qui sont au vert, tous ces indicateurs qui sont au vert, seront portés sinon dans le rouge au moins dans l'orange, tous.

Il y a une autre observation qui peut être faite à la lecture de ce compte administratif du budget principal, puisque c'est celui qui nous intéresse en particulier. Vous avez dit que les taux d'imposition, les bases fiscales ont été élargis. C'est vrai, c'est un constat, mais ce n'est pas un constat que nous avons fait cette année. L'élargissement des bases remonte peut-être à il y a deux ans ou trois ans. Donc nous avons constaté que la fiscalité locale rapportait des recettes supplémentaires, et à aucun moment dans le débat budgétaire, sur ces trois années, il n'a été évoqué l'hypothèse de baisser le taux d'imposition direct, ce qui aurait pu être une hypothèse au moins débattue budgétairement, quitte à l'abandonner après, mais c'était aussi, je crois, une promesse de campagne que vous aviez faite en 2014. Bien sûr, maintenant, l'abandon de la taxe d'habitation rend caduque cette situation, donc nous n'avons plus, la commune n'a plus de marge de manœuvre pour baisser son taux d'imposition, mais rétrospectivement, nous aurions pu quand même nous interroger sur l'opportunité de baisser certains impôts.

Une autre observation et la dernière observation que je ferai ce soir concerne les parcs et stationnements. J'ai l'impression que nous nous répétons année après année, parce que nous constatons à l'écoute de votre présentation du compte administratif, le résultat comptable dégage un bonus de 3,9 millions d'euros, presque 4 millions d'euros, c'est-à-dire 40 % d'excédent budgétaire. Cet excédent qui est récurrent, qui se répète exercice après exercice nous interpelle bien sûr. Il interpelle aussi sur la politique tarifaire de la Ville en matière de stationnement et sur ce niveau d'imposition indirect qui pèse sur les Bayonnais, parce que c'est de la fiscalité indirecte. Ce constat fait également écho au débat que nous avons eu ce soir sur le financement des fêtes de Bayonne. Je vous avais interrogé au précédent conseil municipal pour vous demander techniquement, combien les fêtes de Bayonne, et plus particulièrement, la période des fêtes, contribuaient à cet excédent budgétaire des parcs et stationnements. Je vous remercie.

M. le Maire : Vous répondez, Monsieur Soroste.

M. Soroste : Quelques éléments de réponse. D'abord, merci de partager l'analyse globale de la situation financière de notre ville. En ce qui concerne le taux de réalisation des investissements, c'est vrai, c'est un constat. C'est 56 %. Personnellement, je préférerais que ce soit plus. Maintenant, je ne maîtrise pas les intempéries. Nous avons des collègues, il y a des aspects techniques qui interfèrent dessus. Ce que je peux dire, c'est que je vous ai dit que Monsieur le Trésorier municipal a constaté une trésorerie de 17 millions d'euros au 31 décembre 2017, donc si effectivement il avait fallu payer, si les factures avaient été présentées au service financier, nous aurions pu largement payer et monter ce taux à 75 ou 80 %. Nous avons la trésorerie. Ce n'est pas une question de gestion financière. Il n'y a pas de volonté et ce n'est pas un manque d'argent. Nous ne courons pas après l'argent. Sauf que les services techniques réalisent les choses quand elles se réalisent et je crains que cette année, le premier semestre 2018 avec les intempéries qui se passent, il va y avoir quand même certains travaux qui vont être impactés. Je ne suis pas spécialiste, mais je pense qu'il y a des gens qui vont le constater derrière. Je ne peux pas répondre autre chose. Ce que je vous dis, c'est que si on m'avait dit qu'il y avait 20 % de plus à payer, j'avais de quoi les payer. Et c'est quand même rassurant. Donc c'est 56 %, constat. Si c'était 76 %, c'était mieux pour tout le monde peut-être, mais nous aurions pu payer les 20 % de plus s'ils avaient présenté les factures à bonne date.

En ce qui concerne l'avenir que vous voyez, nous verrons. L'avenir, je ne sais pas ce qu'il sera, en tout cas, l'État partage notre analyse. Il voit la situation de la Ville bien. Aujourd'hui, nous avons voté les recettes supplémentaires. Je m'en réjouis. Les modalités, je suis bayonnais comme vous, les fêtes, tout ça, je ne reparle pas de ça. Sauf que nous avons voté ce soir, des recettes supplémentaires et j'espère bien que ça va générer des recettes supplémentaires. Nous en ferons ce que nous en ferons, mais je veux dire qu'il y aura des recettes supplémentaires. En tout cas, c'est fait pour et c'est enclenché. Si cette année sera peut-être un coup d'essai, j'espère que l'année prochaine nous ferons mieux. Donc nous avons une ligne de recettes qui ce soir a été votée. Ce n'est pas moi, adjoint aux finances de la Ville, qui ne m'en réjouirais pas.

Par contre, après, je voudrais quand même, puisque j'ai la parole, Monsieur le Maire, je voudrais quand même répondre à certaines choses. Je suis désolé, je ne veux pas polémiquer, mais les chiffres, c'est les chiffres. Et moi, je n'accepte pas qu'on dise des choses qui sont fausses. J'ai encore lu ce matin au petit-déjeuner, je suis désolé, 480 000 euros d'augmentation de dépenses, nous aimons beaucoup manger dans notre ville, mais enfin, catalogues, imprimés, affranchissements postaux, fêtes et cérémonies,

réceptions, ça représente un delta, une augmentation de 480 000 euros. Les bras m'en tombent. Moi, j'ai les chiffres précis. Donc nous allons parler de chiffres précis, parce que ça suffit d'entendre, moi, je veux bien qu'on polémique, mais avec des chiffres précis.

Alors les chiffres, je les cherche un peu d'ailleurs. Si nous prenons les quatre lignes budgétaires que vous avez mentionnées dans l'article aujourd'hui et le conseil municipal précédent. Soyons très précis. Budget primitif 2018, budget primitif 2017. Pour l'un, c'est 842 000 et pour l'autre 483 000. Ça fait une augmentation de 359 000 euros sur les 4 lignes que vous mentionnez. Vrai, sauf qu'il y a des reclassements comptables. Quand nous regardons les chiffres, il faut aller dans le détail. Or, nous avons reclassé certaines dépenses qui étaient dans d'autres lignes qui sont négatives, vous entendez bien, négatives, et que vous n'avez pas impacté. Alors, c'est quand même un peu curieux, parce que je vous rappelle quand même que le poste publication, lui, a baissé. Donc nous avons reclassé. Je vous rappelle, par exemple, qu'il y a un poste 6042 « autres prestations de services » qui diminue de 318 000 euros, parce que nous avons reclassé dans d'autres lignes. Alors vous prenez les lignes qui augmentent, mais pas celles qui descendent. Il faut être sérieux, à un moment donné. Je suis spécialiste de la comptabilité. On fait des reclassements, il y a des plus, il y a des moins. Si vous ne prenez que les plus et que vous les mettez dans la presse, ça impacte très négativement l'image de votre Ville. Il n'y a pas d'augmentation de 460 000 euros ou 480 000, comme ça a été dit à ce moment, augmentation des frais de bouche, de fiestas ou je ne sais quoi. Ce n'est absolument pas sérieux de dire que c'est ça, à la place de ça, nous aurions financé les fêtes avec ça. Je suis désolé. Il y a une ligne dessous, mais il faut aller jusqu'à la ligne dessous : moins 318 000 euros.

Alors moi, je veux tout, mais ça, ce n'est pas juste, en tout cas, si je peux me permettre en employant les mots précis, ce n'est pas exhaustif ni complet. Quand on regarde une augmentation, une variation, soyez prudents, il faut aussi regarder les variations négatives, parce que nous reclassons. Nous avons des évolutions de normes comptables. Nous avons des choses qui se passent. Nous essayons d'affiner. Donc vous avez une ligne, vous pouvez aller vérifier, le poste 6042 diminue de 318 000 euros. Alors déjà, votre augmentation de 460 000 euros, en plus, elle n'est pas à 460 000 euros, elle est de, moi, j'ai les chiffres précis, 359 400 euros, et vous avez une ligne dessous qui a diminué de 318 000 euros. 359 moins 318, où est le problème ?

Et j'en ai terminé parce que j'avais déjà répondu pour les affranchissements que nous refacturons à la communauté pour la régie des eaux. Je voudrais que nous soyons quand même assez précis sur les chiffres. Je voulais quand même apporter toutes ces précisions pour que les choses soient claires. Que nous discutons de la situation globale, que vous ne soyez pas d'accord sur certaines dépenses, c'est tout à fait votre droit, mais de grâce ne dites pas les choses que nous retrouvons dans la presse, et malheureusement, la presse n'est plus là pour entendre et c'est fort dommage, mais qui sont fausses. Elles sont fausses parce qu'incomplètes.

M. le Maire : Merci, Monsieur Soroste. Il y a Monsieur Etcheto qui veut prendre la parole et derrière, Monsieur Bergé.

M. Neys : Je voudrais faire une réponse.

M. le Maire : Oui, aussi. D'abord, Philippe Neys va répondre sur le stationnement et nous allons reprendre vos interventions tout de suite, derrière.

M. Neys : Je ne serai pas long. Rapidement sur le reproche récurrent, chaque année des bons résultats du budget stationnement, effectivement, solde positif de 3 300 000 euros, mais qui permet d'investir 2 700 000 euros en autofinancement sur le parking de la gare et un prévisionnel de dépenses sur le parking de Gaulle d'un million et demi d'euros.

M. le Maire : Merci pour cette précision. Monsieur Bergé ?

M. Bergé : Pour revenir sur le stationnement, nous n'allons pas refaire le débat sur les Fêtes de Bayonne, mais j'avais demandé des chiffres et on m'a juste transmis un résultat net. Donc j'ai juste fait l'analyse du résultat net. Parce que je trouve quand même anormal quand nous sommes dans une logique de connaissances de l'ensemble des entrées pour les Fêtes de Bayonne, que nous ne puissions pas consolider l'ensemble des recettes. Du coup, j'avais demandé à ce qu'on puisse me transmettre les recettes générées par les parcs de stationnement pendant les fêtes de Bayonne. Du coup, on m'a juste transmis un résultat net. On m'a dit que le résultat net est de 16 000 euros. Sachant que, si nous faisons l'analyse de la politique tarifaire de 25 euros par véhicule, par journée, et que nous divisons par 25 et que nous divisons par 5, nous tombons à 128 véhicules par jour de plus que les autres semaines qui resteraient toute la journée aux Fêtes de Bayonne. Ça veut dire que soit nous avons une politique en termes de stationnement pendant les Fêtes qui est catastrophique pour générer des recettes. Donc, moi, je souhaiterais que nous menions un audit et que nous étudions cette piste pour voir comment nous pourrions améliorer les recettes dans ce domaine. Parce que quand nous recevons un million de personnes et que nous n'avons que 128 véhicules par jour de plus que les autres mois ou les autres semaines, c'est quand même assez étonnant. Donc est-ce qu'on peut nous transmettre les recettes et ensuite mener un audit, parce que quand même, 128 véhicules de plus seulement ...

M. le Maire : Avant de passer à l'audit, il faut que vous ayez les éléments de recettes, que vous aurez. Il y a Monsieur Artiaga avant Monsieur Etcheto ? Monsieur Artiaga d'abord.

M. Artiaga : Très brièvement. Simplement pour répondre à Michel Soroste. Ce qui a été en conseil municipal l'an dernier, c'était la réalité des chiffres. C'était votre présentation. Quand on disait que les frais de réception ont augmenté de 200 %, ils ont augmenté de 200 %. Ça, c'est la réalité. Ce n'est pas du mensonge. Ce n'est pas un fantasme de ma part. Écoutez-moi, vous m'expliquez ce soir que je n'ai pas bien compris, que vous êtes un spécialiste et qu'il y a eu du reclassement. D'accord, mais où étaient ces frais de réception qui devaient être à des frais de réception normalement ? Nous aussi, nous sommes des spécialistes de la comptabilité et les frais de réception sont des frais de réception. Donc si antérieurement, ils étaient ailleurs, que faisaient-ils ailleurs ?

M. le Maire : Bien, nous vous avons entendu. Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Non, mais quand même, j'étais parti sur la même chose, parce qu'il faut entendre ce que vient de dire Michel Soroste. André l'a dit, je ne vais pas revenir dessus. Quand même, la première chose qui m'a choqué d'entendre dans la bouche du premier adjoint, pardon, de l'adjoint aux finances. Peu importe, ce n'est pas grave, de la majorité municipale, puisque nous avons dit, et André l'a dit, la photographie finalement budgétaire de la Ville à la fin de 2017 est saine. Nous partageons cette analyse. C'est ce que nous avons dit lors des orientations budgétaires et du BP. C'est en effet après que ça devient compliqué dans ce que vous prévoyez. Et d'entendre dire, là, cher Michel Soroste, l'avenir, nous verrons, nous ne savons pas ce qu'il sera, alors là, moi, je suis assis. Je suis assis d'entendre un tel degré d'incertitude et pratiquement d'irresponsabilité de la part de gens qui préparent

un budget, qui préparent la Ville, au moins des trois ans à venir, mais je pense qu'ils devaient se projeter sur une Ville plus lointaine. Ça, déjà, ça me gêne.

Deuxième chose, les dépenses qu'il s'agit de pointer, elles sont rigoureusement exactes. Nous avons travaillé, nous n'inventons rien. Nous travaillons sur les documents budgétaires, qui sont fournis évidemment par l'exécutif et les services, donc nous croyons bien qu'ils sont sincères. Nous ne sommes parfois peut-être pas assez précis, à notre corps défendant, précis nous le sommes, nous aimerions parfois être un petit peu plus complet, mais c'est que nous n'avons pas les informations complètes. Je vais développer. Sur tous les postes que nous venons de dire, les fêtes et réception, fêtes et cérémonies, réceptions, etc., ce ne sont jamais que les budgets de ce qui est externalisé. Le travail des services par exemple, que nous avons fait travailler dessus, les heures supplémentaires des appariteurs, lorsque par exemple nous organisons neuf cérémonies de vœux au public au mois de janvier, les policiers municipaux que nous avons mobilisés pour sécuriser ce genre de manifestation alors que nous savons qu'ils travaillent aujourd'hui à flux tendu, le personnel qui envoie les courriers, la mise sous pli. Parce que nous le savons, vous nous dites que les communications et compagnie ne progressent pas, je ne suis pas venu pour ça, mais deux exemples, juste de ce qui a été reçu cette semaine, deux publications de plus. Je pense que par Bayonnais, ça fait quand même pas mal de kilos, et pas mal de tonnes au total pour la totalité des Bayonnais. Je passe sur l'aspect développement durable, mais tout ça évidemment a un coût. Vous économisez quand même. Je regarde cette publication. Elle est magnifique. C'est la publication de mi-mandat, 48 pages couleur. Vous allez nous dire que vous avez voulu faire des économies, parce qu'il reste quand même les deux dernières pages en noir et blanc et sans illustration. Ce sont les deux pages de l'opposition, sans titre.

Donc vous avez fait, c'est vrai, des efforts d'économie, les Bayonnais doivent le reconnaître et vous savoir gré, et sans photo non plus. C'est vrai que l'opposition ne coûte pas cher aux Bayonnais. Tout ça, nous aimerions bien l'avoir cette valorisation derrière du travail des personnels, y compris d'ailleurs dans la distribution de toutes ces publications dans les boîtes. Ça, c'est hors des lignes budgétaires. Je pense que ça va très au-delà de l'augmentation des lignes budgétaires. Dans le contexte que nous sommes en train d'évoquer, contexte budgétaire, celui des fêtes de Bayonne, etc., oui, en effet, bien entendu, aujourd'hui, de toute façon, vous faites payer aux autres des choix budgétaires que vous réalisez à votre propre profit, mais pas dans l'intérêt général des Bayonnais.

M. le Maire : Bien, vous aurez eu le dernier mot. C'est ce que vous aimez. Maintenant, je vais me retirer pour que le vote puisse se faire et c'est Madame Durruty qui va recueillir vos votes sur ces cinq comptes administratifs. Et vous me rappellerez lorsque vous aurez fini.

Mme Durruty : Donc, mes chers collègues, et malgré les tentatives de Monsieur Arcouet de vouloir faire voter précipitamment les comptes administratifs tout à l'heure, je vous propose de passer aux cinq votes administratifs que nous venons donc d'étudier.

Dans un premier temps, le budget principal. Il est donc demandé au conseil municipal, conformément à l'article L.2121.31 d'approuver le compte administratif du budget principal 2017 tel que présenté en note explicative de synthèse.

Vous ne participez pas au vote, abstention.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Mme Durruty : Ensuite, le budget annexe des fêtes traditionnelles et la temporada, un compte administratif. Là aussi, conformément à l'article L.2121.31 du CGCT, il est demandé à notre conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget des fêtes et de la temporada tel que présenté en note explicative de synthèse. Mêmes votes, j'imagine des oppositions.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Mme Durruty : Merci. Ensuite, le budget annexe des parcs de stationnement, et donc, là aussi, conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe des parcs de stationnement tel que présenté en note explicative de synthèse. Y a-t-il des modifications de vote ?

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Mme Durruty : Très bien, merci. Ensuite, le budget annexe de l'eau. Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il est demandé à notre conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau, tel que présenté en note explicative de synthèse. Pas de modification de vote ? Merci.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Mme Durruty : Le dernier budget est celui de l'assainissement non collectif. Il nous est demandé effectivement, d'approuver, conformément à ce qu'il vient de nous être présenté. Y a-t-il là aussi des modifications de vote ?

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Mme Durruty : Merci à tous. Nous pouvons rappeler le Maire, s'il n'est pas trop loin. Il arrive.

M. le Maire : Rassurez-moi.

Mme Durruty : Tout va bien.

M. le Maire : Merci.

39. Exercice 2017 – Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers.

M. le Maire : Donc nous sommes maintenant au rapport 39. Monsieur Lacassagne va pouvoir s'exprimer.

M. Lacassagne : Il s'agit du bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers pour l'exercice 2017. Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1, alinéa 2 du CGCT, le bilan des acquisitions et des cessions, opérées sur le territoire d'une commune de plus de 1 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé aux comptes administratifs de la commune. En application de la réglementation susvisée, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le bilan présenté en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Oui, Monsieur Iriart sur ce rapport, vous avez la parole.

M. Iriart : Une intervention très courte, en fait. J'avoue saisir l'opportunité de ce rapport pour saisir une nouvelle fois l'attention sur l'une des opérations. C'est celle qui apparaît page 62, qui concerne effectivement une cession que la Ville de Bayonne avait négociée à HSA. Ça concerne le terrain qui était précédemment occupé par l'école qui se situait au fond de la cité Cam de Prats. J'avais déjà exprimé mon point de vue sur la nécessité qu'il y aurait d'après moi de se réinterroger sur l'opportunité de rebâtir des bâtiments sur cet endroit. C'est un espace, encore une fois, pour des raisons diverses et variées, je vous connais assez bien, il n'y a pratiquement aucun espace public pour les habitants qui résident dans ce quartier. C'est une population plutôt vieillissante. Il n'y a pas d'espace vert. Les espaces de circulation sont extrêmement réduits. Est-ce qu'il n'y a pas mieux à faire dans ce quartier à haute déjà densité de logement social que de rajouter un bâtiment ? Moi, il me semble de façon assez évidente que l'espace public adapté à la sociologie de la population qui habite dans ce quartier serait éminemment plus pertinent. Voilà, alors tant que l'opération n'est pas complètement menée, je garde l'espoir de pouvoir peut-être infléchir le cours des choses, donc je me permettais de saisir cette occasion pour attirer à nouveau votre attention sur cette opération. Merci.

M. le Maire : D'accord. Vous avez de la constance. Nous nous souvenons de vos interventions précédentes, en effet, sur ce sujet. Je mets aux voix ce rapport. Vous voulez dire quelque chose ? Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Merci. Sur un autre point et une autre cession, nous avons confirmation avec ce rapport, en bas de la page 62, que la cession de l'ancien palais de justice à la galerie du palais, un opérateur privé a été effective l'année 2017. Au passage, nous aimerions bien qu'on nous communique l'acte de vente, l'acte de cession. Nous allons vous proposer immédiatement une piste d'économie, puisque ça, ce sont des photographies qui datent du mercredi 16 mai dernier où nous voyons des personnels municipaux qui travaillent sur un espace désormais privatif. Ils en ont évidemment reçu la consigne. Donc, en le disant légèrement, nous vous suggérons une petite piste d'économie. Évidemment, la question est quand même bien plus grave que ça. Je crois que là, il y a un mélange des genres de toute manière, depuis le début qui est particulièrement gênant, une confusion pour le moins et qui là, éclate au grand jour. Pour vous dire, ce n'est pas nous qui avons pris ces photos, elles nous ont été communiquées. Elles ont été prises. Ce ne sont pas les caméras de surveillance de la Ville. Ça aurait pu, mais il n'y en a pas là. Elles nous ont été évidemment

communiquées. Je n'ai pas besoin, au juriste que vous êtes, de rappeler les implications et l'enjeu de ce genre de choses.

M. le Maire : Nous prenons acte. Il n'y a pas d'autres positions dessus ?

Un intervenant : Faut-il voter ?

M. le Maire : Mes services me disent qu'il faut voter. Donc dans la prudence, pas d'abstention, pas de vote contre. Écoutez, à toutes fins utiles...

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

40. Exercice 2018 – Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement 2017.

M. le Maire : Rapport 40, Monsieur Soroste, affectation du résultat de fonctionnement.

M. Soroste : Suite à l'approbation du compte administratif du budget principal 2017, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement du budget, soit plus 6 626 358 euros et 40 centimes d'euros, tel que proposé en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Sur ce rapport, vous ne prenez pas part au vote. Nous sommes sur l'affectation du résultat. Je pense que vous non plus. Merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

41. Exercice 2018 – Budget annexe des parcs de stationnement – Affectation du résultat d'exploitation 2017

M. le Maire : Rapport 41, Monsieur Neys, vous allez affecter le résultat pour le stationnement.

M. Neys : Le résultat d'exploitation cumulé de l'exercice 2017 s'élève à 675 080 euros pour lequel l'affectation proposée est la suivante : 575 080 euros en réserve et 100 000 euros en report à nouveau.

M. le Maire : Vous ne participez pas au vote ni les uns ni les autres. Les autres vont voter pour.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

42. Budget annexe de l'eau – Clôture du budget, transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune et réintégration de l'actif et du passif.

M. le Maire : Monsieur Arcouet pour l'eau.

M. Arcouet : Budget annexe de l'eau, clôture du budget, transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune et réintégration de l'actif et du passif. En ce qui concerne la compétence eau transféré à l'agglomération Pays Basque, il est demandé au conseil municipal d'approuver la clôture du budget annexe de l'eau au 31 décembre 2017, le transfert des résultats au budget principal de la commune dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, l'ouverture au budget principal de la commune par décision modificative des crédits nécessaires à la réalisation du transfert de ces résultats et la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe de l'eau dans le budget principal de la commune par le comptable assignataire.

M. le Maire : Merci et même sens du vote de la part de l'opposition.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

43. Budget annexe de l'assainissement non collectif – Clôture du budget, transfert du résultat de clôture au budget principal de la commune et réintégration de l'actif et du passif.

M. le Maire : Monsieur Arcouet toujours, nous passons au SPANC.

M. Arcouet : Budget annexe de l'assainissement non collectif dit le SPANC, clôture du budget, transfert du résultat de clôture au budget principal de la commune et réintégration de l'actif et du passif. Suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération Pays Basque, il est demandé au conseil municipal d'approuver la clôture du budget annexe de l'assainissement non collectif au 31 décembre 2017, transfert du résultat de clôture au budget principal de la commune par décision modificative des crédits nécessaires à la réalisation du transfert de ces résultats et la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe de l'assainissement collectif dans le budget principal de la commune par le comptable assignataire.

M. le Maire : Bien. Toujours même sens du vote.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

44. Budget principal – Fixation des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées.

M. le Maire : Le rapport 44, Monsieur Soroste, la fixation des durées d'amortissement des subventions des équipements versées.

M. Soroste : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions mentionnées dans la note explicative de synthèse qui annulent et remplacent celles définies par la délibération du 16 février 2006, visant à modifier les durées d'amortissement des subventions d'équipement.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, même sens ? Vous ne prenez pas part au vote ? Nous sommes au 44. Abstention pour vous, vous ne prenez pas part au vote. Merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

FONCIER

45. Bail à construction avec la SARL KORIC (cinéma CGR) – implantation d'une cellule de restauration sur la parcelle CY 255 au lieu-dit Glain – conclusion d'un avenant

M. le Maire : Le 45, Monsieur Lacassagne.

M. Lacassagne : Il s'agit d'un bail à construction avec la SARL KORIC (Cinéma CGR), implantation d'une cellule de restauration sur la parcelle CY 255 au lieu-dit Glain, conclusion de l'avenant.

Un bail à construction a été signé le 22 décembre 2004 avec la société SARL KORIC (cinéma CGR) pour l'édification d'un bâtiment à usage de complexe cinématographique, prévoyant que le preneur pourra implanter les surfaces commerciales en lien direct avec l'activité cinématographique, sous réserve de la conclusion d'un avenant. Le preneur souhaite désormais construire une coque vide à usage de restauration. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de l'avenant au bail à construction avec la SARL KORIC (cinéma CGR) à intervenir.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, le sens du vote ?

Un intervenant : Sur lequel ?

M. le Maire : Rapport 45. Écoutez, parce que vous n'étiez pas suffisamment rapide. J'ai compris ça. Que votons-nous sur le 45 ?

M. Etcheto : Nous allons le voter là aussi, mais il peut poser question aussi sur le niveau de redevance choisie. Évidemment, nous sommes en augmentation de 24 000 euros annuels pour l'implantation du CGR. Nous n'avons pas tous les éléments. Nous ne connaissons pas la durée du bail à construire, etc. Nous allons vous faire confiance. Nous allons la voter, mais honnêtement nous n'avons pas regardé de très près ce dossier. Nous aimerions peut-être d'ailleurs, s'il pouvait nous être communiqué, pour une plus complète connaissance.

M. le Maire : L'évaluation des domaines, Monsieur Etcheto, nous faisons confiance aussi aux domaines.

M. Etcheto : Les domaines fixent toujours un plancher. Vous le savez. Derrière, nous discutons et il y a une négociation. Nous nous doutons bien que c'est une société quand même qui est relativement prospère et qui a une implantation qui est assez importante. Après, nous ne connaissons pas la durée du bail à construire, ses conditions, etc. Donc nous vous ferons confiance sur ce dossier, un peu par défaut parce que nous ne l'avons pas regardé.

M. le Maire : D'accord. Donc vous votez pour.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

46. Acquisition à Habitat Sud Atlantic de partie d'un terrain situé 10 allée du Grand Paradis.

M. le Maire : Monsieur Neys pour le 46.

M. Neys : Merci. Il s'agit de l'acquisition HSA, Habitat Sud Atlantic de partie d'un terrain, situé 10 allée du Grand Paradis. Dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de l'Abbé Édouard Cestac visant à créer un cheminement piéton et à augmenter la capacité de stationnement, la ville de Bayonne a sollicité HSA afin que cette dernière lui cède une partie d'un terrain situé 10 allée du Grand Paradis pour une superficie d'environ 1 194 mètres carrés. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci.

M. le Maire : Sur le rapport 46, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

47. Échanges avec la société Castagnet SA de terrains situés à l'intersection des avenues du Maréchal Juin, Gomez et rue du Moulin de Castéra.

M. le Maire : Rapport 47, toujours Monsieur Neys. C'est un échange cette fois.

M. Neys : Il s'agit d'un échange avec la société Castagnet de terrains situés à l'intersection des avenues du Maréchal Juin, Gomez et de la rue du Moulin de Castéra. La Ville de Bayonne envisage un échange de terrains avec la société Castagnet SA situés de terrains situés à l'intersection des avenues du Maréchal Juin, Gomez et de la rue du Moulin de Castéra, consistant pour la Ville à la cession d'une partie de parcelle pour environ 851 mètres carrés et à l'acquisition d'une partie de deux parcelles pour une superficie totale d'environ 262 mètres carrés, en vue de l'aménagement d'une piste cyclable. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de cet échange et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa concrétisation.

M. le Maire : Sur ce rapport d'échange, pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

48. Acquisition au Département des Pyrénées-Atlantiques du parvis du collège Marracq situé à l'angle de l'avenue de l'Interne Jacques Loeb et de la rue des Montagnards.

M. le Maire : Le rapport 48, Philippe Escapil-Inchauspé.

M. Escapil-Inchauspé : Il s'agit de l'acquisition au département des Pyrénées-Atlantiques du parvis du collège Marracq, situé à l'angle de l'avenue de l'interne Jacques Loeb et de la rue des Montagners. Le parvis du collège Marracq a fait l'objet de travaux par le département des Pyrénées-Atlantiques, à l'issue desquels, compte tenu de l'affectation publique de cette emprise, étroitement imbriquée avec la voirie publique attenante, il est apparu opportun que celle-ci soit rétrocédée à la ville de Bayonne à l'euro symbolique dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci avec le département des Pyrénées-Atlantiques.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, vous demandez la parole, Monsieur Etcheto. Vous l'avez.

M. Etcheto : Merci, à propos de ce rapport, évidemment, la délibération ne pose aucun problème, mais je dirais qu'il y a le parallèle sur le collège Albert Camus à Bayonne-Nord. Cette fois-ci pour à peu près les mêmes raisons, les mêmes opérations, le conseil départemental, vous savez, dans son plan pluriannuel a rénové les collèges et notamment, les collèges bayonnais. L'accord, il y avait un accord verbal entre votre prédécesseur et le conseil départemental à l'époque, c'est ce qu'il se faisait d'ailleurs dans tous les collèges du département pour que les communes hôtes prennent à leur charge l'aménagement des abords, de manière à compléter l'ensemble de l'opération de rénovation et de restructuration.

À ce jour, ce n'est toujours pas fait. Ça traîne. C'est dommage parce que ça pose des problèmes de sécurité, je n'irai pas jusque-là, mais de commodités, ça, c'est certain. Au-delà de ça, des problèmes aussi d'image. C'est dommage dans ce quartier où on a rénové un collège et où il y a eu aussi toutes les rénovations et les opérations de la rue, qui visaient à revaloriser le quartier, que nous ayons une verrue, c'est beaucoup dire, mais vous voyez, c'est quelque chose qui n'est pas fini, qui déprécie un peu l'image de l'ensemble. Je sais que techniquement le dossier n'est pas forcément des plus faciles, parce qu'il y a du réaménagement, mais nos services au conseil départemental sont tout à fait aux faits de cette chose et finalement, nous attendons un feu vert pour que nous puissions travailler sur cette question importante pour le quartier. Merci.

M. le Maire : Vous avez raison. Effectivement, c'est programmé. Je posais la question à mes services. C'est quelque chose qui va se faire et qui a pris du retard pour les raisons que vous venez d'indiquer et d'autres peut-être, mais c'est quelque chose qui va se faire, qui doit se faire. Nous vous donnons entièrement raison dessus. C'est une question qui avait été abordée il y a quelques mois déjà.

M. Etcheto : Inaudible

M. le Maire : Oui, je sais. Je suis bien d'accord. Je fais amende honorable. Y a-t-il d'autres questions ? Nous allons mettre aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

49. Désaffectation et déclassement de partie de la parcelle cadastrée AV 107 située avenue de Mounédé.

M. le Maire : Monsieur Lacassagne, vous parlez du rapport 49 et suivant.

M. Lacassagne : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une désaffectation et déclassement de la partie de la parcelle cadastrée AV 107, située avenue de Mounédé. Après un avis favorable du commissaire-enquêteur, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prononcer la désaffectation et de constater le déclassement du domaine public de l'espace vert et d'une voie sans issue avec ses 15 places de stationnement, dans les conditions visées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci, sur ce rapport désaffectation, déclassement, pas de contre ni d'abstention.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

50. Cession d'un terrain situé avenue de Mounédé à la société Domofrance – parcelle AV 107 p.

M. le Maire : 50, Monsieur Lacassagne.

M. Lacassagne : Il s'agit de la cession d'un terrain à la société DOMOFRANCE, parcelle AV 107p. Le conseil municipal ayant prononcé la désaffectation et le déclassement d'une emprise du domaine public communal pour une superficie de 1 954 mètres, une partie de la parcelle cadastrée AV 107, située avenue de Mounédé, aux fins de leur rendre cessible. Il est demandé au conseil municipal dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse d'approuver le principe de la cession à l'euro symbolique du terrain concerné à DOMOFRANCE pour la construction de logements et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de la transaction et d'autoriser l'acquéreur à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme requises à la réalisation de l'opération mentionnée.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention. Pas de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

MARCHES PUBLICS

51. Marché de fourniture de repas pour les services de restauration collective assurée par la Ville et le CCAS – Avenant n° 2 au marché – Avenant à la convention de groupement de commandes.

M. le Maire : Madame Martin-Dolhagaray, 51, qui concerne le service de restauration scolaire.

Mme Martin-Dolhagaray : Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du marché de fournitures de repas pour les services de restauration collective assurée par la Ville et le CCAS. C'est l'avenant numéro 2 au marché, avenant à la convention de groupement de commandes. Le marché de fournitures de repas pour les services de restauration collective, assuré par la Ville et le CCAS, vient à expiration le 20 août 2018. Compte tenu du nouvel aménagement du temps scolaire en septembre 2018, il est proposé de prolonger la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2018 pour éviter de superposer la modification du temps scolaire et le changement de fournisseur. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes, ainsi que l'avenant numéro 2, conclu avec la Société Eole.

M. le Maire : Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

52. Nettoyage des locaux municipaux – Lot 5 : nettoyage des vitres de certains sites – Avenant n° 1 avec la société ONET.

M. le Maire : 52, Philippe Daubisse.

M. Daubisse : Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport concerne le marché public pour le nettoyage des locaux municipaux, lot numéro 5, nettoyage des vitres de certains sites, avenant numéro 1 avec la société ONET. Les modifications des prestations régulières du marché numéro 15017 portant sur le nettoyage des locaux municipaux, conclus avec la société ONET services en 2015, nécessite la conclusion d'un avenant constatant une moins-value, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société ONET services l'avenant numéro 1 à intervenir.

M. le Maire : Merci, Monsieur Daubisse. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

PATRIMOINE IMMOBILIER

53. Cabaret « La Luna Negra » - Travaux de mise en conformité incendie – Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

M. le Maire : Monsieur Ugalde va présenter le rapport 53.

M. Ugalde : Oui, Monsieur le Maire, il concerne le cabaret « La Luna Negra », travaux de mise en conformité incendie, autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme, suite au passage de la commission sécurité périodique de sécurité incendie visant à isoler l'espace dortoir du reste de l'établissement, de manière à extraire la zone classée ERP, établissement recevant du public, a été réalisée en vue de mettre l'ensemble de l'établissement en conformité vis-à-vis du règlement de sécurité incendie dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier d'autorisation d'urbanisme correspondant.

M. le Maire : Merci, Monsieur Ugalde. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

54. Centre sportif de Sainte-Croix – Mur à gauche – Remplacement de la couverture – Autorisation de dépôt d’une demande d’autorisation d’urbanisme.

M. le Maire : Madame Duhart, rapport 54.

Mme Duhart : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la réfection de la couverture du gymnase Sainte-Croix, la réfection également de son isolation et de l’éclairage de son mur à gauche. Des problèmes d’impermeabilité ont été constatés sur la couverture du mur à gauche du centre sportif de Sainte-Croix et imposent de remplacer la couverture actuelle par des plaques métalliques « bacs acier » dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable correspondante.

M. le Maire : Merci, Madame Duhart.

Mme Herrera Landa : En fait, il y a un mot qui a disparu de la délibération qui est un mot important. Simplement, cette délibération renforce la légitimité des interrogations que nous soumettons de manière régulière en commission Sports, quand elle se réunit, depuis le début du mandat. Alors, nous ne comprenons pas bien pourquoi il faut attendre, comme en fait état la lecture de ce rapport, que des incidents répétés se produisent pour intervenir alors que la vétusté de l’infrastructure était déjà connue et visible de tous depuis des années, puisque le mot a disparu, c’est quand même le mot fibres ciment amianté et que pour toutes les personnes qui fréquentent ce gymnase, il était dans un état, je pense que mon point de vue sera partagé, de dégradations assez avancées.

Plusieurs équipements sont dans la même situation aujourd’hui. Nous pensons en particulier au terrain Belascaïn, aujourd’hui inutilisable pour des compétitions, dont l’utilisation y compris pour des entraînements, pourrait un jour poser question en matière de santé publique au regard de la dégradation des matériaux qui le composent et de leur exposition à des UV, et des problématiques de chaleur. Nous rentrerions là dans un débat technique et il est tard. Pourriez-vous, nous le redemandons, nous communiquer, en fait, nous supposons qu’il existe, puisqu’on nous a dit qu’il existait à plusieurs reprises, un état des lieux des équipements sportifs bayonnais qui mettrait en évidence des travaux d’urgence à réaliser en matière de sécurité des biens et des personnes et de risques en matière d’homologation sportive ? Et pourrions-nous aussi obtenir la programmation des travaux afférente à ces équipements qui posent aujourd’hui plusieurs problèmes en matière non seulement d’usage sportif, mais aussi de sécurité des biens et des personnes ?

M. le Maire : Alors, déjà Madame Agnès Duhart va répondre sur le terrain Belascaïn.

Mme Duhart : Concernant le terrain Belascaïn, une étude a été demandée par l’État au niveau de l’éventuelle nocivité des particules de pneus. Le service des sports a eu quelques informations concernant les résultats de cette étude. A priori, il n’y a pas de nocivité. Les travaux vont être réalisés sur le terrain Belascaïn. Donc nous allons changer effectivement la couverture durant l’été prochain.

M. le Maire : L’été. Oui, Madame.

Mme Herrera Landa : Oui, je prends la parole très rapidement pour dire qu’il y a quand même un souci. C’est une demande qui est récurrente en commission des sports. Je pense que d’autres personnes qui sont dans la salle pourraient en témoigner. Je pense en particulier à Jean-Claude Iriart. En fait, nous découvrons les travaux au fil de l’eau. Nous

demandons depuis 2014 d'avoir des éléments tout simplement de programmation, des éléments de diagnostic. Nous n'arrivons pas à les obtenir. Alors nous nous posons une question, c'est pourquoi ? Je viens de découvrir un certain nombre d'éléments en feuilletant la revue qui a été montrée tout à l'heure, je ne comprends pas pourquoi, alors que nous avons une commission des sports sur laquelle l'ordre du jour n'était pas très important et ne s'était pas réunie depuis très longtemps, pourquoi on nous dit que tous ces documents existent et pourquoi nous ne pouvons pas y accéder. Il y a un problème de compréhension et de transparence.

M. le Maire : D'accord. Madame Duhart, dites que nous sommes en train de préparer un schéma directeur des sports.

Mme Duhart : Oui, tout à fait. Nous nous sommes réunis d'ailleurs ce matin avec Monsieur Tollis et Monsieur Peytavin pour discuter effectivement de ce schéma directeur du sport qui est en cours de réalisation.

Mme Herrera Landa : Ce n'est pas la même chose.

M. le Maire : Si, nous parlerons des équipements.

Mme Duhart : Si, nous ferons un état des lieux des équipements et des travaux qui sont à réaliser, avec la programmation correspondante.

M. le Maire : Un schéma fait un état des lieux.

Mme Herrera Landa : Il est tard, ne prolongeons pas la discussion.

M. le Maire : Cela dit, ce schéma, il faudra qu'il soit présenté dans la commission dont nous parlons.

Mme Duhart : Tout à fait.

M. le Maire : Nous mettons aux voix. Cela vous permet-il de voter cette délibération ou non ?

Mme Herrera Landa : Inaudible

M. le Maire : Oui, mais je pose la question. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

55. Musée basque et de l'Histoire de Bayonne – Réparation partielle de la couverture – Autorisation de dépôt d'une demande d'urbanisme.

M. le Maire : Madame Castel, rapidement, le rapport 55.

Mme Castel : Effectivement, c'est un rapport qui concerne le musée basque et de l'Histoire de Bayonne et la réparation partielle de la couverture, donc toiture et l'autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Il est nécessaire de remplacer la centrale de traitement d'air pour maintenir la conservation optimale des œuvres et de procéder à une réfection partielle de la couverture zinc du musée basque et de l'Histoire de Bayonne dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil

municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la ville de Bayonne toutes les demandes d'urbanisme réglementaires correspondantes.

M. le Maire : Merci. Tout le monde est d'accord sur ce rapport.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

56. Travaux Église Saint-Esprit – Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

M. le Maire : 56, Madame Castel.

Mme Castel : Là, il s'agit de travaux concernant l'église Saint-Esprit et des autorisations de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Dans le cadre de la requalification globale du quartier Saint-Esprit, en lien direct avec la mise en place du tram'bus, il est apparu opportun et, j'ose le dire, nécessaire de mettre en valeur ce très bel édifice en entreprenant les travaux décrits dans la note explicative de synthèse. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la Ville de Bayonne, toutes les demandes d'urbanisme réglementaire nécessaire.

M. le Maire : Il n'y a pas de problème sur ce rapport.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

57. Cave 7 rue Lagréou – Mise en sécurité – Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

M. le Maire : Le rapport suivant est présenté par Madame Castel.

Mme Castel : Là, ça concerne la cave située au 7 rue Lagréou et sa mise en sécurité et toujours des autorisations de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme. La prochaine ouverture au public de la cave à l'automne, cette cave datant du XIVe siècle, 7 rue Lagréou, impose de réaliser des travaux de mise en sécurité décrits dans la note explicative de synthèse. Dans cette perspective, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la Ville de Bayonne toutes les demandes d'urbanisme réglementaires nécessaires. Et je tiens à rajouter que lors de la dernière commission culture et patrimoine, certains d'entre vous présents avez souhaité un temps de visite de cette cave, puisque ça avait été proposé une première fois et vous n'aviez pour certains pas pu venir. Donc nous allons renouveler ce temps de visite de la cave.

M. le Maire : Merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

POLITIQUE DE LA VILLE

58. Attribution de subventions aux projets menés par des associations dans les quartiers en géographie prioritaire dans le cadre de l'appel à projets 2018 lancé par le GIP-DSU.

M. le Maire : Rapport 58, Madame Larré.

Mme. Larré : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'attribution de subventions aux projets menés par des associations dans les quartiers en géographie prioritaire dans le cadre de l'appel à projets 2018 lancé par le GIP-DSU. Dans le cadre du contrat de Ville 2015-2020 de la communauté d'agglomération Pays Basque, le GIP-DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2018 ayant pour cible les quartiers prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers. La Ville se propose d'accompagner sur ces crédits spécifiques « Politique de la Ville » les associations pour les projets détaillés en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions pour un montant de 57 019 euros.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

59. Réponses de la Ville de Bayonne à l'appel à projets 2018 lancé par le GIP-DSU concernant les projets menés par la Ville dans les quartiers en géographie prioritaire.

M. le Maire : Madame Larré toujours, 59.

Mme Larré : Il s'agit des réponses de la Ville de Bayonne à l'appel à projets 2018 lancé par le GIP-DSU concernant les projets menés par la Ville dans les quartiers en géographie prioritaire. Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de la communauté d'agglomération Pays Basque, le GIP-DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2018 visant à soutenir la mise en œuvre de son plan d'action par des acteurs du territoire, associations et collectivités, dans les quartiers prioritaires. À ce titre, la Ville a proposé les projets détaillés en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les demandes de subvention mentionnées dans le cadre de l'appel à projets du GIP-DSU et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à venir.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention, pas de vote contre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

60. Dispositions relatives au comité technique, dans le cadre des élections professionnelles 2018.

M. le Maire : Le rapport 60, Madame Durruty.

Mme Durruty : Dispositions relatives au comité technique dans le cadre des élections professionnelles 2018. Dans le cadre de la tenue des élections professionnelles qui auront lieu à la fin de l'année et selon les dispositions énoncées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal de fixer à six le nombre de représentants du personnel au comité technique, six titulaires et six suppléants, de maintenir le paritarisme en fixant le nombre de représentants de la collectivité à six, six titulaires et six suppléants et de décider du recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité au comité technique.

M. le Maire : Oui, Monsieur Duzert ?

M. Duzert : Oui, merci. Je laisserai Henri Etcheto continuer l'intervention que nous avons prévue dessus, mais à l'heure actuelle, je tiens quand même à alerter la majorité municipale sur la situation conflictuelle qu'il existe concernant le temps de travail, indépendamment de la situation dans la police municipale telle que nous l'avons abordé tout à l'heure. Il y a de nouvelles initiatives qui sont prévues. Il y a un fort mécontentement qui a été manifesté à deux reprises lors d'un mouvement classique qualifié de mouvement national. Il y avait plus de 400 agents en grèves ce jour-là, 400 ou 450.

Mme Durruty : Oui, 400.

M. Duzert : Il y a eu un mouvement très spécifique devant le balcon de la mairie, mais ce n'était pas pour le jeté des clefs. Je ne reviens pas sur le débat de tout à l'heure. Il y a eu un très fort mécontentement, voire un malaise dans les équipes du personnel municipal. De nouvelles initiatives sont prévues, vous ne devez pas les ignorer, je pense. Donc Henri va continuer la déclaration sur cette interpellation très claire de respecter les personnels et de tenir les paroles, mais Henri, je te laisse continuer.

M. le Maire : Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Merci, oui, évidemment, nous ne pouvons plus nous cacher depuis notamment les dernières manifestations et mouvements. Le mal-être qui existe au sein des personnels municipaux et qui se cristallise notamment sur la question du temps de travail avec cette question de l'augmentation projetée du temps de travail des personnels municipaux, nous suivons encore le fil rouge de ce conseil municipal et pour tout dire, de toute votre politique municipale. Parce que le fond de l'affaire, c'est en effet encore une fois que vous placez la Ville en difficulté budgétaire du fait de choix politique aventureux ou discutable. C'est le moins que l'on puisse dire. Et cela vient d'être rappelé à plusieurs reprises et que vous voulez faire payer la facture, votre facture, à d'autres.

Alors, nous avons vu tout à l'heure les festayres en leur faisant payer l'entrée, puis les agents de la Ville en les faisant travailler davantage pour le même salaire, les mêmes personnels que vous n'hésitez pas à mobiliser de manière croissante pour les missions, certaines bien entendu qui relèvent complètement de l'intérêt général, tout à l'heure nous avons évoqué le cas de la police municipale, qui est mobilisée pour toutes les questions de tranquillité publique et dans une ville dont la population croît ou qui connaît des événements majeurs bien sûr, mais aussi pour d'autres missions qui relèvent elles bien davantage de votre propre intérêt politique électoral que de l'intérêt général des Bayonnais. Combien d'heures supplémentaires, j'y ai fait allusion tout à l'heure déjà, ainsi assurées par nos agents appariteurs ou autres pour toutes les innombrables cérémonies, réceptions et buffets en tout genre ? Nous souhaiterions d'ailleurs, cher Michel Soroste, en avoir le décompte. C'est possible, puisque cela se fait pour n'importe quelle manifestation.

Monsieur le Maire, au lendemain des fêtes, le lundi midi, il est de tradition que le maire et les élus, nous rendions hommage à nos personnels pour les remercier de leur investissement et de leur professionnalisme sans lequel les fêtes, nous le savons tous, ne pourraient pas avoir lieu. Il faudra ce jour, plus que d'autres encore, que vos mots, Monsieur le Maire, aient un sens et qu'ils ne mentent pas. Vous aviez pris des engagements, des engagements écrits lors de la campagne électorale, les autres candidats aussi d'ailleurs. Monsieur le Maire, il vous faut maintenant les tenir.

M. le Maire : Merci. Oui, Monsieur Iriart et ensuite, Madame Durruty va répondre.

M. Iriart : Je n'avais pas prévu d'intervention sur ce sujet. Je voulais simplement signaler et en informer un peu toute l'assemblée municipale. À l'occasion de la dernière commission finances, système informatique et ressources humaines qui s'est tenue il y a peu de temps pour examiner le compte administratif, j'avais demandé à ce qu'il soit consacré un temps d'information sur la question de l'augmentation du temps de travail parce que c'est une question qui nous concerne et qu'il me semblait important que nous puissions disposer des éléments d'information. Il m'a été répondu qu'il n'y avait pas d'éléments à transmettre ou en tout cas, il n'y avait pas d'informations suffisamment précises à transmettre. Donc ma demande n'a pas été suivie des faits. Et deux jours plus tard, dans un quotidien ou un hebdomadaire, Mediabask je pense, j'ai vu qu'il y avait tout un article sur la situation, la discussion qui était menée au sein de la collectivité, où des responsables de la municipalité intervenaient et donnaient des précisions sur des éléments d'informations relatifs à des divergences sur la manière de considérer le volume horaire annuel, sur une étude en cours concernant le décompte du temps horaire service par service. Je regrette profondément que j'aie dû attendre deux jours après l'avoir demandé, ça m'a été refusé, de trouver dans un article de presse des éléments d'information. Cette question, elle nous concerne tous. En tout cas, moi, j'aimerais bien que nous puissions être informés sur cette discussion de façon à ce que là aussi, comme sur bien d'autres sujets, nous puissions avoir un débat démocratique. Merci.

M. le Maire : Merci. Madame Durruty.

Mme Durruty : Tout d'abord, ce que je voudrais dire à Monsieur Iriart, c'est qu'il n'a jamais été question sur ce sujet de ne pas dire les choses, mais bien au contraire, de proposer, ce que nous avons fait dès le mois de janvier, une méthodologie de travail, proposant un calendrier, ce calendrier dont nous souhaitons aujourd'hui respecter les étapes et notamment, considérer que nous avons une phase en cours lorsque votre demande a été faite et qu'il nous fallait aller au bout de cette phase, et je vais y revenir tout de suite, avant de pouvoir informer ou donner plus d'informations sur la démarche en cours.

Quoi qu'il en soit l'article de Mediabask, puisque c'est de ce média dont il s'agit, n'a pas été de notre initiative. Pour ma part, j'ai même été interpellée par Twitter par une journaliste, alors que j'étais quand même assez loin et en congés, j'ai bien évidemment trouvé la méthode un peu particulière, parce que si maintenant nous devons être interpellés via des réseaux sociaux sur un sujet aussi important, ça me semble quand même un peu étonnant.

D'abord, des éléments de contexte général et nationaux, devrais-je vous rappeler - Je vois Monsieur Duzert qui sourit à l'avance -, mais devrais-je vous rappeler que la Cour des comptes a à de très nombreuses reprises pointé la question du temps de travail des agents des collectivités? Dois-je vous rappeler que le président Macron a porté dans son programme la question du temps de travail des agents des collectivités, pointant là aussi, un certain nombre d'objectifs. Dois-je vous rappeler, vous qui appartenez pour un certain nombre à ce qui est la majorité de l'exécutif de la Région, que la Région en janvier 2018 a voté le passage aux 35 heures par la suppression de 5 jours du Président à l'échelle de la nouvelle région Nouvelle-Aquitaine, plus un certain nombre de dispositions? Mais je veux dire aujourd'hui, j'ai un peu de mal à comprendre qu'on puisse ici dans cette instance s'offusquer de certaines décisions que nous avons soutenues dans d'autres instances. Ça, ce sont les éléments de contexte.

Les éléments internes et les enjeux internes sont surtout liés au fait qu'aujourd'hui, notre organisation et le niveau de service public que nous devons à nos concitoyens nécessitent que nous revoyions un certain nombre de décisions et d'agissements dans notre organisation. L'accord-cadre qui aujourd'hui régit le temps de travail de notre collectivité a été, je vous le rappelle, pris par anticipation de l'accord-cadre national et donc, a porté un temps de travail, effectivement, qui était inférieur aux 1 607 heures de l'accord-cadre qui ensuite a été adopté avant l'entrée en vigueur de cette fameuse loi du 3 janvier 2001 sur le temps de travail.

Donc aujourd'hui, nous avons souhaité dans un premier temps, partager, élaborer un diagnostic, conscients du fait qu'à l'échelle de notre collectivité, à savoir 845 agents permanents, 55 agents non permanents, il y avait nécessité de faire un point sur les organisations de travail et le temps de travail. C'est ce qui a été fait dans un premier temps et ce que nous venons à peine de finir.

Aujourd'hui, je regrette vivement, je répète, je regrette vivement de lire, notamment dans des médias, des décisions qui n'ont jamais été prises, jamais. Dans la démarche qui était proposée, nous nous étions engagés d'abord, à nous réunir régulièrement. Certes, peut-être que le rythme n'a pas été suffisamment important, mais encore hier, j'ai passé deux heures et la DRH et un certain nombre de collaborateurs ont passé le temps qui était nécessaire avec nos représentants du personnel pour faire en sorte que le diagnostic qui a été porté soit partagé par tout le monde. C'est le cas au moment où je vous parle. Et je dois dire que nous avons eu un consensus hier sur ce sujet. Ça veut bien dire que le temps que nous avons pris était nécessaire.

Ce que nous avons aussi proposé est de travailler désormais sur des différents scénarios. Parmi ces scénarios, il y a effectivement l'augmentation du temps de travail, mais ce n'est pas le seul et unique scénario, puisque, si vos informations sont bonnes, vous savez aussi que ce diagnostic nous a permis de mettre en place ou de mettre en avant un certain nombre de disparités dans les organisations. Et c'est normal. L'accord date de 2000. Aujourd'hui, nous sommes en 2018, dans quelle organisation aurait-on des choses qui en 18 ans n'auraient pas bougé, n'auraient pas évolué ? C'est évident pour chacun d'entre nous et pour ceux qui ont l'habitude de travailler sur des organisations.

Ce qui me fait particulièrement mal, c'est le fait que depuis, en tout cas qu'il m'a été confié, pardon, la responsabilité des ressources humaines, mais bien avant, nous avons toujours eu dans notre collectivité, un sens très poussé et une qualité très élevée du dialogue social. Personne ne peut le contredire. Et je pense que ceux qui participent et qui sont mes collègues ici présents à nos instances paritaires le savent. Donc ce qui me gêne personnellement, c'est que nous soyons déjà à des conclusions qui ne sont pas prises et qu'aujourd'hui, le Maire, qui est à mes côtés et avec qui nous travaillons de façon très étroite sur ce sujet sera là pour attester du fait qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas à la décision finale, mais nous sommes bien à avoir mis à plat un diagnostic. Et je pense que nous pouvons le dire puisque ça fait des informations, d'ailleurs très mal traitées, si j'ose dire ou peut-être mal comprises que nous aurions pu lire dans Mediabask, contrairement à ce qui a été imaginé le temps de travail, compte tenu de l'évolution des modes de calcul qui sont aujourd'hui ceux qui nous sont imposés, est de 1 577 heures.

Donc dans un premier temps, il fallait acter déjà la façon dont le travail était organisé dans notre collectivité. Il y a des disparités. Il y a des disparités dans l'organisation. Tout le monde en a convenu. Tout le monde en est conscient. Maintenant, la vraie question est quel plan de travail et comment allons-nous proposer d'évoluer pour faire en sorte simplement

d'être en capacité aussi de répondre à un certain nombre d'engagements qui sont les nôtres et à être capable tout simplement de permettre, contrairement à ce que dit Monsieur Etcheto, pas uniquement sur des fins financières, parce que vous le savez très bien. Vous avez osé dire ou laisser entendre que nous ne respectons pas le personnel. C'est faux et archifaux. Vous avez aussi dit, évoqué la question du mal-être, encore aujourd'hui, nous étions avec une direction, réunis avec le maire en début d'après-midi pour apporter des solutions concrètes à des difficultés, parce que régulièrement, c'est vrai, et là aussi comme dans toute organisation, nous avons dans telle ou telle direction des questions humaines, des attentes qui ne sont pas forcément résolues, à prendre en compte. Chaque fois, nous mettons en place une organisation *ad hoc*. Ça a été le cas pour les agents du musée. Là, c'était une autre direction et je resterai discrète sur quelle direction, mais je peux vous dire qu'à la fin de l'après-midi, à l'issue de cette réunion, nous avons donné satisfaction. Donc, moi, je ne peux accepter, vous avez le droit de penser ce que vous voulez, Monsieur Etcheto, mais publiquement dire que nous ne respectons pas le personnel, c'est faux et archifaux. Et comme je l'ai dit à l'un des représentants que j'ai reçu hier, deux heures en tête à tête, parce que nous devons nous expliquer en tête à tête, je pense que la qualité du dialogue, et le niveau du dialogue qui a toujours été le nôtre, doit continuer à être le même, y compris sur ce dossier extrêmement complexe, qui effectivement, fait bouger les lignes parce qu'il s'inscrit aussi dans un contexte national, que je n'ai pas à vous décrire, avec des mouvements de grève, et c'est vrai que malheureusement, tout ça, à un moment donné, se crispe et fait que la situation devient un peu plus difficile.

M. le Maire : Merci, Madame Durruty pour cette réponse complète et merci aussi pour le travail que vous faites sur ce dossier qui n'est pas simple. Monsieur Duzert, et nous allons peut-être passer au vote après.

M. Duzert : Oui, merci, deux phrases. J'entends le mot dialogue social. Je ne suis pas représentant du personnel aujourd'hui. Sauf que pour le moment, il y a eu deux conflits, il y a eu deux journées d'initiatives de grève avec des pourcentages historiques à la mairie de Bayonne, alors heureusement qu'il y a du dialogue social. Qu'est-ce que ça aurait été autrement ? Nous aurions eu du 100 % de grévistes, je pense.

Mme Durruty : Et à la région Nouvelle Aquitaine ? Je n'ai pas pris la peine de vous citer l'ensemble des collectivités qui sont en train, aussi, de réfléchir sur le même sujet. Je veux dire, nous ne sommes pas un cas isolé en Nouvelle Aquitaine, et loin s'en faut, pas très loin de chez nous, je pourrais par exemple citer la ville de Pau, mais il y en a plein d'autres. Agen bien sûr a ouvert le bal, si je peux dire.

M. Duzert : Plus vieux, La Rochelle.

Mme Durruty : Oui, La Rochelle. Donc effectivement, nous sommes parfaitement au courant des situations telles qu'elles ont été traitées, bien évidemment, sur chacune des situations, quels que soient les exécutifs en place, mais ce sont des dossiers complexes. Le Maire l'a dit, mais je crois que si, comme nous l'avons toujours fait, nous continuons à nous respecter, je crois que nous pourrions arriver, en tout cas, sur un certain nombre de sujets à un consensus. Et je crois qu'en tout cas, sur la question des organisations et du besoin de faire évoluer les organisations, au moment où je vous parle, nous sommes parvenus à un consensus.

M. le Maire : Il faut conclure sur ce rapport. Monsieur Duzert, Monsieur Etcheto.

M. Duzert : Comme Madame la Première Adjointe m'a interrompu, je vais finir mes phrases quand même, si elle me le permet, si elle ne m'interrompt plus, ma chère Sylvie, n'est-ce pas, en dehors de toute boutade. Donc vous nous dites ici qu'il y a du dialogue social, qu'il y a un consensus. Deux jours de grève, déjà des records historiques de participation de grévistes, y compris dans l'encadrement, à un très haut niveau d'encadrement.

M. le Maire : Vous l'avez déjà dit.

M. Duzert : Il y a déjà des initiatives qui sont programmées de grève. Donc heureusement que le constat est partagé et qu'il y a du dialogue social. Heureusement, c'est tout. Maintenant, ça appartient aux salariés. À vous entendre, tout va bien. Moi, je pense que les prochains jours vont nous faire voir de sacrés...

Mme Durruty : Ne déformez pas ce que j'ai dit.

M. Duzert : Je n'ai pas fini, Madame la Première Adjointe.

Mme Durruty : Ne dites pas ce que je n'ai pas dit, s'il vous plaît.

M. le Maire : Monsieur Etcheto, vous voulez dire un mot et ce sera le dernier. Non, ce sera Monsieur Iriart. Vous d'abord.

M. Etcheto : Pas mieux sur ce que vient de dire Alain, donc je ne vais pas en rajouter. Il y en a assez de ce petit jeu à vouloir nous faire dire ce que nous n'avons pas dit. Je n'ai pas dit ce que vous avez dit. De toute façon, c'est très simple. Il y a une vidéo et mon texte pour le coup, ce n'est pas toujours le cas, mais il est écrit. Donc j'ai dit ce que j'ai dit et je n'ai pas dit ce que vous avez dit que j'avais dit. C'est très clair. Donc la désinformation, merci.

La région, je n'ai pas entendu parler, mais je ne suis pas ça de très près, qu'il y ait eu des mouvements, je n'en sais rien, mais je ne crois pas quand même, en tout cas, qu'on m'en ait fait état. Dernière chose, dernier élément de contexte que vous avez oublié de rappeler, ce sont les engagements de campagne. Nous avons été sollicités. Nous sommes ici quatre anciens candidats autour de la table. Nous avons tous été sollicités par les personnels de la Ville, les organisations syndicales en 2013, 2014, au cours de la campagne, nous nous en rappelons tous. Nous avons tous répondu. Nous savons très bien ce que nous avons répondu. Et nous avons pris des engagements. De notre côté, nous les aurions tenus.

M. le Maire : Merci. Monsieur Iriart.

M. Iriart : Juste une question, parce que vous avez ce diagnostic, manifestement partagé avec les organisations syndicales, voilà, est-ce que nous pourrions en disposer ?

Mme Durruty : En disposer non, parce qu'il faudra que nous le présentions tout simplement, parce qu'au vu de la complexité et de l'expérience que nous avons eue, je pense qu'il est nécessaire que nous puissions expliquer un certain nombre de choses. Je crois que pour le moment, il était indispensable que nous le partagions avec les principaux concernés.

M. Iriart : C'est juste pour avoir l'information.

M. le Maire : La réponse est positive sur votre dernière demande. Nous passons aux voix. Nous avons parlé de la région. Il a le droit de dire quelque chose.

M. Boutonnet : Est-ce que la commune de Bayonne a fusionné avec une autre commune dernièrement ?

Mme Durruty : Cela n'a rien à voir.

M. Boutonnet : Les conditions d'emploi dans les différentes régions qui ont été fusionnées à la région avec des taux d'indemnité différents par région ont fait l'objet d'une négociation globale avec justement la réorganisation du travail et également l'application des 35 heures. Il y a une négociation qui a été menée par mon collègue, Pierre Cheret. Ça a été amené au vote, mais la situation de départ n'est pas exactement la même. Pensez bien aussi qu'en responsabilité, les élus de la majorité, accompagnés, notamment par certains élus de l'opposition, ont voté pour cet accord. Ça veut dire que nous sommes également capables de prendre des décisions et de voter en responsabilité des décisions. Mais la situation de départ n'est pas la même et comme vous êtes en train de l'expliquer, il y a différents scénarios, il y a des négociations en cours. Mais nous sommes passés par exactement la même procédure, mais la situation de départ n'était pas la même. Donc c'est un peu trop facile. Surtout que vous avez remarqué que pour une fois, j'étais discret. Là-dessus, la situation n'est pas la même et nous avons assumé la politique que nous avons choisie.

M. le Maire : Nous avons entendu l'argument.

Mme Durruty : En supprimant les 5 jours du président.

M. le Maire : Si vous ne voulez pas qu'on en finisse...

M. Boutonnet : Qu'avons-nous fait sur les indemnités ?

Mme Durruty : C'est tout. J'ai fini.

M. le Maire : Qu'avez-vous dit que vous alliez voter sur ce rapport ?

M. Etcheto : Nous ne prenons pas part aux votes sur les rapports RH. Du coup, chers collègues, ce sera jusqu'au bout, parce que derrière nous avons la temporada. Nous ne prenons pas part aux votes pour d'autres raisons bien entendu sur ces délibérations.

M. le Maire : Vous ne prenez plus part aux votes jusqu'au bout.

M. Iriart : Nous avons la confirmation du paritarisme. Donc nous partageons ce point de vue, donc nous votons pour le rapport 60 et nous nous abstenons sur le suivant, comme d'habitude.

M. le Maire : Vous avez donc voté le rapport 60.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

61. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire : Le rapport suivant, Madame Durruty.

Mme Durruty : Donc qui concerne la modification du tableau des effectifs avec la proposition de modification qui correspond à la création de six postes.

M. le Maire : Là, vous ne participez pas au vote. Vous l'avez dit. Vous vous abstenez.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

TEMPORADA

62. Temporada – Approbation de tarifs complémentaires.

M. le Maire : Monsieur Soroste pour la temporada, vous avez les rapports qui se suivent, et vous allez être rapide.

M. Soroste : Très rapide. Je vais commencer par une bonne nouvelle. La billetterie est ouverte à la taquilla et aux arènes et par internet depuis la semaine dernière. Donc nous avons battu les records historiques de notre Ville. Donc si vous voulez acheter des billets, vous pouvez le faire en rentrant ce soir, avant de vous coucher. Ceci dit, approbation des tarifs complémentaires, il est proposé au conseil municipal de compléter la grille tarifaire établie par délibération du 5 avril 2018 en proposant une nouvelle offre associant entrée aux courses vaches, à la corrida de rejon, telle que proposée dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces tarifs complémentaires.

M. le Maire : Sur ce rapport, vous ne participez pas aux votes, vous l'avez dit.

M. Iriart : Abstention.

M. le Maire : Vous vous abstenez.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

63. Temporada 2018 – Signature des marchés de fournitures de taureaux.

M. le Maire : Le rapport suivant, Monsieur Soroste, signature des marchés.

M. Soroste : Les marchés de fournitures de taureaux dans le cadre de l'organisation de spectacles taurins pour l'année 2018, il est nécessaire de conclure les contrats pour la fourniture de taureaux. Aux termes de négociations menées par Monsieur Lartigue, mandataire, le montant global du marché s'élève à 201 000 euros hors taxes. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les titulaires indiqués en note explicative de synthèse, ainsi qu'à prendre toutes les décisions concernant l'exécution des règlements desdits marchés.

M. le Maire : Très bien. Toujours pareil pour le sens du vote. C'est parfait.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Mme Herrera Landa : C'est dommage que Michel Soroste n'ait pas lu l'intégralité du texte, dans lequel nous parlons quand même d'une façon assez originale du comportement des taureaux et de leur participation au spectacle. Il n'y a pas eu de commentaire.

M. Soroste : On m'a dit de faire bref, j'ai fait bref.

64. Temporada 2018 – Contrats d'engagement des professionnels taurins.

M. le Maire : Rapport 64.

M. Soroste : Le 64, avec les taureaux après, il faut engager les professionnels taurins. La Ville a choisi d'organiser directement l'ensemble des spectacles taurins présentés aux arènes. Elle est de ce fait l'employeur de tous les professionnels taurins avec lesquels les contrats d'engagement doivent être conclus à l'occasion de chaque nouvelle temporada. Le montant prévisionnel global est estimé à 540 000 euros pour 2018. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions décrites en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

M. le Maire : Toujours le même sens de vote. Les choses sont claires.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

65. Temporada 2018 – Mise à disposition des arènes au profit de l'association 100 % Recorte.

M. le Maire : Monsieur Ugalde, le dernier rapport. C'est pour vous.

M. Ugalde : La temporada 2018, ça concerne aussi la mise à disposition des arènes au profit de l'association 100 % Recorte. L'association 100 % Recorte s'est rapprochée de la Ville pour proposer l'organisation de la finale du Championnat de France de Recorte, le dimanche 5 août 2018 aux arènes. Vu l'intérêt du public pour ce type de spectacle, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à cette proposition en approuvant les conditions de cette mise à disposition, telles que décrites en note explicative de synthèse et en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

M. le Maire : Merci. Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Je suis allé un peu vite tout à l'heure sur toutes les délibérations de la temporada. Celle-là, nous la votons puisqu'elle n'a pas de rapport en fait avec le mode de gestion. Celle-là, la dernière, nous la votons.

M. le Maire : Quand il s'agit d'écarter, nous écartons.

M. Etcheto : Tradition bayonnaise.

M. le Maire : Et vous ? Très bien, unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

M. le Maire : Nous avons terminé. Je vous remercie. Ça a été long, mais il fallait que ces débats existent. La séance publique prochaine, j'annonce toujours, c'est le 19 juillet, un jeudi, comme d'habitude, à 17 heures 30. Je répète : 19 juillet, 17 heures 30. La commission générale : 10 juillet, 18 heures. Je répète : commission générale 10 juillet 18 heures, séance publique 19 juillet 17 heures 30. Je vous remercie. Il y a un verre qui nous attend avant de nous quitter et ça ne va pas ruiner la Ville.

La séance est close à 23h00.